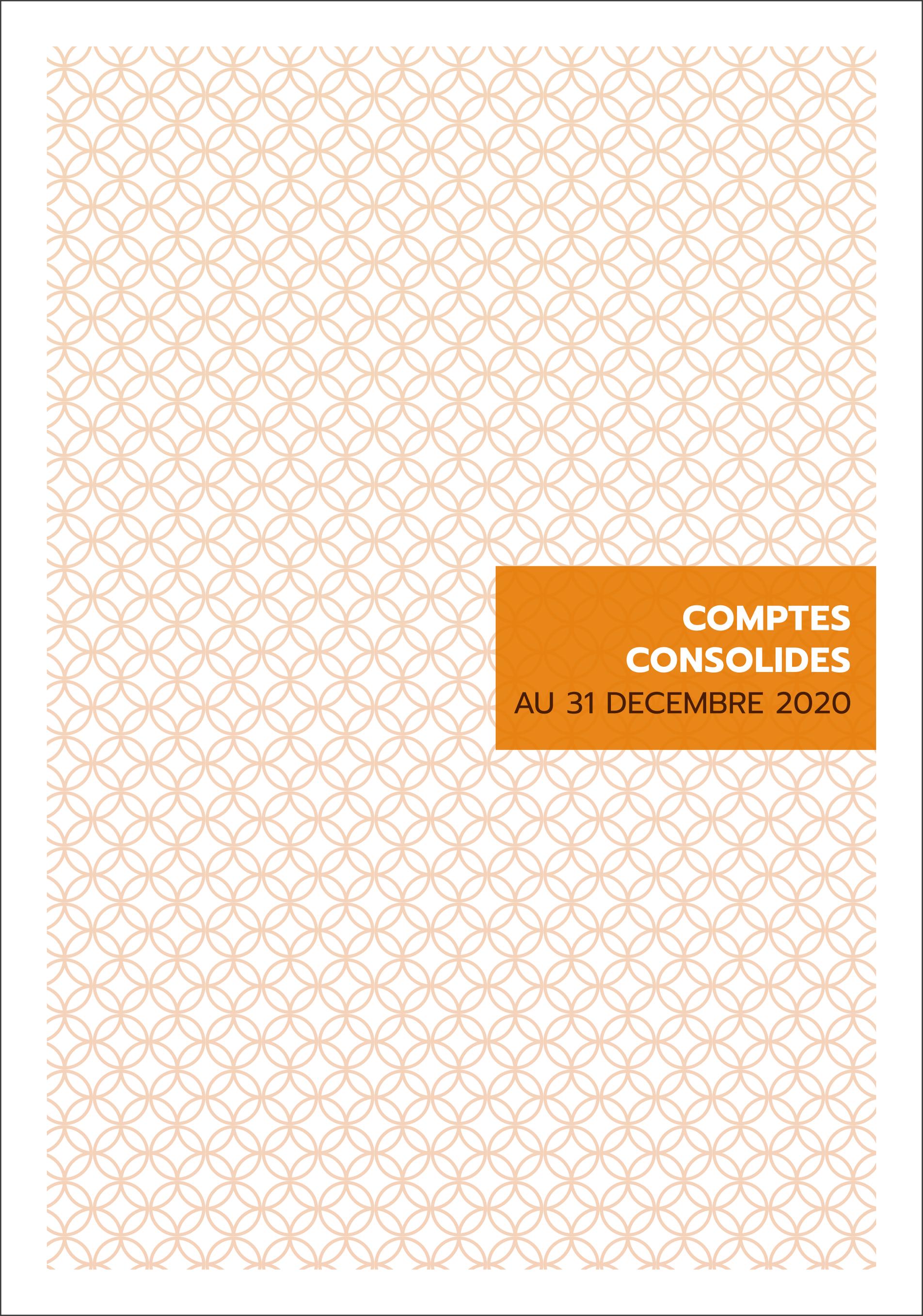




GROUPE BCP

RESULTATS ANNUELS
AU 31 DECEMBRE 2020



**COMPTES
CONSOLIDES**
AU 31 DECEMBRE 2020

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 31 DECEMBRE 2020

NORMES ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE

1. CADRE GENERAL

1.1. BANQUE CENTRALE POPULAIRE

La Banque Centrale Populaire (BCP) est un établissement de crédit, sous forme de société anonyme à Conseil d'Administration. Elle est cotée en bourse depuis le 8 juillet 2004.

La BCP assure un rôle central au sein du groupe. Elle est investie de deux missions principales :

- Etablissement de crédit habilité à réaliser toutes les opérations bancaires ;
- Organisme central bancaire des Banques Populaires Régionales.

La BCP coordonne la politique financière du groupe, assure le refinancement des Banques Populaires Régionales et la gestion de leurs excédents de trésorerie ainsi que les services d'intérêt commun pour le compte de ses organismes.

1.2. BANQUES POPULAIRES REGIONALES

Les Banques Populaires Régionales (BPR), au nombre de 8, sont des établissements de crédit habilités à effectuer toutes les opérations de banque dans leurs circonscriptions territoriales respectives. Elles sont organisées sous la forme coopérative à capital variable, à Directoire et Conseil de Surveillance.

1.3. CREDIT POPULAIRE DU MAROC

Le Crédit populaire du Maroc (CPM) est un groupement de banques constitué par la Banque Centrale Populaire et les Banques Populaires Régionales. Il est placé sous la tutelle d'un comité dénommé Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc.

1.4. COMITE DIRECTEUR

Le Comité Directeur est l'instance suprême exerçant exclusivement la tutelle sur les différents organismes du CPM. Ses principales attributions sont :

- Définir les orientations stratégiques du groupe
- Exercer un contrôle administratif, technique et financier sur l'organisation et la gestion des organismes du CPM
- Définir et contrôler les règles de fonctionnement communes au groupe
- Prendre toutes les mesures nécessaires au bon fonctionnement des organismes du CPM et à la sauvegarde de leur équilibre financier.

1.5. MECANISME DE GARANTIE

Le Crédit Populaire du Maroc dispose d'un fonds de soutien destiné à préserver la solvabilité de ses organismes. Ce fonds de soutien est alimenté par la BCP et les BPR par le versement d'une contribution fixée par le Comité Directeur.

2. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

2.1. CONTEXTE

Les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards - IFRS) ont été appliquées aux comptes consolidés du Groupe Banque Centrale Populaire à compter du 1^{er} janvier 2008 avec bilan d'ouverture et au 1^{er} janvier 2007, conformément aux prescriptions énoncées par la norme IFRS 1 « Première application des normes d'information financière internationale », et par les autres normes du référentiel IFRS, en tenant compte de la version et des interprétations des normes telles qu'elles ont été adoptées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

L'objectif primordial des autorités réglementaires est de doter les établissements de crédit d'un cadre de comptabilité et d'information financière conforme aux standards internationaux en termes de transparence financière et de qualité de l'information fournie.

2.2. NORMES COMPTABLES APPLIQUEES

2.2.1. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés du Groupe Banque Centrale Populaire regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du groupe BCP.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le groupe BCP obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession. Il est à noter que les BPR sont intégrées, à partir de 2010, dans le périmètre de consolidation du groupe BCP.

Entreprises contrôlées : Filiales

Les entreprises contrôlées par le groupe BCP sont consolidées par intégration globale. La BCP contrôle une filiale lorsqu'elle est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités. Le contrôle est présumé exister lorsque le groupe BCP détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale.

Il est attesté lorsque le groupe BCP dispose du pouvoir de diriger les politiques

financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

La détermination du pourcentage de contrôle prend en compte les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires, dès lors qu'ils sont immédiatement exerçables ou convertibles.

2.2.1. Entreprises sous contrôle conjoint : Co-entreprises

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle ou par mise en équivalence. Le groupe BCP possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

2.2.2. Entreprises sous influence notable : Associées

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle.

Elle est présumée si le groupe BCP détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le groupe BCP y exerce une influence notable effective.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée.

L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence ».

Si la quote-part du groupe BCP dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le groupe BCP cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise associée sont provisionnées uniquement lorsque le groupe BCP a une obligation légale ou implicite de la faire ou lorsqu'elle a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

2.2.3. Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres.

2.2.2. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

2.2.2.1. Définition du périmètre

Afin de définir les sociétés à intégrer dans le périmètre de consolidation, les critères suivants doivent être respectés :

- Le groupe BCP doit détenir, directement ou indirectement, au moins 20 % de ses droits de vote existants et potentiels.
- L'une des limites suivantes est atteinte :
 - Le total du bilan de la filiale est supérieur à 0,5% du total bilan consolidé.
 - La situation nette de la filiale est supérieure à 0,5% de la situation nette consolidée.
 - Le chiffre d'affaires ou produits bancaires de la filiale sont supérieurs à 0,5% des produits bancaires consolidés.

Les titres de participation sur lesquelles le groupe BCP n'a aucun contrôle ne sont pas intégrés au niveau du périmètre même si leur contribution remplit les critères présentés ci-avant.

Il est à noter que le groupe BCP a choisi la consolidation selon l'optique de la maison mère.

2.2.2.2. Exception

Une entité ayant une contribution non significative doit intégrer le périmètre de consolidation si elle détient des actions ou parts dans des filiales qui vérifient un des critères ci-dessus décrits.

2.2.2.3. La consolidation des entités ad hoc

La Fondation Banque Populaire pour le micro crédit a été intégrée dans le périmètre de consolidation. La présidence du conseil d'administration de la fondation est assurée par le Président Directeur Général de la Banque Centrale Populaire suite à la modification de ses statuts.

Les exclusions du périmètre de consolidation :

Une entité contrôlée ou sous influence notable est exclue du périmètre de consolidation lorsque dès son acquisition, les titres de cette entité sont détenus uniquement en vue d'une cession ultérieure à brève échéance. Ces titres sont comptabilisés dans la catégorie des actifs destinés à être cédés, et évalués à la juste valeur par résultat. Les participations (hors participations majoritaires) détenues par des entités de capital-risque sont également exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 31 DECEMBRE 2020

2.2.2.4. Les méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercé par le groupe Banque Populaire sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale.

Les acquisitions d'intérêts minoritaires sont comptabilisées en utilisant la « parent equity extension method », par la quelle la différence entre le prix payé et la valeur comptable de la quote-part des actifs nets acquis est comptabilisée en goodwill.

2.3. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan du groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation, hors exploitation ainsi que les immeubles de placement.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

2.3.1. COMPTABILISATION INITIALE

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

2.3.2. EVALUATION ET COMPTABILISATION ULTERIEURES

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur. Il est également possible d'opter pour la réévaluation postérieurement à la comptabilisation initiale.

2.3.3. AMORTISSEMENT

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre.

2.3.4. DEPRECIATION

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables ainsi que les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an. S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation.

En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas d'amélioration de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation.

Les dépréciations sont comptabilisées dans le poste « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

2.3.5. PLUS OU MOINS-VALUES DE CESSION

Les plus ou moins values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat dans le poste « Gains nets sur autres actifs ».

Les plus ou moins values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat dans le poste « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

2.3.6. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Approche par composants

Dans les comptes sociaux, les constructions sont amorties linéairement sur 25 ans, alors qu'elles sont constituées de plusieurs composants qui n'ont pas, en principe, les mêmes durées d'utilité.

La définition des composants standards des différentes catégories de constructions a été effectuée suite à une expertise métier et à une étude réalisée auprès de certaines BPR. La répartition par composants s'applique de manière différente selon la nature des constructions.

Ainsi, quatre familles de constructions ont été définies, et pour chacune d'elle une répartition moyenne par composants a été établie. Chaque composant a fait l'objet d'un amortissement sur la durée d'utilité documentée en interne.

Evaluation

Le groupe a opté pour le modèle du coût, l'option de réévaluation prévue par IAS 16 n'a pas été retenue.

Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation corporelle doit être comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Toutefois, selon IFRS 1, une entité peut décider d'évaluer une immobilisation corporelle à la date de transition aux IFRS à sa juste valeur et utiliser cette juste valeur en tant que coût présumé à cette date. Cette option a été retenue pour les terrains qui ont fait l'objet de réévaluation par des experts externes.

2.4. CONTRATS DE LOCATION

Les différentes sociétés du groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

2.4.1. LE GROUPE EST LE BAILLEUR

Les locations consenties par une société du groupe sont analysées comme des contrats de location-financement (crédit-bail, location avec option d'achat et autres) ou en contrats de location simple.

2.4.1.1. Contrats de location financement

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance.

Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les dépréciations constatées sur ces prêts et créances, qu'il s'agisse de dépréciations individuelles ou collectives, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

2.4.1.2. Contrats de location simple

Un contrat de location simple est un contrat par lequel, la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transférée au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location après avoir déduit, le cas échéant, de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle.

Les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location.

Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

2.4.2. LE GROUPE EST LE PRENEUR

Les contrats de location conclus par le groupe à l'exception des contrats d'une durée inférieure ou égale à 12 mois et des contrats de faible valeur sont comptabilisés au bilan à l'actif en tant que droits d'utilisation. Le droit d'utilisation est amorti linéairement et la dette financière est amortie actuariellement sur la durée du contrat de location.

Les principales hypothèses utilisées dans l'évaluation des droits d'utilisation et dettes de location sont les suivantes :

EXEMPTIONS :

La norme IFRS 16 prévoit des exemptions pour la comptabilisation du droit d'utilisation et de la dette locative. En effet, un contrat de location n'est pas éligible à la norme IFRS 16 si les deux conditions suivantes sont réalisées :

- Les contrats de location ayant une durée de 12 mois ou moins.
- Les contrats de location ayant une faible valeur : La norme elle-même ne définit pas de seuil strict sur les contrats de location portant sur un actif de faible valeur. Toutefois, les bases de conclusion indiquent que, lors des discussions en 2015, il s'agissait pour l'IASB des actifs d'une valeur individuelle à neuf de l'ordre de 5 000 USD.

Le Groupe Banque Centrale Populaire a fait le choix d'appliquer les exemptions de comptabilisation des contrats de location selon la norme IFRS 16.

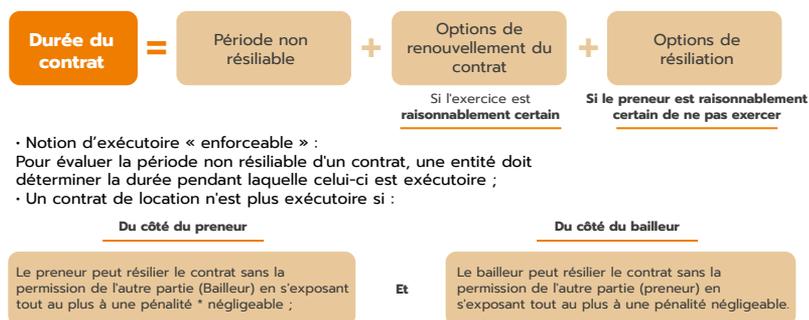
DURÉE :

Selon la norme IFRS 16, la durée du contrat est réputée être la durée exécutoire du contrat (période pendant laquelle le contrat ne peut être résilié), additionné par les options de renouvellement dont le caractère de renouvellement est raisonnablement certain.

Le Groupe Banque Centrale Populaire a fait le choix de retenir la durée exécutoire ainsi que l'option de renouvellement : Période pendant laquelle le contrat est exécutoire selon le modèle suivant :

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 31 DECEMBRE 2020



Composition des contrats du Groupe Banque Centrale Populaire par catégorie d'actif est la suivante :

- Baux commerciaux et baux à usage d'habitation
- Régime d'occupation temporaire du domaine public
- Véhicules en LLD
- Matériel informatique
- Mobilier de bureau

TAUX D'ACTUALISATION :

À la date de début, le preneur doit évaluer l'obligation locative à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés. La valeur actualisée des paiements des loyers doit être calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location s'il est possible de déterminer facilement ce taux. Sinon, le preneur doit utiliser son taux d'emprunt marginal.

Le taux d'actualisation retenu pour l'évaluation de la dette locative des contrats de location simple est le taux d'emprunt marginal d'endettement, qui correspond au taux de refinancement auprès des marchés financiers avec comme caractéristiques :

- Une durée similaire à celle du contrat
- Une garantie similaire à celle du contrat
- Un environnement économique similaire

2.5. ACTIFS FINANCIERS

2.5.1. CLASSIFICATION ET EVALUATION

A partir du 1^{er} janvier 2018, le groupe BCP applique la norme IFRS9 et classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes :

- Actifs financiers au coût amorti ;
- Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat « juste valeur par résultat » ;
- Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres « juste valeur par capitaux propres ».

Le classement des actifs financiers requiert d'opérer une distinction entre instruments de dettes et instruments de capitaux propres.

2.5.1.1. Instruments de dettes

Un instrument de dette est défini comme étant un passif financier du point de vue de l'émetteur ; tel est le cas par exemple des prêts aux établissements de crédit, des prêts à la clientèle, des bons du Trésor, des obligations émises par une entreprise privée, des créances commerciales achetées dans le cadre des contrats d'affacturage sans recours ou encore des créances commerciales des sociétés industrielles et commerciales.

La classification des instruments de dette (prêts, créances ou titres) et leur évaluation ultérieure dépendent des deux critères suivants :

- modèle de gestion de ces actifs ou portefeuilles d'actifs financiers,
- caractéristiques des flux contractuels de chaque actif financiers (SPPI : Solely Payments of Principal & Interests). Le test 'SPPI' regroupe un ensemble de critères, examinés cumulativement, permettant d'établir si les flux de trésorerie contractuels respectent les caractéristiques d'un financement simple (remboursements de nominal et versements d'intérêts sur le nominal restant dû). Le test est satisfait lorsque le financement donne droit seulement au remboursement du principal et lorsque le versement des intérêts perçus reflète la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable.

Sur la base de ces deux critères, le groupe BCP classe ainsi les instruments de dettes détenus dans l'une des 3 catégories « coût amorti », « juste valeur par capitaux propres » ou « juste valeur en contrepartie du résultat » :

- Coût amorti : catégorie dans laquelle sont comptabilisés les instruments de dettes dont le modèle de gestion consiste à détenir l'instrument afin d'en collecter les flux de trésorerie contractuels et dont les flux de trésorerie contractuels sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sur le principal (critère dit de « prêt basique »).
- Juste valeur par capitaux propres : catégorie dans laquelle sont comptabilisés les instruments de dettes :
 - dont le modèle de gestion est à la fois de détenir l'instrument afin de collecter les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs pour en retirer des plus-values « modèle de gestion mixte » et,
 - dont les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements du principal et d'intérêts sur le principal (critère de « prêt basique »). Lors de la cession des instruments classés dans cette catégorie, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés

en compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ».

- Juste valeur par résultat : catégorie dans laquelle sont comptabilisés tous les instruments de dettes qui ne sont pas éligibles à un classement au coût amorti ou dans la catégorie juste valeur par capitaux propres. Cette catégorie inclut notamment les instruments de dette dont le modèle de gestion vise essentiellement à en retirer des résultats de cession, ceux qui ne répondent pas au critère de « prêt basique » (par exemple les obligations avec options de souscription d'actions) ainsi que les actifs financiers qui comportent un dérivé incorporé. Dans ce dernier cas, le dérivé incorporé n'est pas comptabilisé séparément du contrat hôte et ce dernier est comptabilisé dans son intégralité en juste valeur par résultat.

Les instruments de dette ne peuvent être désignés à la juste valeur par résultat sur option que si ce classement permet de réduire une incohérence en résultat (« mismatch comptable »).

Les instruments de dette comptabilisés dans les catégories « Coût amorti » et « juste valeur par capitaux propres » donnent lieu à dépréciation selon les modalités précisées dans ci après dans la note 2.9. La dépréciation qui en résulte est comptabilisée en compte de résultat, dans le « coût du risque ».

Les instruments de dette qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, coupon couru inclus, majorée des coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition.

Les variations de juste valeur des instruments de dette qui sont comptabilisés à la juste valeur par résultat sont enregistrées dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les variations de juste valeur des instruments de dette qui sont comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres sont enregistrées, hors revenus courus, sur une ligne spécifique des capitaux propres intitulée «Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres».

Les revenus courus des instruments à revenu fixe sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, intégrant les primes, décotes et frais d'acquisition s'ils sont significatifs. Ils sont enregistrés en compte de résultat dans le poste « Intérêts et produits assimilés », quel que soit leur classement comptable à l'actif.

Le groupe modifie la classification des instruments de dette en portefeuille d'une catégorie à l'autre si et seulement si le modèle de gestion de ces instruments est modifié. Le reclassement prend effet à compter du début de la période comptable qui suit celle au cours de laquelle le modèle de gestion est modifié. De tels changements ne devraient être que très rares en pratique et aucun changement de modèle de gestion n'a été opéré au cours de l'exercice.

2.5.1.2. Instruments de capitaux propres

Un instrument financier est un instrument de capitaux propres si et seulement si l'émetteur n'a aucune obligation contractuelle de remettre de la trésorerie ou un autre actif financier à des conditions qui lui seraient potentiellement défavorables. C'est le cas notamment des actions.

La norme IFRS 9 requiert d'enregistrer tous les instruments de capitaux propres détenus en portefeuille en juste valeur par résultat, sauf option pour la comptabilisation à la juste valeur par capitaux propres des instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction. Cette option est irrévocable. Dans ce cas, la variation des gains et pertes latents est comptabilisée en autres éléments du résultat global « gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » sans jamais affecter le résultat, y compris en cas de cession. Il n'y a pas de test de dépréciation des instruments de capitaux propres en portefeuille, quel que soit leur classement comptable.

Les dividendes reçus ainsi que les pertes et gains latents ou réalisés sur instruments classés en juste valeur par résultat sont comptabilisés en « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les dividendes reçus pour les instruments de capitaux propres classés en juste valeur par capitaux propres non recyclables sont également comptabilisés en résultat en « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres ».

Les pertes et gains latents ou réalisés sur instruments classés en juste valeur par capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres, dans la rubrique « Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres ».

La politique du groupe BCP est de comptabiliser dans la catégorie « juste valeur par résultat » l'ensemble du portefeuille d'instruments de capitaux propres à l'exception de quelques lignes d'actions comptabilisées sur option irrévocable dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables.

Les parts d'OPCVM sont également comptabilisées dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par résultat.

2.5.2 OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Les options retenues pour la classification des différents portefeuilles de titres sont les suivantes :

Actifs Financiers à la juste valeur par résultat

- Titres de transaction
- Produits dérivés
- OPCVM et actions
- Titres d'OPCVM détenus (titrisation)

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 31 DECEMBRE 2020

Actifs à la juste valeur par capitaux propres

- Bons du trésor classés en titres de placement
- Obligations marocaines
- Bons du trésor reclassés des titres d'investissement

Titres au coût amorti

- Titres d'investissements (hors bons du trésor reclassés en juste valeur par OCI)
- Bons du trésor habitat économique classés en titres de placement.

2.6. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

2.6.1. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

Les engagements de financement sont comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant de la commission d'engagement perçue. Elles sont comptabilisées conformément aux règles énoncées ci-dessus.

Une provision au titre des pertes de crédit attendues est constituée en application des principes de la norme IFRS 9.

2.6.2. ENGAGEMENTS DE GARANTIES

Les engagements de garantie sont comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant de la commission de garantie perçue. Ces commissions sont ensuite comptabilisées en résultat au prorata temporis sur la période de garantie.

Une provision au titre des pertes de crédit attendues est constituée en application des principes de la norme IFRS 9.

2.7. DETERMINATION DE LA JUSTE VALEUR

2.7.1. PRINCIPES GENERAUX

Tous les instruments financiers sont évalués à la juste valeur, soit au bilan (actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat, y compris les dérivés, et actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres), soit dans les notes aux états financiers pour les autres actifs et passifs financiers.

La juste valeur est le montant pour lequel un actif peut être échangé, un passif éteint, entre deux parties consentantes, informées et agissant dans le cadre d'un marché concurrentiel.

La juste valeur est le prix coté sur un marché actif lorsqu'un tel marché existe ou, à défaut, celle déterminée en interne par l'usage d'une méthode de valorisation, qui incorpore le maximum de données observables du marché en cohérence avec les méthodes utilisées par les acteurs du marché.

2.7.2. PRIX COTES SUR UN MARCHÉ ACTIF

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la juste valeur de marché. Sont ainsi valorisés les titres cotés et les dérivés sur marchés organisés comme les futures et les options.

2.7.3. PRIX NON COTES SUR UN MARCHÉ ACTIF

Lorsque le prix d'un instrument financier n'est pas coté sur un marché actif, la valorisation est opérée par l'usage de modèles généralement utilisés par les acteurs du marché (méthode d'actualisation des flux futurs de trésorerie, modèle de Black-Scholes pour les options).

Le modèle de valorisation incorpore le maximum de données observables du marché : prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires, courbe des taux d'intérêt, cours des devises, volatilité implicite, prix des marchandises.

La valorisation issue des modèles est effectuée sur des bases prudentes. Elle est ajustée afin de tenir compte du risque de liquidité et du risque de crédit, afin de refléter la qualité de crédit des instruments financiers.

2.7.4. MARGE DEGAGEE LORS DE LA NEGOCIATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers (day one profit) :

- Est immédiatement constatée en résultat si les prix sont cotés sur un marché actif ou si le modèle de valorisation n'incorpore que des données observables du marché ;
- Est différée et étalée en résultat sur la durée du contrat, lorsque toutes les données ne sont pas observables sur le marché ; lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ; la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

2.7.5. ACTIONS NON COTEES

La juste valeur des actions non cotées est déterminée par comparaison avec une transaction récente portant sur le capital de la société concernée, réalisée avec un tiers indépendant et dans des conditions normales de marché. En l'absence d'une telle référence, la valorisation est opérée, soit à partir de techniques communément utilisées (actualisation des flux futurs de trésorerie), soit sur la base de la quote-part d'actif net revenant au groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

Les actions dont la valeur comptable est inférieure à 1 million de dirhams ne font pas objet d'une réévaluation.

2.8. OPERATIONS EN DEVICES

2.8.1. ACTIFS ET PASSIFS MONETAIRES LIBELLES EN DEVICES

Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la

monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du groupe au cours de clôture.

Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

Les opérations de change à terme sont évaluées au cours du terme restant à courir. Les écarts de conversion sont constatés en résultat sauf lorsque l'opération est qualifiée de couverture en flux de trésorerie. Les écarts de conversion sont alors constatés en capitaux propres pour la partie efficace de la couverture et comptabilisés en résultat de la même manière et selon la même périodicité que les résultats de l'opération couverte.

2.8.2. ACTIFS NON MONETAIRES LIBELLES EN DEVICES

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et évalués à la juste valeur (Titres à revenu variable) sont comptabilisés de la manière suivante :

Ils sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat »

Ils sont constatés en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la catégorie « Actifs à la juste valeur par capitaux propres », à moins que l'actif financier ne soit désigné comme élément couvert au titre du risque de change dans une couverture de valeur en juste valeur ; les écarts de change sont alors constatés en résultat.

Les actifs non monétaires qui ne sont pas évalués à la juste valeur demeurent à leur cours de change historique.

2.9. DEPRECIATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

2.9.1. CALCUL DES PERTES ATTENDUES

Le groupe évalue les pertes de crédit attendues au titre des instruments financiers suivants :

- prêts et créances aux établissements de crédit au coût amorti,
- prêts et créances à la clientèle au coût amorti,
- titres au coût amorti (bons du Trésor et autres titres de créances à revenu fixe gérés en modèle « collecte des flux de trésorerie contractuels »)
- titres classés en « actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables » (bons du Trésor et autres titres de créances à revenu fixe gérés),
- engagements de financement non comptabilisés comme des dérivés et garanties financières données dans le champ d'application de la norme IFRS9,
- créances commerciales et locatives (classées en « compte de régularisation et autres actifs »).

La mesure des pertes de crédit attendues reflète :

- un montant objectif et fondé sur des pondérations probabilistes qui est déterminé par l'évaluation d'un éventail de résultats possibles ;
- la valeur temps de l'argent ; et
- les informations raisonnables et justifiables sur les événements passés, la conjoncture actuelle et les prévisions de la conjoncture économique future, qu'il est possible, à la date de clôture, d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs.

Conformément à la norme IFRS 9, les actifs financiers concernés sont répartis en trois catégories en fonction des variations du risque de crédit observées depuis leur comptabilisation initiale et une provision pour perte de crédit attendue est enregistrée au titre de chacune de ces catégories selon les modalités suivantes :

Phase 1 (stage 1) – Actifs financiers dits « sains » :

Tous les actifs financiers qui ne sont pas en défaut dès leur date d'acquisition sont enregistrés initialement dans cette catégorie et leur risque de crédit fait l'objet d'un monitoring continu par le groupe.

Phase 2 (stage 2) – Actifs financiers dont le risque de crédit s'est dégradé de manière significative

Les actifs financiers ayant subi une dégradation significative du risque de crédit depuis l'entrée au bilan mais qui ne sont pas encore en défaut sont transférés à cette catégorie. Les critères d'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit sont décrits en note première application de la norme IFRS9 « Instruments financiers ».

Phase 3 (stage 3) – Actifs financiers en défaut

Les actifs financiers pour lesquels une situation de défaut a été identifiée sont déclassés dans cette catégorie. L'application de la norme IFRS9 ne modifie pas la définition du défaut (ou des actifs dépréciés) retenue à ce jour par le groupe BCP pour les prêts aux établissements de crédit et les prêts à la clientèle sous IAS 39.

Pour les actifs financiers « sains », la perte de crédit attendue comptabilisée est égale à la portion de la perte de crédit attendue à maturité qui résulterait des événements de défaut qui pourraient survenir au cours des 12 prochains mois (perte attendue à un an). Pour les actifs financiers des catégories 2 et 3, la perte de crédit attendue est calculée sur la base des pertes attendues à maturité (« perte attendue à maturité »). La note première application de la norme IFRS9 « Instruments financiers » précise les hypothèses et modalités d'estimation des pertes attendues.

Pour la mesure des pertes de crédit attendues modélisées sur base collective, les expositions sont regroupées par classes homogènes de risque. Pour opérer ces regroupements, les critères retenus sont fonction de produits, clients, garanties, etc.

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 31 DECEMBRE 2020

Un des principes fondamentaux de la norme IFRS 9 en matière de mesure des pertes attendues est la nécessaire prise en compte d'informations prospectives ou « forward-looking ».

Dégradation significative du risque de crédit

Le groupe considère qu'un instrument financier a connu une dégradation significative du risque de crédit quand un ou plusieurs des critères quantitatifs, qualitatifs ou backstop ci-dessous sont remplis :

Critères quantitatifs

Pour certains portefeuilles, la dégradation du risque de crédit est appréciée en comparant les notes internes à la date de comptabilisation initiale aux notes à la date de clôture. Les indicateurs de dégradation significative du risque de crédit, lorsqu'ils sont exprimés en variation de notes, sont également définis en tenant compte des variations des probabilités de défaut qui y sont attachées.

Critères qualitatifs

Un actif financier est également considéré comme ayant subi une dégradation significative du risque de crédit lorsque l'un ou plusieurs des critères ci-après sont remplis :

- Actif financier sous surveillance (« Watchlist »)
- Restructuration pour difficultés de paiement sans pour autant être en défaut
- Existence d'impayés,
- Changements significatifs défavorables des conditions économiques, commerciales ou financières dans lesquelles opère l'emprunteur,
- Risques identifiés de difficultés financières, etc.

L'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit est réalisée de manière trimestrielle.

L'appréciation de la dégradation du risque de crédit est également réalisée en tenant compte d'informations prospectives

Les critères de dégradation du risque de crédit font l'objet d'une revue périodique et sont ajustés le cas échéant des observations réalisées.

Présomption de dégradation significative du risque de crédit

Lorsqu'un actif financier fait l'objet d'un impayé de plus de 30 jours, le groupe constate une dégradation significative du risque de crédit et l'actif est classé en Phase 2 / Stage 2, indépendamment des critères quantitatifs ou qualitatifs ci-dessus.

Exception pour risque de crédit faible

La norme IFRS9 permet un traitement simplifié dans le cas d'expositions sur des titres considérées comme étant à risque de crédit faible (« low credit risk » ou LCR). Elle autorise l'utilisation d'une simplification opérationnelle sur les instruments financiers pour lesquels le risque est jugé faible à la date de clôture. En cas d'utilisation de cette simplification opérationnelle, les instruments sont classés en Phase 1 / Stage 1 et font l'objet d'une provision pour perte de crédit à 12 mois, sans qu'il soit nécessaire d'apprécier si le risque de crédit s'est dégradé de manière significative depuis la date de comptabilisation initiale.

Créances restructurées

Les principes de comptabilisation des restructurations pour difficultés financières restent analogues à ceux prévalant selon IAS 39.

Calcul des pertes de crédit attendues

La perte de crédit attendue (ECL) est calculée sur la base de 12 mois ou à maturité en cas d'augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale ou si un actif financier est déprécié.

Lorsque la disponibilité des paramètres le permet, la perte attendue (ECL) est égale au produit actualisé des trois paramètres de risque que sont la probabilité de défaut (PD), l'exposition en cas de défaut (EAD) et la perte en cas de défaut (LGD), tels que définis ci-dessous :

- La probabilité de Défaut (PD) représente la probabilité qu'un emprunteur soit en défaut sur ses engagements financiers (selon la « Définition du défaut et de la dépréciation ci-dessus ») pendant les 12 prochains mois (12M PD) ou sur la maturité résiduelle du contrat (PD à maturité) ; ces probabilités de défaut sont obtenues à partir de systèmes de notation internes (cf. note 12) ;
- Exposition en cas de défaut (EAD : Exposure at default) : elle est basée sur le montant auquel le groupe s'attend à être exposé effectivement au moment du défaut, soit sur les 12 prochains mois, soit sur la maturité résiduelle. L'EAD_t est l'exposition du contrat donné en début de l'année t ;
- La perte en cas de défaut (LGD) représente la perte attendue au titre de l'exposition qui serait en défaut. La LGD varie selon le type de contrepartie, le type de créance sur cette contrepartie, l'ancienneté du contentieux et la disponibilité ou non de collatéraux ou garanties. La LGD est représentée par un pourcentage de perte par unité d'exposition au moment du défaut. La LGD est le pourcentage moyen de perte sur l'exposition au moment du défaut, quelle que soit la date de survenance du défaut au cours de la durée du contrat.

Les paramètres de risque utilisés pour le calcul des pertes de crédit attendues tiennent compte d'informations prospectives. Pour les modalités de prise en compte de ces informations, voir note ci-après.

Ces paramètres de risques sont réexaminés et actualisés périodiquement

En cas d'indisponibilité de données pour calibrer la PD et la LGD, le groupe a adopté un calcul simplifié en se basant sur les pertes ou provisions individuelles observées historiquement sur le portefeuille donné pour calculer un taux de pertes attendues.

2.9.11. Actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur origination

Les actifs concernés sont ceux qui, dès leur acquisition ou origination, sont en défaut. Ces actifs sont classés en Phase 3 au moment de leur comptabilisation initiale et font l'objet d'un traitement comptable ultérieur spécifique, tenant compte du fait qu'ils sont dépréciés dès leur comptabilisation initiale. Ainsi :

- il n'est pas comptabilisé de dépréciation à la date de leur comptabilisation initiale car le prix de transaction tient en principe déjà compte des pertes de crédit attendues ;
- les produits d'intérêts doivent être calculés en appliquant le « taux d'intérêt effectif ajusté en fonction de la qualité de crédit » ; ce taux est calculé sur la base des flux de trésorerie futurs attendus, déduction faite des pertes de crédit attendues initialement ;
- à chaque date de clôture, l'entité doit comptabiliser en résultat net à titre de gain ou de perte de valeur (en coût du risque) le montant de la variation des pertes de crédit attendues sur la durée de vie par rapport à l'estimation effectuée à la date de comptabilisation initiale ;
- les produits d'intérêts sont calculés par application du taux d'intérêt effectif ajusté du risque de crédit au coût amorti de l'actif financier depuis sa comptabilisation initiale, c'est-à-dire après imputation des provisions pour dépréciation éventuellement comptabilisées après la date de comptabilisation initiale.

Le groupe n'a pas d'actifs financiers dépréciés dès leur origination ou acquisition.

En application des dispositions des normes IFRS, il est possible de faire appel à son jugement d'expert pour corriger les flux de recouvrement issus des données statistiques et les adapter aux conditions en vigueur au moment de l'arrêt.

2.9.12. Coût du risque

Le coût du risque comprend les éléments de résultat relatifs à la comptabilisation des pertes de crédit telles que définies par IFRS 9, y compris pour la part relative aux placements des activités d'assurance. Il comprend :

- les flux de provisions et dépréciations couvrant les pertes à douze mois et à maturité relatifs aux :
 - prêts et créances aux établissements de crédit et à la clientèle comptabilisés au coût amorti ;
 - instruments de dettes en portefeuille comptabilisés au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres ;
 - engagements de financement ne répondant pas à la définition d'instruments financiers dérivés ;
 - garanties financières données comptabilisées conformément à la norme IFRS9 ;
- les pertes sur créances irrécouvrables ainsi que les récupérations sur créances antérieurement comptabilisées en pertes.

Sont également comptabilisées en coût du risque les dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers négociés de gré à gré ainsi que les charges liées aux fraudes et aux litiges inhérents à l'activité de financement.

2.10. DETTES REPRESENTÉES PAR TITRE ET ACTIONS PROPRES

2.10.1. DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

Les instruments financiers émis par le groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour la société du groupe émettrice de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres.

Il en est de même dans les cas où le groupe peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont considérées comme des instruments hybrides comprenant à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération.

2.10.2. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Selon la réglementation interne des BPR, celles-ci se réservent le droit inconditionnel de répondre favorablement aux demandes de remboursement des porteurs de parts sociales. Cette disposition a pour effet de ne pas reclasser une quote-part du capital des BPR en passifs financiers.

2.10.3. ACTIONS PROPRES

Les actions propres détenues par le groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

2.11. DERIVES ET DERIVES INCORPORES

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur.

2.11.1. PRINCIPE GENERAL

Les dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan dans les postes « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative.

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 31 DECEMBRE 2020

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

2.11.2. DERIVES ET COMPTABILITE DE COUVERTURE

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

- La couverture en juste valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe.
- La couverture en flux de trésorerie est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux variables et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument et de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le groupe évalue, lors de sa mise en place et au minimum semestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place.

Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80 et 125 %.

Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendues sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts.

Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transactions et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie.

2.11.3. DERIVES INCORPORES

Lorsqu'un contrat hybride comporte un contrat hôte qui est un actif financier entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 9, le contrat hybride (actif financier) est comptabilisé dans son intégralité conformément aux principes généraux applicables aux actifs financiers.

Lorsqu'un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui n'est pas un actif financier entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 9, il doit être extrait du contrat hôte et comptabilisé séparément dès lors que l'instrument hybride n'est pas évalué en juste valeur par résultat et que les caractéristiques économiques et les risques associés du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés au contrat hôte.

Néanmoins, lorsque l'instrument composé est comptabilisé dans son intégralité dans la catégorie « Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat », aucune séparation n'est effectuée.

2.12. COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICES

Les commissions sur prestations de services sont comptabilisées de la manière suivante :

- Commissions qui font partie intégrante du rendement effectif d'un instrument financier : commissions de dossier, commissions d'engagement, etc. De telles commissions sont traitées comme un ajustement du taux d'intérêt effectif (sauf lorsque l'instrument est évalué en juste valeur par résultat).
- Commissions qui rémunèrent un service continu : locations de coffres forts, droits de garde sur titres en dépôt, abonnements télématiques ou cartes bancaires, etc. Elles sont étalées en résultat sur la durée de la prestation au fur et à mesure que le service est rendu.
- Commission rémunérant un service ponctuel : commissions de bourse, commissions d'encaissement, commissions de change, etc. Elles sont comptabilisées en résultat lorsque le service a été rendu.

2.13. AVANTAGES DU PERSONNEL

L'entité doit comptabiliser non seulement l'obligation juridique ressortant des termes formels du régime à prestations définies, mais aussi toute obligation implicite découlant de ses usages. Ces usages génèrent une obligation implicite lorsque l'entité n'a pas d'autre solution réaliste que de payer les prestations aux membres du personnel. Il y a, par exemple, obligation implicite si un changement des usages de l'entité entraîne une dégradation inacceptable des relations avec le personnel.

Typologie des avantages au personnel :

Les avantages consentis au personnel du groupe Banque Populaire sont classés en quatre catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation... l'abondement ;
- Les avantages à long terme qui comprennent notamment les primes liées à l'ancienneté et au départ à la retraite ;
- Les indemnités de fin de contrat de travail ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par la couverture médicale des retraités.

2.13.1. AVANTAGES A COURT TERME

Le groupe comptabilise une charge lorsque les services rendus par les membres du personnel ont été utilisés en contrepartie des avantages consentis.

2.13.2. AVANTAGES A LONG TERME

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

Sont notamment concernées les primes liées à l'ancienneté et au départ à la retraite. Ces avantages sont provisionnés dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent. La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement. En outre, l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime considérées comme afférent à des services passés est comptabilisé immédiatement.

2.13.3. INDEMNITES DE FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation par le groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

2.13.4. AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI

Le groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies. Les régimes à cotisations définies ne sont pas représentatifs d'un engagement pour le groupe et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge du groupe qui donne lieu à évaluation et provisionnement. Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel. Le principal régime à prestations définies identifié par le groupe est celui de la couverture médicale des retraités et de leur famille.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par le groupe et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation. La valeur des actifs éventuels de couverture est ensuite déduite du montant de l'engagement.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels.

A partir du 30/06/2013, et conformément à la norme IAS 19 révisée, le groupe n'applique plus la méthodologie dite « du corridor » pour comptabiliser les écarts actuariels sur ces engagements.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements, du produit attendu des placements.

Les calculs effectués par le groupe sont régulièrement examinés par un actuaire indépendant.

2.13.5. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Conformément à l'option prévue dans IFRS 1, le montant cumulé des écarts actuariels à la date de transition a été imputé sur les capitaux propres.

Lors du passage aux IFRS, les engagements significatifs de couverture médicale aux retraités et de départ volontaire anticipé ont été provisionnés pour la première fois.

Afin de réaliser les évaluations actuarielles, les hypothèses de base des calculs ont été déterminées spécifiquement pour chaque régime.

Les taux d'actualisation retenus sont obtenus par référence au taux de rendement des obligations émises par l'Etat marocain, auxquels une prime de risque est ajoutée, pour estimer les taux de rendement des obligations des entreprises de premières catégories de maturité équivalente à la durée des régimes.

Les actifs de couverture du régime de couverture médicale sont investis exclusivement en bons du trésor émis par l'Etat marocain. Le taux de rendement des placements est donc celui des ces derniers.

2.14. PROVISIONS AU PASSIF

Les provisions enregistrées au passif du bilan du groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers et aux engagements sociaux concernent principalement les provisions pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux. Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et, lorsque le montant de

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 31 DECEMBRE 2020

l'obligation peut être estimée de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

2.14.1. OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Les provisions pour risques et charges supérieures à 1 MDH ont été analysées, afin de s'assurer de leur éligibilité aux conditions prévues par les normes IFRS.

2.15. IMPOTS COURANT ET DIFFERE

2.15.1. IMPOT COURANT

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du groupe, sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Lorsque il existe une incertitude sur le traitement fiscal à appliquer lors de la comptabilisation et l'évaluation de l'impôt sur les bénéfices, il convient de déterminer s'il est probable que le traitement retenu soit accepté par les autorités compétentes, en partant du principe qu'elles contrôleront le traitement en question et disposeront de toutes les informations pertinentes. Cette incertitude doit être reflétée dans le montant des actifs et passifs d'impôts, sur la base d'une méthode traduisant la meilleure prévision quant au dénouement de l'incertitude.

2.15.2. IMPOT DIFFERE

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales. Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception :

- Des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- Des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables, dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs, sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt, dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des instruments dérivés désignés en couverture de flux de trésorerie futurs, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les bénéfices dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

2.16. CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES ET NON RECYCLABLES

Les ajustements FTA ont été inscrits dans les comptes consolidés de la banque en contrepartie des capitaux propres.

2.17. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, offices des chèques postaux, ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générées par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du groupe, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et titres de créances négociables. Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou co-entreprises consolidées, ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors Titres de créances négociables).

2.18. ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES ET ACTIVITES ABANDONNEES

Lorsque le groupe décide de vendre des actifs non courants, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ».

Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente. Les actifs concernés cessent d'être amortis.

En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat.

Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente. L'ensemble des pertes et profits relatifs à ces opérations est présenté séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession ».

2.19. INFORMATION SECTORIELLE

Le groupe Banque Populaire est organisé autour de trois pôles d'activité principaux :

- Banque Maroc comprenant le Crédit populaire du Maroc, Média Finance, Chaabi International Bank Off Shore, Chaabi Capital Investissement (CCI), Upline Group, Maroc Assistance Internationale, Chaabi Bank, Bank Al Amal, Attawfiq Micro Finance, BP Shore Group, FPCT Sakane, Infra Maroc Capital (IMC), Maroc traitement de transactions (M2T), Alhif SA, Bank Al Youssr, Al Akaria Invest, Socinvest, BCP International, Africa Stone Management, OPCI Patrimoine Premium et les OPCVM.
- Sociétés de financement spécialisées comprenant Vivalis, Maroc Leasing et Chaabi LLD.
- Banque de détail à l'international comprenant, Banque Populaire Maroc-Centrafricaine, Atlantic Bank International, BCP Mauritius, Banque Internationale du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit, Banque de Madagascar et de l'Océan Indien et Banque Commerciale Internationale.

Chacun de ces métiers enregistre les charges et produits, ainsi que les actifs et passifs qui lui sont rattachés après élimination des transactions intragroupe.

2.20. UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

La préparation des états financiers du groupe exige de la Direction et des gestionnaires la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations, qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat, comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes associées.

Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer différents de celles-ci et avoir un effet significatif sur les états financiers. Ce qui est notamment le cas pour :

- Des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit ;
- De l'usage de modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs ;
- Du calcul de la juste valeur des instruments financiers non cotés classés en « Actifs à la juste valeur par capitaux propres » ou en « Instruments financiers à la juste valeur par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes aux états financiers ;
- Des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- De la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

2.21. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

2.21.1. FORMAT DES ETATS FINANCIERS

En l'absence de format préconisé par les IFRS, les états financiers du groupe sont établis conformément aux modèles prescrits par Bank Al-Maghrib.

2.21.2. REGLES DE COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan, si et seulement si le groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 31 DECEMBRE 2020

BILAN IFRS CONSOLIDE

		(en milliers de DH)	
ACTIF CONSOLIDE IFRS	Annexes	31/12/20	31/12/19
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	3.11	17 918 030	16 461 520
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.1	72 350 985	65 567 666
Actifs financiers détenus à des fins de transactions		59 857 145	53 357 064
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat		12 493 840	12 210 602
Instruments dérivés de couverture			
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3.2/3.11	36 711 766	31 747 014
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		31 781 637	27 081 425
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		4 930 129	4 665 589
Titres au coût amorti	3.3	8 107 575	10 486 912
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	3.4/3.11	19 031 749	14 512 077
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	3.5/3.11	255 602 166	258 929 613
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux			
Placements des activités d'assurance			
Actifs d'impôt exigible		1 753 534	1 342 852
Actifs d'impôt différé		4 397 193	3 709 233
Comptes de régularisation et autres actifs		8 862 617	8 435 486
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participations dans des entreprises mises en équivalence		22 448	36 702
Immeubles de placement			
Immobilisations corporelles	3.6	15 912 723	16 604 702
Immobilisations incorporelles	3.6	1 166 358	1 123 484
Ecarts d'acquisition	3.7	2 436 921	2 470 994
TOTAL DE L'ACTIF		444 274 065	431 428 255

COMPTE DE RESULTAT IFRS CONSOLIDE

		(en milliers de DH)	
	Annexes	31/12/20	31/12/19
Intérêts et produits assimilés	4.1	16 846 285	16 377 712
Intérêts et charges assimilés	4.1	-4 900 293	-5 176 228
MARGE D'INTERÊTS		11 945 992	11 201 484
Commissions perçues	4.2	3 740 816	3 333 606
Commissions servies	4.2	-344 523	-323 380
MARGE SUR COMMISSIONS		3 396 293	3 010 226
+/- Gains ou pertes nets résultant des couvertures de position nette			
+/- Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par résultat		2 718 433	2 509 430
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction		2 647 428	2 409 717
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat		71 005	99 713
+/- Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres		364 906	239 333
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables		34 516	-4 293
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)		330 390	243 626
+/- Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti			
+/- Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat			
+/- Gains ou pertes nets résultant du redressement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat			
RESULTAT DES ACTIVITES DE MARCHÉ		3 083 339	2 748 763
Produits des autres activités		2 310 016	1 803 279
Charges des autres activités		-1 448 597	-947 702
PRODUIT NET BANCAIRE		19 287 043	17 816 050
Charges générales d'exploitation		-9 569 901	-7 909 424
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		-1 460 464	-1 345 938
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		8 256 678	8 560 688
Coût du risque	4.3	-6 129 117	-2 566 773
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 127 561	5 993 915
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		-2 553	-2 646
Gains ou pertes nets sur autres actifs		-3 750	-31 803
Variations de valeurs des écarts d'acquisition			
RESULTAT AVANT IMPÔTS		2 121 258	5 959 466
Impôts sur les bénéfices		-838 108	-2 071 431
RESULTAT NET		1 283 150	3 888 035
Intérêts minoritaires		53 983	888 782
RESULTAT NET-PART DU GROUPE		1 229 167	2 999 253
Résultat par action (en dirham)		6,08	14,83
Résultat dilué par action (en dirham)		6,08	14,83

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2020

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Capitaux propres par Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture 31/12/2018	1 822 547	20 507 111		9 351 422	156 938	-215 390	31 622 628	9 795 698	41 418 326
Opérations sur capital	200 000	4 770 000					4 970 000	846 303	5 816 303
Paiements fondés sur des actions									
Opérations sur actions propres									
Affectation du résultat		2 456 192		-2 456 192					
Dividendes		-1 366 910					-1 366 910	347 657	-1 019 253
Résultat de l'exercice				2 999 253			2 999 253	888 782	3 888 035
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)					438 365	-147 871	290 494	-31 328	259 166
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)					-97 325		-25 581	-20 356	-45 937
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)					71 744	341 040	264 913	-213 684	213 229
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)					71 744	341 040	264 913	-213 684	213 229
Variation de périmètre					-159 715	-3 375	-14 821	24 009	-153 902
Autres variations		-81 724		-137 419			-219 143	-179 532	-398 675
Capitaux propres clôture 31/12/2019	2 022 547	26 284 669		9 669 093	494 603	-378 082	38 092 830	8 911 233	47 004 063
Opérations sur capital								810 057	810 057
Paiements fondés sur des actions									
Opérations sur actions propres									
Affectation du résultat		2 581 826		-2 581 826					
Dividendes		-1 618 038					-1 618 038	409 492	-1 208 546
Résultat de l'exercice				1 229 167			1 229 167	53 983	1 283 150
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)					109 401	-54 692	54 709	-14 549	40 160
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)					-130 088		-197 684	297	-197 387
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)					-67 596	-20 687	-54 692	-14 252	-157 227
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)					-67 596	-20 687	-54 692	-14 252	-157 227
Variation de périmètre					-509 067	-9 849	-44 102	-563 018	-1 698
Autres variations		-1 077 202		918 707			-158 495	88 636	-69 859
Capitaux propres clôture 31/12/2020	2 022 547	26 171 255		8 658 478	464 067	-476 876	36 839 471	10 633 724	47 473 195

		(en milliers de DH)	
PASSIF IFRS	Annexes	31/12/20	31/12/19
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		1 209 867	998 999
Passifs financiers à la juste valeur par résultat			
Passifs financiers détenus à des fins de transaction			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option			
Instruments dérivés de couverture			
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	3.8	33 388 985	43 154 024
Dettes envers la clientèle	3.9	331 638 504	309 572 021
Dettes représentées par un titre			
Titres de créance émis		551 175	3 264 264
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			
Passifs d'impôt courant		2 032 035	1 516 519
Passifs d'impôt différé		842 510	811 108
Comptes de régularisation et autres passifs		9 726 943	9 375 830
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Provisions techniques des contrats d'assurance		1 592 027	1 369 340
Provisions pour risques et charges	3.10/3.11	5 128 979	5 146 579
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		4 250 512	3 427 275
Dettes subordonnées		10 689 845	9 215 508
Capitaux propres		43 222 683	43 576 788
Capital et réserves liées		28 193 802	28 307 216
Actions propres			
Réserves consolidées		13 935 393	11 439 277
- Part du groupe		3 178 798	3 242 565
- Part des minoritaires		10 756 595	8 196 712
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		-189 662	-57 740
- Part du groupe		-12 809	116 521
- Part des minoritaires		-176 853	-174 261
Résultat de l'exercice		1 283 150	3 888 035
- Part du groupe		1 229 167	2 999 253
- Part des minoritaires		53 983	888 782
TOTAL DU PASSIF		444 274 065	431 428 255

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

	(en milliers de DH)	
	31/12/20	31/12/19
Résultat avant impôts	2 121 258	5 959 466
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	1 460 464	1 258 161
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-32 363	-3 650
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	4 365 225	1 927 253
+/- Dotations nettes aux provisions	610 092	-105 917
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	2 553	2 646
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-870 676	-840 790
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement		
+/- Autres mouvements	188 694	102 204
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	5 723 989	2 339 907
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	-9 340 671	-2 315 635
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	22 037 714	3 928 800
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-11 129 431	-13 414 919
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-1 742 783	1 219 961
- Impôts versés	-1 412 655	-2 232 394
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	-1 587 826	-12 814 187
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	6 257 421	-4 514 814
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	2 754 019	4 606 676
+/- Flux liés aux immeubles de placement		
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-1 159 494	-1 419 570
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	1 594 525	3 187 106
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-348 623	1 932 247
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-1 384 264	1 253 802
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-1 732 887	3 186 049
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	-150 663	-91 255
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	5 968 396	1 767 086
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	20 306 361	18 539 275
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	15 462 521	13 892 004
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	4 843 840	4 647 271
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	26 274 757	20 306 361
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	16 708 163	15 462 521
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	9 566 594	4 843 840
Variation de la trésorerie nette	5 968 396	1 767 086

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 31 DECEMBRE 2020

ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

	31/12/20	31/12/19
Résultat net	1 283 150	3 888 035
Éléments recyclables en résultat net :	-83 195	397 759
Écarts de conversion	-197 387	-45 937
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	114 192	443 696
Réévaluation des instruments dérivés de couverture d'éléments recyclables		
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence		
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres et recyclables		
Impôts liés		
Éléments non recyclables en résultat net :	-74 032	-184 530
Réévaluation des immobilisations		
Réévaluation (ou écarts actuariels) au titre des régimes à prestations définies	-36 596	-80 027
Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat		
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	-37 436	-104 503
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence non recyclables		
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres non recyclables		
Impôts liés		
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-157 227	213 229
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 125 923	4 101 264
Dont part du Groupe	1 086 192	3 264 166
Dont part des intérêts minoritaires	39 731	837 098

3.1. ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

	31/12/20		31/12/19	
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la JV par résultat	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la JV par résultat
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				
Valeurs reçues en pension				
Effets publics et valeurs assimilées	43 290 989		29 811 841	
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 351 177		822 901	
Actions et autres titres à revenu variable	13 861 148	6 424 056	22 452 993	6 722 980
Titres de participation non consolidés		6 069 784		5 487 622
Instruments dérivés	353 831		269 329	
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	59 857 145	12 493 840	53 357 064	12 210 602

3.2. ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

	31/12/20			31/12/19		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	36 711 766	1 452 084	-920 249	31 747 014	1 166 547	-878 071
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	31 781 637	1 171 202	-13 302	27 081 425	893 506	-30 966
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	4 930 129	280 882	-906 947	4 665 589	273 041	-847 105
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale (*)	11 654 176	1 135 007		9 168 640	890 250	
Autres titres de créance négociables (*)	781 972			854 716		
Obligations	19 345 489	36 195	-13 302	17 058 069	3 256	-30 966
Total des instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	31 781 637	1 171 202	-13 302	27 081 425	893 506	-30 966
Impôts		-433 343	3 325		-308 342	7 742
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôts)		737 859	-9 977		585 164	-23 224
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Actions et autres titres à revenu variable						
Titres de participation non consolidés	4 930 129	280 882	-906 947	4 665 589	273 041	-847 105
Total des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	4 930 129	280 882	-906 947	4 665 589	273 041	-847 105
Impôts		-103 926	319 292		-101 025	300 641
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôts)		176 956	-587 655		172 016	-546 464

3.3. TITRES AU COUT AMORTI

	31/12/20	31/12/19
3.3. Titres au coût amorti		
Titres de créance négociables	7 180 649	9 490 069
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	7 024 466	9 325 436
Autres titres de créance négociables	156 183	164 633
Obligations	926 926	996 843
TOTAL DES TITRES AU COÛT AMORTI	8 107 575	10 486 912

3.4. PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT AU COUT AMORTI

(en milliers de DH)			(en milliers de DH)		
3.4.1. Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	31/12/20	31/12/19	3.4.2. Ventilation des prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti par zone géographique	31/12/20	31/12/19
Comptes à vue	11 884 084	6 524 912	Maroc	13 057 419	8 846 762
Prêts	7 280 678	8 075 162	Zone off shore	543 536	770 622
Opérations de pension		770	Afrique	4 871 100	4 353 608
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS AVANT DEPRECIATION	19 164 762	14 600 844	Europe	559 694	541 085
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit (*)	133 013	88 767	TOTAL DES PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT NETS DE DÉPRÉCIATION (*)	19 031 749	14 512 077
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS NETS DE DEPRECIATION	19 031 749	14 512 077			

(*) Voir note 3.11.Répartition des dépréciations par Bucket sous IFRS9

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 31 DECEMBRE 2020

3.5. PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE AU COUT AMORTI

(en milliers de DH)

3.5.1. Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	31/12/20	31/12/19
Comptes ordinaires débiteurs	17 816 775	21 302 223
Prêts consentis à la clientèle	245 692 053	241 641 285
Opérations de pension	4 288 808	5 128 567
Opérations de location-financement	16 244 477	15 992 649
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE AU CÔUT AMORTI AVANT DEPRECIATION	284 042 113	284 064 724
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle (*)	28 439 947	25 135 111
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE AU CÔUT AMORTI NETS DE DEPRECIATION	255 602 166	258 929 613

(en milliers de DH)

3.5.2 Ventilation des créances sur la clientèle au coût amorti par zone géographique	31/12/20	31/12/19
Maroc	205 899 743	209 819 151
ZONE OFF SHORE	3 153 824	2 256 550
AFRIQUE	44 514 303	45 254 910
EUROPE	2 034 296	1 599 002
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE AU CÔUT AMORTI	255 602 166	258 929 613

3.6 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

(en milliers de DH)

	31/12/20			31/12/19		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	26 107 149	10 194 426	15 912 723	25 721 026	9 116 324	16 604 702
Terrains et constructions	14 836 277	3 323 075	11 513 202	14 651 317	3 547 075	11 104 242
Equipement, Mobilier, Installations	4 660 402	3 123 408	1 536 994	4 326 553	2 773 967	1 552 586
Biens mobiliers donnés en location						
Autres immobilisations	4 867 618	3 228 488	1 639 130	4 999 946	2 524 041	2 475 905
Droit d'utilisation	1 742 852	519 455	1 223 397	1 743 210	271 241	1 471 969
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 590 715	1 424 357	1 166 358	2 244 781	1 121 297	1 123 484
Droit au bail	314 486		314 486	324 468		324 468
Brevets et marque	98 862		98 862	86 234		86 234
Logiciels informatiques acquis	1 927 259	1 424 357	502 902	1 240 939	1 121 297	119 642
Autres immobilisations incorporelles	250 108		250 108	593 140		593 140
Droit d'utilisation						
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	28 697 864	11 618 783	17 079 081	27 965 807	10 237 621	17 728 186

CONTRATS DE LOCATION : DROITS D'UTILISATION - PRENEUR

(en milliers de DH)

CONTRATS DE LOCATION : DROITS D'UTILISATION - PRENEUR	31/12/19	Augmentation	Diminution	Variation de périmètre	AUTRES	31/12/20
DROIT D'UTILISATION D'IMMEUBLES D'EXPLOITATION	1 396 937	-193 648	-38 214		-6 190	1 158 885
Valeur Brute	1 656 506	77 274	-79 723		-7 516	1 646 541
Amortissements et dépréciations	-259 569	-270 922	41 509		1 326	-487 656
DROIT D'UTILISATION DU MOBILIER ET MATÉRIEL D'EXPLOITATION	14 411	8 958	-1 230		278	22 417
Valeur Brute	17 081	19 326	-1 502		380	35 285
Amortissements et dépréciations	-2 670	-10 368	272		-102	-12 868
DROIT D'UTILISATION DES AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION	60 621	-10 378	-7 599		-549	42 095
Valeur Brute	69 623	493	-8 401		-689	61 026
Amortissements et dépréciations	-9 002	-10 871	802		140	-18 931
TOTAL DROITS D'UTILISATION	1 471 969	-195 068	-47 043		-6 461	1 223 397

ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION - PRENEUR

(en milliers de DH)

ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION - PRENEUR	31/12/20	31/12/19
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 912 723	16 604 702
Dont : Droits d'utilisation	1 223 397	1 471 969
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 166 358	1 123 484
Dont : Droits d'utilisation		

PASSIFS AU TITRE DE LA DETTE LOCATIVE

(en milliers de DH)

PASSIFS AU TITRE DE LA DETTE LOCATIVE	31/12/20	31/12/19
COMPTES DE RÉGULARISATION ET AUTRES PASSIFS	9 726 943	9 375 830
Dont : Dettes locatives	1 265 185	1 481 079

DÉTAIL DES CHARGES DE CONTRATS DE LOCATION

(en milliers de DH)

DÉTAIL DES CHARGES DE CONTRATS DE LOCATION	31/12/20	31/12/19
Charges d'intérêts sur dettes locatives	-58 240	-50 397
Dotations aux amortissements sur droits d'utilisation	-292 329	-274 558

3.7 ECART D'ACQUISITION

(en milliers de DH)

	31/12/19	Variation périmètre	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/20
Valeur Brute	2 470 994		-34 073		2 436 921
Cumul des pertes de valeur					
Valeur nette au bilan	2 470 994				2 436 921

3.8 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

(en milliers de DH)

	31/12/20	31/12/19
Comptes à vue	2 317 490	1 681 072
Emprunts	22 765 555	17 964 975
Opérations de pension	8 305 940	23 507 977
TOTAL DES DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	33 388 985	43 154 024

(*) Voir note 3.11.Répartition des dépréciations par Bucket sous IFRS9

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 31 DECEMBRE 2020

3.9. DETTES ENVERS LA CLIENTELE

3.9.1 Dettes envers la clientèle	(en milliers de DH)		3.9.2 ventilation des dettes sur la clientèle par zone géographique	(en milliers de DH)	
	31/12/20	31/12/19		31/12/20	31/12/19
Comptes ordinaires créditeurs	216 285 302	199 815 681	Maroc	266 057 718	250 197 386
Comptes à terme	54 904 886	56 199 903	Zone off shore	2 222 919	701 721
Comptes d'épargne à taux administré	43 812 188	41 268 152	Afrique	61 679 311	57 242 127
Bons de caisse	2 089 530	2 626 164	Europe	1 678 556	1 430 787
Opérations de pension	6 104 524	2 097 631	Total en principal	331 638 504	309 572 021
Autres dettes envers la clientèle	8 442 074	7 564 490			
TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTELE	331 638 504	309 572 021			

3.10 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	(en milliers de DH)			
	PROVISIONS POUR RISQUES D'EXÉCUTION DES ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE (*)	PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS SOCIAUX	AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	VALEUR COMPTABLE AU BILAN
Montant au 31/12/2019	1 623 623	1 513 317	2 009 639	5 146 579
Dotations	592 864	63 423	275 443	931 730
Reprises	91 436	33 872	196 330	321 638
Autres mouvements	234 944	59 441	-922 077	-627 692
MONTANT AU 31/12/2020	2 359 995	1 602 309	1 166 675	5 128 979

3.11. VENTILATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS PAR BUCKET AU 31 DÉCEMBRE 2020

31 Décembre 2020	ENCOURS			PROVISIONS			TAUX DE COUVERTURE		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
BANQUES CENTRALES, TRÉSOR PUBLIC, SERVICES DES CHÈQUES POSTAUX	10 763 411								
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	32 744 591			962 954			2,94%		
Instrument de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables									
Instrument de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables									
Titres de dettes	32 744 591			962 954			2,94%		
ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI	244 852 116	29 027 578	29 327 181	3 001 752	5 617 799	19 953 409	1,23%	19,35%	68,04%
Prêts et créances sur les établissements de crédit	19 164 762			133 013			0,69%		
Prêts et créances sur la clientèle	225 687 354	29 027 578	29 327 181	2 868 739	5 617 799	19 953 409	1,27%	19,35%	68,04%
Titres de dettes									
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	288 360 118	29 027 578	29 327 181	3 964 706	5 617 799	19 953 409	1,37%	19,35%	68,04%
PASSIFS FINANCIERS	58 848 256	4 529 778	1 262 982	501 826	694 484	1 163 685	0,85%	15,33%	92,14%
Engagements hors bilan	58 848 256	4 529 778	1 262 982	501 826	694 484	1 163 685	0,85%	15,33%	92,14%

31 Décembre 2019	ENCOURS			PROVISIONS			TAUX DE COUVERTURE		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
BANQUES CENTRALES, TRÉSOR PUBLIC, SERVICES DES CHÈQUES POSTAUX	9 882 704			303 204			3,07%		
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	27 596 775			515 350			1,87%		
Instrument de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables									
Instrument de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables									
Titres de dettes	27 596 775			515 350			1,87%		
ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI	243 728 071	29 337 690	25 599 807	2 060 273	5 236 721	17 926 884	0,85%	17,85%	70,03%
Prêts et créances sur les établissements de crédit	14 600 844			88 767			0,61%		
Prêts et créances sur la clientèle	229 127 227	29 337 690	25 599 807	1 971 506	5 236 721	17 926 884	0,86%	17,85%	70,03%
Titres de dettes									
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	281 207 550	29 337 690	25 599 807	2 878 827	5 236 721	17 926 884	1,02%	17,85%	70,03%
PASSIFS FINANCIERS	56 362 153	4 208 651	1 270 164	358 536	378 711	886 376	0,64%	9,00%	69,78%
Engagements hors bilan	56 362 153	4 208 651	1 270 164	358 536	378 711	886 376	0,64%	9,00%	69,78%

4.1 MARGE D'INTERET

	31/12/20			31/12/19		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	14 421 785	3 721 448	10 700 337	14 186 370	3 660 914	10 525 456
Comptes et prêts/emprunts	13 718 230	3 634 749	10 083 481	13 320 318	3 478 543	9 841 775
Opérations de pensions	28 907	62 500	-33 593	55 279	28 979	26 300
Opérations de location-financement	674 648	24 199	650 449	810 773	153 392	657 381
OPÉRATIONS INTERBANCAIRES	368 881	787 635	-418 754	470 947	1 143 208	-672 261
Comptes et prêts/emprunts	119 461	377 246	-257 785	232 137	489 945	-257 808
Opérations de pensions	249 420	410 389	-160 969	238 810	653 263	-414 453
Emprunts émis par le Groupe		388 078	-388 078		370 429	-370 429
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 597 185	3 132	1 594 053	1 219 257	1 677	1 217 580
Actifs financiers au coût amorti	458 434		458 434	501 138		501 138
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS	16 846 285	4 900 293	11 945 992	16 377 712	5 176 228	11 201 484

(*) Voir note 3.11.Répartition des dépréciations par Bucket sous IFRS9

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 31 DECEMBRE 2020

4.2 COMMISSIONS NETTES

(en milliers de DH)

	31/12/20			31/12/19		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Commissions sur titres	354 366	21 961	332 405	410 838	6 085	404 753
Produits nets sur moyen de paiement	544 724	25 492	519 232	500 055	42 276	457 779
Autres commissions	2 841 726	297 070	2 544 656	2 422 713	275 019	2 147 694
PRODUITS NETS DE COMMISSIONS	3 740 816	344 523	3 396 293	3 333 606	323 380	3 010 226

4.3 COUT DU RISQUE

(en milliers de DH)

	31/12/20	31/12/19
Dotations nettes de reprises des dépréciations	4 774 004	2 015 754
Bucket 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	1 272 248	54 367
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	1 129 969	57 983
Engagements par signature	142 279	-3 616
Bucket 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	692 794	-305 916
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	376 956	-327 436
Engagements par signature	315 838	21 520
Bucket 3 : Actifs dépréciés	2 808 962	2 267 303
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	2 762 625	2 262 303
Engagements par signature	46 337	5 000
Autres provisions pour risques et charges	187 934	-55 468
Autres variations des provisions	1 167 179	606 487
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés		
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables	1 268 383	767 665
Récupérations sur prêts et créances comptabilisés au coût amorti	101 204	161 178
Décotes sur crédits restructurés		
Pertes sur engagements par signature		
Autres pertes		
Autres produits		
Coût du risque	6 129 117	2 566 773

5 INFORMATION SECTORIELLE

5.1. BILAN

(en milliers de DH)

BILAN AU 31 DECEMBRE 2020	BANQUE MAROC, EUROPE & BANQUE OFF SHORE (*)	SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT SPÉCIALISÉES	BANQUE DE DÉTAIL & ASSURANCE À L'INTERNATIONAL (*)	INTERCO	TOTAL
TOTAL BILAN	358 286 519	22 201 915	89 890 002	-26 104 371	444 274 065
dont					
ELÉMENTS D'ACTIFS					
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	71 202 740		1 148 245		72 350 985
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	23 047 336	4 553	21 366 585	-7 706 708	36 711 766
Titres au coût amorti	7 875 331		232 244		8 107 575
Prêts et créances sur les Établissements de crédit et assimilés	31 336 726	1 298	6 161 590	-18 467 865	19 031 749
Prêts et créances sur la clientèle	192 224 847	20 334 069	44 514 303	-1 471 053	255 602 166
ELÉMENTS DU PASSIF					
Dettes envers les EC et assimilés	21 812 616	16 119 220	15 068 189	-19 611 040	33 388 985
Dettes envers la clientèle	268 988 477	971 105	61 736 739	-57 817	331 638 504
CAPITAUX PROPRES	45 046 800	2 063 293	5 710 532	-5 347 430	47 473 195

(en milliers de DH)

BILAN AU 31 DECEMBRE 2019	BANQUE MAROC, EUROPE & BANQUE OFF SHORE (*)	SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT SPÉCIALISÉES	BANQUE DE DÉTAIL & ASSURANCE À L'INTERNATIONAL (*)	INTERCO	TOTAL
TOTAL BILAN	346 696 863	21 532 148	89 054 801	-25 855 557	431 428 255
dont					
ELÉMENTS D'ACTIFS					
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	63 819 875		1 747 791		65 567 666
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	17 506 470	4 553	20 652 114	-6 416 123	31 747 014
Titres au coût amorti	10 196 244		290 668		10 486 912
Prêts et créances sur les Établissements de crédit et assimilés	28 864 985	37 398	5 346 958	-19 737 264	14 512 077
Prêts et créances sur la clientèle	195 298 830	19 766 698	45 254 909	-1 390 824	258 929 613
ELÉMENTS DU PASSIF					
Dettes envers les EC et assimilés	29 840 319	15 605 249	18 515 334	-20 806 878	43 154 024
Dettes envers la clientèle	251 223 985	1 105 908	57 242 128		309 572 021
CAPITAUX PROPRES	43 904 465	1 831 228	5 181 512	-3 913 142	47 004 063

(*) Changement de présentation de l'information sectorielle de l'Europe

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 31 DECEMBRE 2020

5.2. COMPTE DE RESULTAT

(en milliers de DH)

Compte de résultat au 31 DECEMBRE 2020	BANQUE MAROC, EUROPE & BANQUE OFF SHORE (*)	SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT SPÉCIALISÉES	BANQUE DE DÉTAIL & ASSURANCE À L'INTERNATIONAL (*)	INTERCO	TOTAL
Marge d'intérêt	8 511 895	598 035	2 833 813	2 249	11 945 992
Marges sur commissions	1 976 011	71 169	1 402 681	-53 568	3 396 293
Produit net bancaire	13 876 739	909 412	4 888 312	-387 420	19 287 043
Résultat Brut d'exploitation	5 831 097	536 886	1 888 695		8 256 678
Résultat d'exploitation	1 414 306	362 527	350 728		2 127 561
Résultat net	712 908	239 717	330 525		1 283 150
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	848 721	188 281	192 165		1 229 167

(en milliers de DH)

Compte de résultat au 31 DECEMBRE 2019	BANQUE MAROC, EUROPE & BANQUE OFF SHORE (*)	SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT SPÉCIALISÉES	BANQUE DE DÉTAIL & ASSURANCE À L'INTERNATIONAL (*)	INTERCO	TOTAL
Marge d'intérêt	8 444 304	648 209	2 106 516	2 455	11 201 484
Marges sur commissions	1 976 811	81 912	989 796	-38 293	3 010 226
Produit net bancaire	13 586 537	1 022 024	3 611 385	-403 896	17 816 050
Résultat Brut d'exploitation	6 602 513	581 211	1 376 964		8 560 688
Résultat d'exploitation	4 435 434	345 948	1 212 533		5 993 915
Résultat net	2 567 220	211 215	1 109 600		3 888 035
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	2 088 908	170 192	740 153		2 999 253

(*) Changement de présentation de l'information sectorielle de l'Europe

PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE BANQUE POPULAIRE

PARTICIPATION	Secteur d'activité	Pays	METHODE DE CONSOLIDATION	% INTERET	% CONTRÔLE
Banque Centrale Populaire	Banque	Maroc	TOP		
BP Centre Sud	Banque	Maroc	IG	51,00%	51,00%
BP Fes Taza	Banque	Maroc	IG	51,00%	51,00%
BP Laayoune	Banque	Maroc	IG	51,00%	51,00%
BP Marrakech B Mellal	Banque	Maroc	IG	51,00%	51,00%
BP Nador Al Hoceima	Banque	Maroc	IG	51,00%	51,00%
BP Oujda	Banque	Maroc	IG	51,00%	51,00%
BP Tanger Tetouan	Banque	Maroc	IG	51,00%	51,00%
BP Rabat Kenitra	Banque	Maroc	IG	51,00%	51,00%
CHAABI BANK	Banque	France	IG	100,00%	100,00%
BPMC	Banque	République centrafricaine	IG	75,00%	75,00%
MAI	Assistance	Maroc	IG	77,43%	77,43%
CCI	Fond d'investissement	Maroc	IG	77,51%	100,00%
IMC	Fond d'investissement	Maroc	IG	48,56%	50,03%
VIVALIS	Crédit à la consommation	Maroc	IG	87,28%	87,28%
MEDIA FINANCE	Marché des capitaux	Maroc	IG	95,57%	100,00%
CHAABI LLD	Location longue durée	Maroc	IG	84,35%	85,00%
CIB	Banque Offshore	Zone Franche	IG	85,30%	100,00%
BANK AL AMAL	Banque	Maroc	IG	43,44%	48,10%
ATTAWFIQ MICRO FINANCE	Micro-crédit	Maroc	IG	100,00%	100,00%
M2T	Services de paiements	Maroc	IG	83,95%	83,95%
ALHIF SA	Holding	Maroc	IG	39,19%	50,56%
UPLINE GROUP	Banque d'affaires	Maroc	IG	88,92%	100,00%
MAROC LEASING	Crédit bail	Maroc	IG	53,11%	53,11%
BP SHORE GROUP	Holding	Maroc	IG	78,83%	100,00%
FPCT SAKANE	Immobilier	Maroc	IG	49,00%	100,00%
AL AKARIA INVEST	Holding	Maroc	IG	100,00%	100,00%
BANK AL YOUSR	Banque	Maroc	IG	80,00%	80,00%
SOCINVEST	Société d'investissement	Maroc	IG	100,00%	100,00%
UPLINE HORIZON	OPCVM	Maroc	IG	97,62%	100,00%
UPLINE OPPORTUNITES	OPCVM	Maroc	IG	99,96%	100,00%
AFRICA STONE MANAGEMENT	Gestion d'OPCI	Maroc	IG	29,00%	29,00%
BCP INTERNATIONAL	Holding	Maroc	IG	100,00%	100,00%
OPCI PATRIMOINE PREMIUM	OPCI	Maroc	IG	72,84%	100,00%
BCP MAURITIUS	Banque	Ile Maurice	IG	100,00%	100,00%
BANQUE DE MADAGASCAR ET DE L'OCEAN INDIEN	Banque	Madagascar	IG	71,01%	71,01%
BANQUE INTERNATIONALE DU CAMEROUN POUR L'EPARGNE ET LE CREDIT	Banque	Cameroun	IG	78,43%	78,43%
BANQUE COMMERCIALE INTERNATIONALE	Banque	République du Congo	IG	100,00%	100,00%
ATLANTIC BANQUE INTERNATIONALE	Holding	Côte d'Ivoire	IG	79,83%	79,83%
ATLANTIQUE FINANCE	Banque d'affaires	Côte d'Ivoire	IG	79,75%	99,91%
ATLANTIQUE ASSET MANAGEMENT	Gestion d'actif	Côte d'Ivoire	IG	79,75%	99,91%
BANQUE ATLANTIQUE DU BURKINA FASSO	Banque	Burkina Fasso	IG	48,76%	61,08%
BANQUE ATLANTIQUE DU BENIN	Banque	Bénin	IG	58,55%	73,35%
BANQUE ATLANTIQUE DE LA COTE D'IVOIRE	Banque	Côte d'Ivoire	IG	79,39%	99,45%
BANQUE ATLANTIQUE DU MALI	Banque	Mali	IG	57,43%	71,94%
BANQUE ATLANTIQUE DU NIGER	Banque	Niger	IG	63,84%	79,97%
BANQUE ATLANTIQUE DU SENEGAL	Banque	Sénégal	IG	79,82%	99,99%
BANQUE ATLANTIQUE DU TOGO	Banque	Togo	IG	67,90%	85,06%
BIA NIGER	Banque	Niger	IG	55,49%	69,51%
BPMG	Banque	Guinée	IG	61,67%	77,25%
ATLANTIQUE ASSURANCE COTE D'IVOIRE IARD	Assurance	Côte d'Ivoire	IG	71,84%	90,00%
ATLANTIQUE ASSURANCE COTE D'IVOIRE VIE	Assurance	Côte d'Ivoire	IG	77,22%	96,73%
GROUPEMENT TOGOLAIS ASSURANCE VIE	Assurance	Togo	IG	53,15%	65,59%
GROUPEMENT TOGOLAIS ASSURANCE IARD	Assurance	Togo	IG	77,85%	97,53%

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 31 DECEMBRE 2020

ORGANISATION ET STRUCTURES DEDIEES A LA GESTION DES RISQUES

La Banque est dotée d'une organisation en ligne avec les meilleurs standards internationaux. Sa structure de gouvernance intégrée lui permet d'identifier les risques auxquels elle est confrontée, de mettre en œuvre un système de contrôle interne adéquat et efficace et d'établir un système de suivi et de réajustement.

La responsabilité du contrôle, de la mesure et de la supervision des risques est partagée entre :

- Les instances de gouvernance et de pilotage (Comité directeur, Conseil d'administration, Comité d'audit, Comités de gestion des risques, Comité placement...);
- La Direction Générale Risques Groupe et les autres entités dédiées et/ou impliquées dans le suivi des risques (crédit, marché, financier et opérationnel) ;
- Les instances relevant du contrôle interne.

1- RISQUE DE CREDIT OU DE CONTREPARTIE

Le risque de crédit est le risque de perte inhérent au défaut d'un emprunteur par rapport au remboursement de ses dettes (obligations, prêts bancaires, créances commerciales...). Ce risque se décompose en risque de défaut qui intervient en cas de manquement ou de retard de la part de l'emprunteur sur le paiement du principal et/ou des intérêts de sa dette, en risque sur le taux de recouvrement en cas de défaut, ainsi qu'en risque de dégradation de la qualité du portefeuille de crédit.

POLITIQUE GENERALE DE CREDIT

La politique générale de gestion du risque de crédit, adoptée par la Banque et approuvée par ses organes d'administration et de gestion, a pour objectif de définir un cadre global pour les activités générant un risque de crédit.

Ses principes sont appliqués pour assurer à la Banque un développement serein de ses activités. La politique de crédit s'articule autour des principes suivants :

- Normalisation de la gestion des risques de crédit au niveau de l'ensemble des organismes du CPM ;
- Sécurité et rentabilité des opérations ;
- Diversification des risques ;
- Respect des limites en vigueur ;
- Sélection stricte des dossiers lors de l'octroi ;
- Etablissement d'un dossier pour toute opération de crédit et sa revue au moins une fois par an pour les entreprises ;
- Notation des Entreprises/Professionnels et Particuliers et scoring à l'octroi des crédits immobiliers et à la consommation ;
- Séparation entre les fonctions de vente de crédit et celles de l'appréciation et du contrôle des risques ;
- Collégialité des décisions se traduisant par l'instauration des comités à tous les niveaux de la filière ;
- Détection précoce des risques de défaillance des contreparties ;
- Réactivité dans le recouvrement.

La mise en pratique de la politique de crédit repose sur un corpus réglementaire interne étoffé, conforme aux meilleures pratiques en la matière. Celui-ci couvre l'intégralité du processus de gestion du risque de crédit, à travers des circulaires, des lettres circulaires et des normes fixant l'étendue et les conditions d'exercice des activités de prise, de suivi et de maîtrise des risques. Notons qu'un important projet visant à mettre à jour ce corpus est en cours.

DISPOSITIF DE DECISION

Le dispositif décisionnel de la Banque est basé sur les principes suivants :

- Une première analyse des dossiers par les entités commerciales initiatrices des demandes ;
- Une deuxième lecture de risque faite par les entités Contre-étude au niveau des BPR et de la BCP ;
- La prévention du risque à travers le rôle déterminant de la fonction Contre-étude dans le filtrage des dossiers et dans la prise de décision ;
- L'exercice des pouvoirs dans le cadre des comités traduisant la collégialité de la décision ;
- Un schéma délégataire à plusieurs dimensions assurant une adéquation entre le niveau du risque et celui requis pour la décision ;
- Des limites de compétences établies par groupe de bénéficiaires liés ;
- L'exclusion des pouvoirs des BPR et des filiales, des crédits au profit des apparentés, quels que soient leurs montants. Ces derniers sont soumis aux comités internes de crédit tenus au niveau de la BCP ;
- La séparation des tâches entre les entités commerciales et celles chargées de l'évaluation, du suivi et de la gestion des risques liés au crédit.

DISPOSITIF DE SURVEILLANCE DU RISQUE DE CRÉDIT

Le dispositif de contrôle et de gestion du risque de crédit repose principalement sur les axes suivants :

- Collégialité de la décision se traduisant par l'instauration des comités de crédit à tous les niveaux (Comités de crédit régionaux, Comités de crédit filiales, Comités de crédit BCP notamment le Comité interne de crédit, le

Comité du recouvrement et des grands risques...);

- Séparation des tâches entre les entités commerciales et celles chargées de l'évaluation, du suivi et de la gestion des risques liés au crédit ;
- Définition des attributions et des modalités de fonctionnement de l'ensemble des comités par des circulaires.

Ces axes sont, par ailleurs, structurés dans un cadre général de contrôle répondant aux exigences réglementaires édictées par BAM. Au sein de la BCP, le dispositif de gestion des risques et le système de contrôle interne obéissent, au même titre que le Groupe, à un suivi individualisé des activités générant des risques. Ce suivi, déployé à tous les échelons de la Banque, s'articule autour d'un dispositif opérationnel à trois composantes :

- Evaluation et suivi indépendant de la qualité des risques ;
- Suivi particulier des risques majeurs et des risques de concentration ;
- Suivi permanent et rapproché des créances sensibles.

Le dispositif du Groupe s'appuie sur une structure de gouvernance des risques et une culture de gestion des risques solidement ancrée. Celui-ci est progressivement enrichi par un cadre d'appétence au risque. Il assure une remontée régulière au Management et aux Instances de Gouvernance de la Banque permettant ainsi de mettre en place :

- Les politiques adéquates pour un développement maîtrisé ;
- Les actions correctives pour sauvegarder les intérêts de la Banque.

DISPOSITIF DE NOTATION INTERNE

La Banque a mis en place un système de notation global en ligne avec les exigences réglementaires en matière d'utilisation et d'usage, applicable à l'ensemble des contreparties, qu'il s'agisse d'Etats souverains, de banques ou d'entreprises. Celles opérant dans le secteur de la promotion immobilière sont qualifiées à travers la notation des projets. La clientèle des Particuliers est assujettie au scoring à l'octroi applicable aux crédits à la consommation et aux crédits immobiliers. Ce dispositif de notation a été enrichi en 2019 par la mise en production d'un nouvel outil de notation Retail.

Le système de notation constitue le cœur du dispositif de gestion des risques de crédit et repose sur une série de modèles appropriés à chaque catégorie d'actifs. La notation consiste à attribuer une note à chaque contrepartie selon une échelle interne dont chaque niveau correspond à une probabilité de défaut. Elle constitue un des critères clés de la politique d'octroi de crédit. Pour la clientèle des entreprises, la notation est attribuée au moment du montage du dossier de crédit et est révisée au moins une fois par an. De plus, une attention est accordée à la cohérence entre les décisions prises et le profil du risque dégagé par chaque note ainsi que ses composantes, en l'occurrence les différentes informations qualitatives et quantitatives que la grille comprend.

La notation constitue également un axe important dans l'évaluation de la qualité des expositions de la Banque, à travers l'analyse du portefeuille noté et l'évolution de sa distribution. Un suivi particulier est assuré, par ailleurs, pour les contreparties présentant une détérioration de la qualité du risque.

En outre, le dispositif de notation est un élément fondamental du nouveau processus de provisionnement IFRS9.

Au 31 décembre 2020, la distribution du portefeuille noté se présente comme suit :

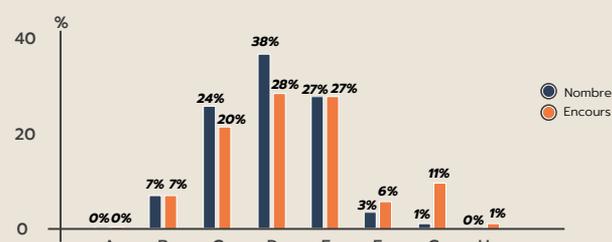
L'analyse du portefeuille du segment PME-GE affiche une distribution rassurante

Distribution de la GE* en nombre et en encours



* GE : Entreprise avec un chiffre d'affaires supérieur ou égal à 50 millions de dhs

Distribution de la PME* en nombre et en encours



*PME : Entreprise avec un chiffre d'affaires compris entre 3 et 50 millions de dhs

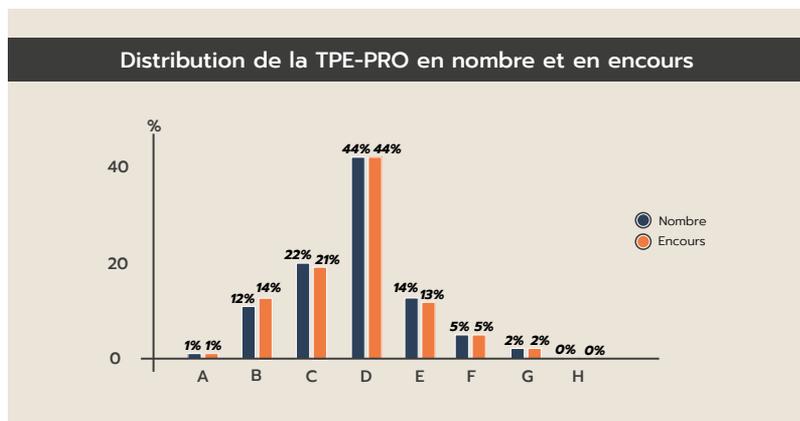
GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 31 DECEMBRE 2020

des risques. En effet, le portefeuille, en nombre et en encours, est concentré sur les notes se situant entre les classes A et E.

Les notes A, B et C concentrent 66% des entreprises GE notées en nombre, et correspondant à 62% d'encours en décembre 2020. Pour les PME, les classes B, C, D et E représentent 96% en nombre et 82% en encours à fin Décembre 2020.

L'analyse de la distribution des TPE/PRO fait ressortir une concentration sur



les classes de notation B-E, ce qui révèle un niveau de risque maîtrisé pour ces deux segments. Les classes B-E concentrent 92% des TPE/PRO en nombre avec 92% de l'encours total sur ce segment.

DISPOSITIF DE SUIVI DU RISQUE DE CONCENTRATION

Le risque de concentration fait l'objet d'un suivi minutieux par la Banque pour, d'une part, obéir aux règles prudentielles imposées par l'exigence de la division des risques et, d'autre part, assurer la diversification nécessaire à la dilution et la maîtrise des risques.

Le dispositif de gestion et de suivi, mis en place, est construit autour des éléments suivants :

- Un processus de revue de portefeuille s'appuyant sur une base de données risques construite et enrichie en permanence par les différentes applications, permettant la remontée de toutes les informations nécessaires à l'examen groupé d'un portefeuille donné (base des groupes et des engagements, centrales des bilans propres à la banque, bases de notation...);
- Un dispositif de limites sectorielles et individuelles constituant les premières bases du cadre d'appétence au risque ;
- Une attention particulière apportée aux engagements dès que leur niveau dépasse 5% des fonds propres de la Banque ;
- Un processus d'examen des 100 premiers risques au sens contrepartie ou groupe de contreparties liées, pour l'ensemble des entités de la Banque.

Crédits par décaissement	En % des emplois productifs CPM (*)
100 premiers risques CPM(*)	68%
Contreparties éligibles à la déclaration BAM(*)	34%

(*) : Hors filiales

PROCESSUS DE REVUE DE PORTEFEUILLE

La revue de portefeuille constitue de plus en plus un outil important du dispositif de surveillance et de gestion des risques, notamment majeurs et de concentration. Elle complète le processus classique de revue annuelle des dossiers et de suivi permanent des engagements en s'appuyant sur les paramètres d'usage en matière d'appréciation du risque de crédit (données propres aux secteurs, éléments qualitatifs et quantitatifs liés à la contrepartie et au groupe d'appartenance, ...).

La notion de portefeuille concerne un ensemble d'actifs regroupés par secteur d'activité, par classe de risque, par niveau d'engagements...

Dans le contexte de la crise sanitaire, une revue de l'ensemble du portefeuille de crédit a été réalisée de manière granulaire. Pour le marché de l'Entreprise, cette revue s'est appuyée sur une approche sectorielle, en vue d'estimer les impacts en matière d'évolution de la qualité du portefeuille et du coût du risque pour la période 2020-2022.

DISPOSITIF D'APPETENCE AU RISQUE DE CREDIT

Le Groupe poursuit la construction progressive de son dispositif global d'appétence au risque. A ce jour, le dispositif se décline en :

Limites de concentration sectorielle :

La démarche de fixation des limites sectorielles s'appuie sur des normes qualitatives et quantitatives, consistant à combiner la mesure du degré de sinistralité des secteurs avec leurs potentiels de développement. Ce dispositif constitue, depuis 2017, une composante importante du processus

de planification dans la mesure où il permet de définir les orientations stratégiques en termes de part de marché global sur un secteur/sous-secteur donné, en vue d'assurer un développement ciblé et plus maîtrisé. La mise à jour des limites sectorielles s'opère une fois par an. Leur monitoring est assorti de mesures en fonction du niveau atteint de la limite et de l'évolution des conditions du marché.

Limites de concentration individuelle :

En s'appuyant sur le processus de revue de portefeuille, les risques majeurs de la Banque font l'objet d'une analyse groupée qui permet d'aboutir à une classification par niveau de risque. Sur la base de cette classification et en intégrant d'autres paramètres (nature ou niveau d'activité, fonds propres de la contrepartie et de la Banque, limite sectorielle ...), des limites par groupe de contreparties sont définies après approbation des comités idoines.

A souligner que la définition des limites intègre un processus de négociation avec les lignes métiers. Les résultats issus des modèles des limites sont ainsi, préalablement, examinés avec ces dernières pour intégrer toute composante éventuelle non modélisée dans les calculs. Les propositions issues de ces discussions sont soumises aux comités idoines pour décision et arbitrage.

Les limites sont revues annuellement. Elles peuvent être sujettes à une réévaluation ponctuelle en cas de changement significatif des conditions de marché pouvant impacter la perception ou l'évaluation du risque. Le suivi du respect des limites se fait par les fonctions concernées à travers des outils de monitoring et de reporting adéquats.

Il y a lieu de noter que les méthodologies des limites sectorielles et individuelles ont été adaptées en 2020 pour tenir compte du contexte particulier de la crise Covid-19 et ses impacts attendus sur certains secteurs d'activité.

DISPOSITIF DE SUIVI DE CREANCES SENSIBLES

L'objectif du dispositif de suivi des risques sensibles est d'identifier en amont les signaux de détérioration potentielle du portefeuille sain. Cette détection précoce permet à la Banque d'entreprendre des actions de protection de ses intérêts plus efficaces et moins onéreuses. L'identification et le suivi de ces créances s'opèrent conjointement par les fonctions risques et les lignes métiers à fréquence mensuelle.

Le mécanisme mis en place consiste à échanger en permanence, avec les gestionnaires de la relation, des informations sur chaque situation en vue d'entamer les négociations qui s'imposent pour la régularisation éventuelle de la créance. Les cas n'enregistrant pas une évolution favorable de leur situation sont inscrits sur la "Watch List", après décision des comités compétents. Cette « Watch List » qui constitue l'aboutissement de toutes les actions de surveillance, fait elle-même l'objet d'un dispositif de suivi, pour permettre à la Banque de préserver, dans le temps, son potentiel de recouvrement.

En matière de provisionnement, la « Watch List » constitue une composante importante du dimensionnement à la fois des provisions sur base sociale (PRG) et sur base consolidée (IFRS9).

Il est à souligner que les mesures transitoires, dans le cadre de la refonte de la circulaire 19G sur la classification des créances, continuent d'être déployées en anticipation sur son entrée en vigueur. Ce projet de réforme vise à (i) assurer une application homogène notamment en matière d'identification, de classification et de provisionnement des créances sensibles au sein du secteur bancaire (ii) intégrer de nouveaux critères en matière de défaut (dépassements, restructurations...).

PROCESSUS DE SURVEILLANCE ET DE GESTION DU RISQUE PAYS

Pour accompagner le développement maîtrisé du Groupe au niveau international, la gestion des risques bénéficie d'un renforcement global des outils et des processus. En effet, le Groupe a continué à concentrer ses travaux sur les chantiers du projet de convergence qui vise l'harmonisation et le déploiement des normes du Groupe en matière de gestion et de maîtrise des risques. A cet effet, les différents chantiers sont érigés en un programme global avec une gouvernance adéquate pour s'assurer de leur bonne exécution.

Processus de gestion du risque pays

Le risque pays peut être défini comme le risque que les conditions économiques, financières, politiques, juridiques ou sociales d'un pays affectent les intérêts financiers de la Banque. Il ne constitue pas une nature de risque différente des risques "élémentaires" (crédit, marché, opérationnel) mais une agrégation des risques résultant de la vulnérabilité à un environnement politique, social, macroéconomique, et financier spécifique.

Le dispositif de mesure et de surveillance de risque pays mis en place repose sur les principes suivants :

- Une organisation dédiée capable d'opérer les choix importants et d'effectuer les arbitrages nécessaires (Comité de suivi des activités des Banques à l'International au niveau de la BCP, Comités de la Holding ABI, Comité des filiales à l'international) ;
- Une architecture de décision et de délégations de pouvoirs (filiale, holding ABI, BCP) aussi bien en termes d'octroi de crédit que d'investissement ;
- Des comités de portefeuille dédiés au suivi et à la surveillance des contreparties et secteurs sensibles de chaque filiale, avec un monitoring centralisé au niveau ABI et BCP ;

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 31 DECEMBRE 2020

- Enfin, une revue des risques pays lors des différents Conseils d'Administration et Comités d'Audit et des Risques Groupe.

Sur le plan méthodologique, la Banque s'est dotée d'un dispositif de gestion du risque pays basé sur un modèle de notation interne permettant de quantifier le risque sur les pays à partir des données et indicateurs économiques, financiers, politiques et réglementaires. Cette notation est déclinée selon quatre types de risques différents : le risque de défaut souverain, le risque de non-transfert, le risque corporate assimilé au risque de choc macroéconomique généralisé, ainsi que le risque du système bancaire. Pour chacun de ces types de risque, des notations distinguent le risque à court terme (moins de 12 mois) et le risque à moyen terme (au-delà de 12 mois). Ces notations internes des pays constituent une composante principale du dispositif de provisionnement du Groupe.

Enfin, dans le but de compléter le dispositif actuellement en place, le Groupe est en phase de finalisation de son projet d'optimisation des limites pays.

Processus de surveillance des filiales à l'international

Au niveau de la zone UEMOA, et en plus des filiales bancaires, le Groupe dispose d'une plateforme régionale. La Holding ABI permet de définir et de déployer des fonctions régaliennes locales en matière de contrôle permanent, de surveillance des risques de crédit, et de suivi de la conformité, le tout dans une logique d'arrimage à la filière risques bâtie en central. Celle-ci pilote l'intégralité des risques, aussi bien au Maroc qu'au niveau des filiales.

Pour les nouvelles banques récemment acquises, le Groupe prône une gestion intégrée des risques entre ces filiales et les fonctions centrales. Conformément au modèle opérationnel défini en central, il existe un lien fonctionnel fort entre la Direction Générale Risques Groupe et les différentes fonctions Risques au sein des filiales. Ceci se traduit par une coopération et une collaboration sur les différents sujets risques. En effet, le PMT 2021-2023 illustre la volonté du Groupe d'approfondir la gestion des risques en vue d'harmoniser et de déployer les normes en matière de gestion et de maîtrise des risques.

Pour assurer un dispositif de surveillance rapproché, le Groupe dispose d'un système de remontée et de consolidation des risques au niveau local et central qui permet d'apprécier les zones de risque en vue de mettre en place les stratégies atténuantes. Ce dispositif, renforcé par la mise en place du processus de la « Watch List », permet d'assurer un suivi rigoureux :

- Du profil de risque et de la qualité du portefeuille pour chaque filiale ;
- Des créances sensibles ou en souffrance ;
- Des risques de concentration individuelle et sectorielle.

En matière de reporting risques, l'année 2020 a été l'occasion de procéder à l'enrichissement des différents tableaux de suivi des indicateurs, en intégrant la cartographie de l'ensemble des expositions transfrontalières. Ainsi, l'évolution de la cartographie des expositions par pays et par segment, la distribution des expositions par note interne et par pays de risque final, font partie intégrante des points présentés au Comité Gestion des Risques Groupe et au Comité des Risques (émanation du Conseil d'Administration de la BCP).

2- RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché représente le risque de perte ou d'exposition sur le portefeuille de négociation. Il résulte d'une évolution défavorable des paramètres de marché (cours de change, taux d'intérêt, prix des titres de propriété, cours des matières premières, volatilité des instruments financiers dérivés).

La Banque, établissement financier de premier plan et intervenant important sur les activités de marché, est dotée d'un dispositif de gestion du risque de marché qui couvre l'ensemble des activités sur les opérations liées au portefeuille de négociation ou destinées à sa couverture ou son financement. Ce dispositif est fondé sur des principes directs clairs, des politiques et des procédures internes en ligne avec les niveaux de tolérance au risque et les objectifs de rendement, et en adéquation avec les fonds propres de la Banque.

Ainsi, le niveau de tolérance de la Banque face au risque de marché est décliné à travers les dispositifs des limites et des délégations de pouvoirs. Ce niveau de tolérance est fixé de sorte que les expositions face au risque de marché ne puissent générer des pertes qui pourraient compromettre la solidité financière de la Banque et l'exposer à des risques inconsidérés ou importants.

Par ailleurs, en vue de sécuriser le développement des activités de marché, la Banque a développé dans le cadre de sa stratégie globale de gestion des risques, une culture de maîtrise et de surveillance rigoureuse du risque de marché, fondée sur des principes directeurs permettant de :

- Maîtriser les risques sur les expositions ;
- Sécuriser le développement des activités de marché de la Banque dans le cadre de ses orientations stratégiques et conformément aux dispositions réglementaires ;
- Adopter les meilleures pratiques sur le plan de la gestion des risques pour l'ensemble des activités de marché.

DISPOSITIF DE GESTION ET DE SUIVI DU RISQUE DE MARCHÉ

Dans un objectif d'encadrer les risques sur les activités de marché et d'en assurer la surveillance, le dispositif de gestion du risque de marché adopté par

la Banque est organisé autour des axes suivants :

- Un dispositif de gouvernance qui comprend une organisation claire assurant un partage de responsabilités bien défini, et garantissant une indépendance entre les opérationnels et les organes de gestion et de contrôle des risques ;
- Une activité de pilotage et d'arbitrage entre les différentes activités de marché via le comité de placement ;
- Un système de délégation de pouvoirs définissant le processus de demande, de validation des limites et d'autorisation des dépassements ;
- Une activité de suivi et de surveillance des indicateurs de risque par les entités et les organes de contrôle du risque de marché ;
- Un ensemble d'outils de gestion et de contrôle du risque de marché.

Dispositif des limites

Le dispositif des limites régissant les activités de marché est traduit par un système de limites internes encadrant les risques inhérents au portefeuille de négociation, notamment les limites de marché, limites de transaction et limites de contrepartie.

Le système des limites de marché consiste à définir une appétence au risque de marché à partir de la capacité de prise de risque, tenant compte du capital disponible et d'un objectif de solvabilité. Cette tolérance maximale est déclinée en enveloppes de risque de marché autorisées, allouées à chaque ligne-produit ou classe d'actifs, en fonction d'une échelle d'allocation des enveloppes de perte, basée sur des mesures de performance ajustées au risque.

Les enveloppes de perte définies sont traduites par des limites de VaR globale et VaR par portefeuilles, qui sont complétées par des limites de stop loss et des limites de sensibilités appropriées à chaque type de produit. Ceci, en tenant compte des tailles des portefeuilles et des chocs historiques des paramètres de marchés observés dans des périodes de haute volatilité.

Le système des limites de transaction représente les délégations de pouvoir en matière de montants des transactions à traiter, en fonction de la nature des instruments autorisés et du rang hiérarchique des intervenants de la filière activités de marché.

Ce dispositif de limites de marché et de limites de transactions est régi par une circulaire interne encadrant le processus de renouvellement des limites et le système de gestion des dérogations.

En outre, les activités de marché sont également encadrées par des limites de contrepartie, dans le but de maîtriser le risque d'exposition résultant de l'incapacité totale ou partielle de la contrepartie à honorer ses engagements durant la durée de vie des transactions.

Outils de suivi et de gestion des risques

L'évaluation du risque de marché repose sur la combinaison de deux groupes de mesures permettant de quantifier les risques potentiels : Le calcul de la value at risk (VaR) d'une part, et l'utilisation des mesures de sensibilité et des scénarii de stress d'autre part.

La Banque a adopté une structure de gestion et de suivi du risque de marché qui inclut le recours à une approche VaR pour l'ensemble du portefeuille de négociation.

La VaR est définie comme étant la perte théorique maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donné. La Banque retient un intervalle de confiance de 99 % et un horizon du temps d'un jour, en s'appuyant sur deux ans d'historique de données. Cela permet de suivre, au jour le jour, le risque de marché pris par la Banque sur les activités de trading dans les conditions normales du marché.

La méthode retenue pour le calcul de la VaR est celle d'un modèle historique basé sur les scénarii historiques des facteurs de risques inhérents au portefeuille trading. Ce modèle prend implicitement en compte les corrélations entre les différents facteurs de risques. Une VaR globale est calculée pour l'ensemble des activités de négociation, par nature d'instrument et par classe de facteurs de risque.

En complément de l'indicateur VaR, la Banque incorpore dans son dispositif de surveillance des analyses et des limites de sensibilité. Ainsi, des impacts en termes de P&L, à partir des scénarii standards ou des scénarii de stress, sont estimés pour l'ensemble du portefeuille de négociation. Ces scénarii sont choisis parmi deux catégories, à savoir des scénarii historiquement avérés et des scénarii hypothétiques.

Les principaux scénarii retenus sont :

- Une variation des taux d'intérêt de +/-1 bp, +/-10 bps, +/- 25 bps, +/-50 bps et +/- 100 bps (chocs globaux et par tranche de maturité) ;
- Une variation extrême des taux d'intérêt de 200 bps ;
- Une variation des cours de change de +/- 1% et de +/-5%, en tenant compte de la corrélation entre l'EUR et l'USD dans la composition du panier MAD ;
- Des variations extrêmes calculées sur la base d'un historique des taux d'intérêt, des cours des différentes devises et de l'indice MASI.

Système de suivi des indicateurs de risque

Le suivi du risque de marché est assuré quotidiennement par les fonctions Middle-Office et Management des Risques. Le Comité Gestion des Risques Groupe s'assure via un reporting périodique des niveaux d'exposition, des

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 31 DECEMBRE 2020

rendements, des risques adossés aux activités de marché, du respect des exigences réglementaires et de la conformité au dispositif des limites. Ce reporting comprend également l'analyse de la sensibilité des portefeuilles et des simulations dans le cas de scénarii extrêmes tenant compte à la fois de la structure des portefeuilles et des corrélations entre les différents facteurs de risque.

En plus des reportings réglementaires, le système de reporting des risques au sein de la Banque est instauré à travers les deux principaux reportings suivants :

- Un reporting interne quotidien relatif au processus de surveillance et de gestion du risque de marché, comprenant un suivi des indicateurs de risques et de consommation des limites par compartiment et par portefeuille ;
- Un reporting interne relatif à la surveillance et à la gestion du risque de marché destiné au Comité Gestion des Risques Groupe tenu à une fréquence régulière, et aux Comités émanant des organes de gouvernance. Ce reporting structuré par classe d'actif à un niveau de granularité assez fin, est basé sur l'approche VaR et sur des mesures systématiques de sensibilités des portefeuilles aux différents paramètres de marché. Il retrace l'évolution des expositions et des indicateurs de risque sur une année écoulée avec un zoom quotidien sur les trois derniers mois. Ces indicateurs de risque sont comparés à l'instar des mesures de positions, aux limites internes fixées préalablement.

EVOLUTION DES EXPOSITIONS ET DU PROFIL DE RISQUE

A fin décembre 2020, l'encours brut global du portefeuille trading est arrêté à 105 MMDH, dont 58% placé en titres obligataires direct ou via OPCVM et 25% sur l'activité de change. La VaR globale (1-Jour à 99%) hors effet de diversification inter-portefeuilles est estimée à 122 MDH.

La VaR estimée est concentrée principalement sur le portefeuille obligataire et les titres de propriété, et accessoirement sur les opérations de change à terme, les opérations de trésorerie devises et les dérivés de change. Cela est expliqué par la taille de ces portefeuilles, à la forte volatilité des facteurs de risques les composant et à leurs poids par rapport aux autres éléments dans le portefeuille de négociation.

Le niveau de VaR s'est inscrit dans une tendance haussière tout au cours du 1er trimestre 2020, en lien principalement avec la hausse de la volatilité des paramètres de marché, en particulier les cours d'action et les taux MAD. Cette tendance a pris fin au 2^{ème} trimestre, pour afficher une évolution quasi-stable de la VaR quotidienne suite à une stabilisation des taux d'intérêt pendant cette période.

Les graphiques suivants présentent à fin décembre 2020, la structure du portefeuille trading de la Banque et la contribution de chaque classe de facteurs de risque dans la VaR globale.

3- RISQUES ALM

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est exposé à des risques structurels de taux et de liquidité issus des mécanismes de transformation des dépôts en

crédit et de refinancement des activités bancaires. Ces risques sont considérés comme le cœur du métier. A ce titre, le Groupe attache une importance particulière à leur suivi et à leur contrôle.

Stratégie risques

La stratégie de gestion du risque global de taux et de liquidité obéit à l'objectif de maîtrise des risques inscrit dans le processus de développement planifié et adopté par le Groupe.

Cette stratégie repose sur les principes directeurs suivants :

- Orienter les activités de développement dans le cadre d'un Plan Moyen Terme en tenant compte des risques de taux et de liquidité.
- Maintenir une structure stable et variée des dépôts avec une maîtrise du potentiel de croissance des engagements de la Banque.
- Améliorer progressivement le Gap global de taux en vue de maintenir un équilibre des différentes activités en termes de profil de taux et de liquidité.
- Développer les actifs à taux variables pour immuniser une partie du bilan suite à une évolution défavorable des taux d'intérêt.

Politiques et procédures

La politique globale des risques fait partie des plans de développement et du suivi des activités classiques de la Banque. Elle est approuvée périodiquement par les organes d'administration et de direction dans le cadre des comités et réunions habituels de gestion de l'Etablissement. Son fondement est traduit par des textes de réglementation interne à travers des circulaires et des normes cadrant l'étendue et les conditions d'exercice des activités de maîtrise et de suivi des risques.

Pour le cas spécifique des risques structurels, les organes de gouvernance sont directement impliqués dans la définition de la politique globale lors de la présentation de la note d'orientation stratégique adressée au Comité Directeur. Ces orientations permettent de fixer des objectifs en matière de risques en accompagnement des plans de développement.

Le risque de liquidité fait l'objet d'une politique formalisée qui présente les principales composantes du dispositif d'identification, de normalisation et de suivi du risque de liquidité aussi bien dans le cadre d'activités normales que dans le cadre d'un plan de relève en cas de survenance d'une crise de liquidité.

DISPOSITIF DE GESTION DU RISQUE DE TAUX ET DE LIQUIDITÉ

Risque de liquidité

Ce risque peut découler de la structure du bilan en raison des décalages entre les échéances réelles des éléments de l'actif et du passif, des besoins de financement des activités futures, du comportement des clients, d'une éventuelle perturbation dans les marchés, ou de la conjoncture économique.

La gestion du risque de liquidité vise à garantir au Groupe l'accès aux fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides et un approvisionnement en fonds stable et diversifié. Le portefeuille titres est constitué majoritairement de bons du Trésor, d'OPCVM et dans une moindre mesure de positions sur actions liquides.

La gestion de la liquidité s'appuie sur :

- Le suivi du ratio réglementaire de liquidité, le LCR (Liquidity Coverage Ratio) et des ratios de liquidité définis en interne ;
- L'élaboration d'un échéancier de liquidité sur la base de scénarios dynamiques sur l'horizon du PMT ainsi que l'échéancier de liquidité statique donnant des indications sur la situation de la liquidité du Groupe à moyen et long termes ;
- Le suivi du portefeuille d'investissement et la projection des flux de trésorerie ;
- Le maintien d'un éventail varié de sources de financement et le suivi de la concentration des dépôts par nature de produits et de contreparties avec un suivi régulier de la concentration des 10 plus grands déposants ;
- Le maintien des rapports privilégiés avec les investisseurs institutionnels et les grandes Corporate.

Les dépôts à vue de la clientèle (comptes courants et comptes d'épargne) constituent une part importante du financement global du Groupe, une part qui s'est révélée stable au fil des ans.

Par ailleurs, le Groupe est un intervenant important sur les marchés monétaire et obligataire, par l'intermédiaire de ses activités de marché. Sa position lui permet de recourir aux opérations de pension à court terme auprès de BAM, des banques et d'autres institutions financières.

Risque global de taux

Le risque global de taux représente la perte provoquée par l'évolution défavorable des taux d'intérêt sur l'ensemble du bilan de la Banque eu égard à sa capacité de transformer l'épargne et les ressources en des emplois productifs.

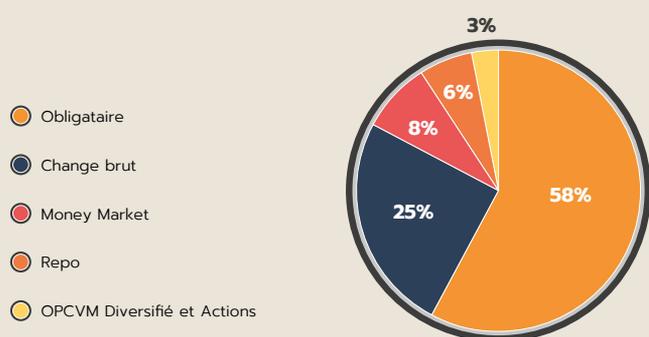
L'analyse du risque global de taux est complexe, en raison de la nécessité de formuler des hypothèses relatives au comportement des déposants concernant l'échéance de dépôts remboursables contractuellement sur demande et sur les actifs et les passifs non sensibles directement au taux d'intérêt. Lorsque les caractéristiques comportementales d'un produit sont différentes de ses caractéristiques contractuelles, elles sont évaluées afin de déterminer le risque de taux d'intérêt réel sous-jacent.

Dispositif de gestion du risque global de taux

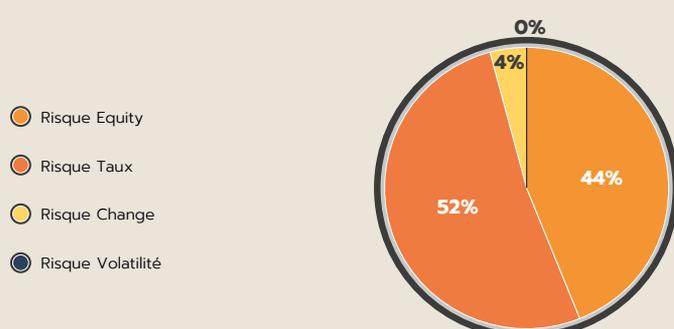
Le processus d'évaluation et de contrôle du niveau général du risque global de taux s'opère :

- Une fois par trimestre à l'arrêté des états de synthèse ;

Structure de l'encours de la SdM



VaR globale par facteur de risque



GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 31 DECEMBRE 2020

- En adossement au processus de planification (phase de la note d'orientations stratégiques et phase de Cadrage du Plan financier à Moyen Terme), et ce en tant que dispositif de validation définitive du PMT ;
- A l'occasion des changements importants des grilles tarifaires pour en évaluer les impacts.

Ce dispositif de surveillance repose sur :

- Une méthodologie d'évaluation basée sur l'approche des gaps (impasses). Cela se traduit par une classification des actifs et passifs selon leur profil d'échéance et de taux (fixe ou variable), en tenant compte des facteurs de durée résiduelle et de comportement futur.
- Un système de reporting trimestriel à l'attention du Comité ALM sur les niveaux d'exposition, les stress tests en termes d'impact sur le PNB et les fonds propres, et l'évolution prévisionnelle des ratios prudentiels.
- Un système de limites en termes d'impacts des risques, par rapport au PNB et aux fonds propres, défini par le Comité ALM et validé par le Comité Directeur.

A travers ce dispositif, la gestion du risque global de taux vise à optimiser l'impact de taux sur le bénéfice et sur les fonds propres en s'appuyant sur le calcul des Gap statiques et dynamiques.

EVOLUTION DES EXPOSITIONS ET DU PROFIL DE RISQUE

Risque de liquidité

Le total des actifs du CPM s'est établi à 348 milliards de dirhams à fin décembre 2020 contre 339 milliards de dirhams en décembre 2019, soit une augmentation de 2,8%.

Au cours de l'année 2020, et compte tenu du contexte Covid19, les crédits de la clientèle ont connu une baisse de 4,2 MdDH.

Dans le même temps, le portefeuille titres a augmenté de 10,7 MdDH (+8,2 MdDH pour l'obligataire et +2,5 MdDH pour les titres de propriété) et la Banque a renforcé sa participation dans les filiales de 1,5 MdDH. Ces montants, ainsi que le non renouvellement des certificats de dépôts émis par la BCP et échus en 2020 à hauteur de 2,5 MdDH ont été refinancés par :

- Une augmentation des dépôts de la clientèle (+14,9 MdDH)
- Une hausse des emprunts financiers (+0,3 MdDH)
- Une hausse des capitaux propres de 3,4 MdDH dont 1,5 MdDH de dette subordonnée émise en décembre 2020

De par l'importance de ces financements la situation de liquidité de la Banque s'est améliorée et le recours au marché monétaire a diminué de près de 6 MdDH.

Par ailleurs, le niveau du ratio de liquidité réglementaire (LCR) atteint un niveau de 199,8% largement supérieur au minimum réglementaire.

Les ressources du CPM collectées auprès de la clientèle ont augmenté de 6% passant de 248 milliards de DH en décembre 2019 à 263 milliards de DH à fin décembre 2020. Cette hausse concerne les comptes à vue créditeurs (+9,1%) ainsi que les comptes sur carnet (+1,8%). La part des ressources non rémunérées a progressé à 69,8% en décembre 2020 contre 67,6% en décembre 2019.

Le coefficient de transformation du Groupe s'est situé à 82,8% en décembre 2020 contre 88,7% en décembre 2019.

Risque global de taux

Le profil des actifs et des passifs à court terme du portefeuille bancaire à fin décembre 2020 est à peu près le même en termes d'écoulement en taux que celui à fin décembre 2019. Les principaux changements ayant un impact sur le risque de taux sont les suivants :

- Le renforcement du portefeuille obligataire de 8,2 MdDH
- L'émission de dettes subordonnées à hauteur de 1,5 MdDH
- La baisse des dépôts à terme et des bons de caisse dont la durée résiduelle est de moins d'une année (soit -2,3 MdDH)

En cas de hausse des taux de 100 points de base, le bénéfice varie de -231 Millions de DH contre -212 Millions de DH en décembre 2019. A noter que la sensibilité des bénéfices à une variation des taux reste en dessous des limites des objectifs de risque du Groupe.

Le tableau suivant présente l'incidence potentielle d'une hausse des taux de 100 points de base, sur une période de 12 mois, sur le revenu net d'intérêt et sur la valeur économique de la Banque en 2019 et 2020. L'impact d'une telle variation représente moins de 2% du PNB et des fonds propres réglementaires.

	Décembre 2019	Décembre 2020
Impact sur le bénéfice <i>(en millions de dirhams)</i>	-212	-231
par rapport au produit net bancaire	1,81%	2,19%
Impact sur la valeur économique sur le CT <i>(en millions de dirhams)</i>	-33	-84
par rapport aux fonds propres réglementaires	0,09%	0,23%

4- RISQUE OPERATIONNEL ET PLAN DE CONTINUITE D'ACTIVITE

DISPOSITIF DE GESTION DE RISQUE OPERATIONNEL

Le risque opérationnel est défini comme étant le risque de subir un préjudice potentiel en raison d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable aux procédures, aux personnes, aux systèmes ou aux événements externes. Cette définition inclut le risque juridique et le risque d'image provenant d'un risque opérationnel, mais elle exclut les risques stratégiques et de réputation.

Au-delà des exigences réglementaires d'allocation de fonds propres au titre du risque opérationnel, le dispositif mis en place cherche à répondre au mieux aux recommandations de BAM et aux saines pratiques préconisées par les accords de Bâle II. De ce fait, il s'inscrit dans un système d'amélioration continue :

- Collecter les données sur les risques (potentiels) et/ou les incidents (avérés) ;
- Analyser ces risques et/ou incidents et évaluer leurs fréquences et conséquences financières ;
- Accompagner les métiers dans l'élaboration des plans d'actions et actions préventives et/ou correctives pour réduire les impacts et la probabilité de survenance des événements de risque opérationnel les plus significatifs ;
- Disposer d'outils de pilotage et d'indicateurs de risque reflétant l'exposition au risque opérationnel.

ORGANISATION DE LA FILIERE RISQUE OPERATIONNEL

La filière risque opérationnel est organisée autour de :

- La fonction centrale au niveau de la BCP qui a pour mission la conception et le pilotage des outils méthodologiques et informatiques tout en assurant la sensibilisation, la formation et l'assistance des différents intervenants ;
- Des gestionnaires de risques régionaux assurant les relais de la fonction centrale au niveau des Banques Régionales ;
- Des homologues au niveau des filiales qui veillent à la mise en place de la méthodologie et des outils informatiques en synergie avec les dispositifs adoptés au sein du Groupe ;
- Des correspondants risque opérationnel désignés par métier et par filiales dans le cadre du protocole de collecte des incidents. Ces correspondants ont pour rôle de recenser les pertes opérationnelles et de les répertorier dans l'outil de gestion de risque opérationnel mis à leur disposition.

CARTOGRAPHIES DE RISQUE OPERATIONNEL

La revue des cartographies de risque opérationnel s'inscrit dans la continuité des efforts déployés par la Banque pour la mise en place du dispositif de gestion de risque opérationnel et la garantie de sa maîtrise et sa conformité à la réglementation du secteur. Dans ce contexte, la démarche de revue des cartographies de risque opérationnel s'appuie sur le référentiel interne des processus. A l'aide des ateliers avec les experts métiers, des événements de risque opérationnel sont identifiés et évalués. L'évaluation de ces événements de risque opérationnel s'effectue selon le paramètre de la fréquence et celui de l'impact unitaire moyen et ce, suivant deux grilles établies à cet égard et qui prévoit chacune 5 degrés de score. Les dispositifs de maîtrise de risque sont appréciés par rapport à leurs pertinences et leurs applicabilités selon les trois niveaux, suivants satisfaisant, satisfaisant avec réserve ou insatisfaisant.

Les travaux de revue de la cartographie de risque opérationnel permettent une vue hiérarchisée des risques et la mise en place de plans d'atténuations par métier. Ces derniers sont étoffés par la définition des indicateurs de suivi de risque opérationnel KRIs selon des règles préétablies. En effet, ces indicateurs constituent un outil de gestion active utilisé pour anticiper l'évolution de l'exposition d'un processus aux risques opérationnels.

COLLECTE DES INCIDENTS

En ligne avec la réglementation, un système de collecte des incidents liés au risque opérationnel, basé sur un mécanisme déclaratif est déployé. Ce système est géré, en temps réel, grâce à l'outil Front Risk. Ainsi, les correspondants risque opérationnel désignés au niveau des différents métiers et filiales déclarent directement au niveau de Front Risk. Un workflow est prévu afin d'offrir aux managers une veille permanente de la survenance d'un risque opérationnel.

L'animation continue des acteurs du processus de collecte des incidents permet d'améliorer la qualité des déclarations et d'avoir une meilleure visibilité sur le profil de risque de la Banque.

SUIVI DES ACTIVITES EXTERNALISEES

Pour apprécier le risque encouru par la Banque, deux grilles d'évaluation sont mises en place :

- Une grille de criticité comportant 8 axes (mise en place de la prestation, nombre de prestation en région, coût de la prestation, exigence réglementaire...) sur une échelle de 1 à 4 permettent d'ordonner les prestations selon leur exposition au risque ;
- Une grille du niveau de contrôle incluant 5 axes (Santé financière, PCA, visite du prestataire...) sur une échelle de 1 à 4, mettent en exergue le niveau de maîtrise des risques entre les prestataires d'une même activité.

DISPOSITIF DE GESTION DU PLAN DE CONTINUITE D'ACTIVITE

Le Groupe Banque Populaire définit le plan de continuité d'activité (PCA) comme étant un plan d'action écrit qui expose les procédures et détermine les processus et les systèmes nécessaires pour poursuivre ou rétablir les opérations d'une organisation en cas de perturbation opérationnelle majeure.

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 31 DECEMBRE 2020

La stratégie de continuité d'activité prévoit le recensement des processus critiques. Ces processus constituent le périmètre de continuité d'activité en cas de survenance d'un sinistre tel que répertorié dans la cartographie des menaces pouvant mettre à l'arrêt la Banque.

Cette stratégie couvre les scénarii de la cartographie de menaces dont les conséquences sont :

- Indisponibilité du personnel ;
- Indisponibilité du système d'information ;

- Indisponibilité des locaux ;
- Indisponibilité des prestataires essentiels.

Grâce à une méthodologie formalisée, les composantes du dispositif du plan de continuité d'activité se présentent selon le schéma suivant :



ACTIVATION DU PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

Dès la communication du premier cas de covid-19 au Maroc, la cellule de crise du Groupe s'est réunie en vue de fixer le plan d'hygiène et de sécurité à mettre en œuvre dans l'immédiat. En parallèle, elle a validé son plan de riposte décliné par niveau d'alerte de la pandémie permettant une évolution progressive des actions palliatives de la prévention au déclenchement du plan de continuité d'activité. Le déploiement de ce plan d'actions est suivi de manière continue par la cellule de crise. Il s'agit en particulier du renforcement du plan d'hygiène et de sécurité en préservant les « mesures barrières » déjà mises en place ainsi que la veille médicale et sanitaire.

Dans le même élan, l'amélioration et la promotion de la digitalisation des produits de la Banque est un axe fort de ce plan de riposte. Ainsi, les efforts déjà entrepris en vue d'encourager l'utilisation des canaux digitaux se sont poursuivis tout au long de l'année.

Enfin, l'actualisation et l'enrichissement du plan de continuité d'activité en tenant compte de la durée et du caractère exceptionnels de cette crise sont pris en charge. Au 31/12/2020, le plan de continuité d'activité n'a pas été activé. En effet, les différentes activités sont assurées sans perturbation significative. De plus, la totalité des prestataires externes a répondu présents en communiquant l'ensemble des modalités prises pour une bonne gestion des prestations face à cette pandémie.

STRESS TESTS

Le Groupe conduit des stress tests afin d'apprécier sa capacité à résister en cas d'événements extrêmes inattendus.

Ces stress-tests sont basés sur un certain nombre de critères pour évaluer l'impact des facteurs de risque sur sa capacité de résistance en termes de solvabilité, de rentabilité ou encore de liquidité. Ces stress tests peuvent être réglementaires (imposés par Bank Al Maghrib) ou définis en interne.

Les simulations de défaut peuvent à titre d'exemple porter sur une typologie de crédit, un secteur, des contreparties ou des groupes de contrepartie. D'autre part, la Banque définit un cadre de stress test complet et raisonnablement granulaire, fondé sur un référentiel défini en interne et sur des scénarii de ralentissement macroéconomique plus ou moins sévères et une combinaison des deux.

Dans ce cadre, les scénarii arrêtés sont :

- **Choc Idiosyncratique** : Simulation d'une situation de crise impactant les risques spécifiques auxquels le Groupe est exposé (Une aggravation du risque statistique de crédit, la chute de cinq contreparties significatives, une perte de réputation, ...)
- **Choc Systémique** : Simulation d'une dégradation de la conjoncture économique (Une très forte tension sur les taux courts, une fuite des dépôts, une aggravation du risque statistique de crédit, une hausse du spread de la Banque, ...)
- **Choc Combiné** : Simulation de l'avènement simultanée d'une crise systémique et d'un risque spécifique.

Ces exercices viennent compléter les tests exigés par la réglementation et font partie intégrante du processus de planification stratégique et de planification des fonds propres. Ainsi, l'ensemble de ces tests permettent aux organes de gouvernance d'évaluer l'impact de la survenance desdits scénarii sur un certain nombre d'indicateurs (ratio de solvabilité, la liquidité ou encore la rentabilité) et de réorienter la stratégie de la Banque le cas échéant.

Dans le contexte particulier de la crise sanitaire Covid 19, le Groupe a déroulé un certain nombre de simulations et de scénarii spécifiques afin d'anticiper, estimer et piloter les impacts de cette crise et cela sur l'ensemble des risques (risque de crédit, de marché, pays...)

DISPOSITIF D'ÉVALUATION DE L'ADEQUATION GLOBALE DES FONDS PROPRES

Les fonds propres mettent en évidence le niveau de solvabilité et la capacité du Groupe à couvrir les risques non avérés, tout en offrant aux déposants et aux créanciers la protection nécessaire. Le Groupe détient des capitaux propres suffisants, qui lui procurent la flexibilité nécessaire pour accompagner le développement de son activité tant par la croissance interne que par des acquisitions stratégiques.

Depuis 2007, la Banque calcule les ratios de solvabilité selon les normes Bâle II. A partir de 2014, les nouvelles normes Bâle III concernant les fonds propres ont été adoptées par Bank Al-Maghrib. Cette nouvelle réglementation, en plus de maintenir des minima élevés pour les ratios Tier1 et Tier2 (9% et 12% respectivement), instaure des critères d'éligibilité plus sévères, notamment pour les augmentations de capital financées par la Banque, les participations croisées avec les établissements de crédit, les intérêts minoritaires...

En total respect de ces normes, la Banque détient en permanence un coussin confortable en fonds propres lui permettant de couvrir les risques et réussir les stress tests réglementaires tout en restant au-dessus des minima réglementaires. Ces ratios de fonds propres élevés sont attribuables, principalement, au report quasi systématique des résultats dégagés.

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDES AUX NORMES IFRS 31 DECEMBRE 2020

Aussi, dans le but de renforcer le dispositif de pilotage des fonds propres, le Groupe a engagé, dès 2018, des travaux visant à modéliser, dans le cadre du Risk Appetite Framework, son capital économique.

Ainsi le processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres fait partie intégrante des analyses de cohérence des plans stratégiques qui interviennent au minimum une fois par an lors de l'examen des impacts du Plan Moyen Terme sur les fonds propres et les ratios prudentiels.

NOTE SUR LES COMPTES CONSOLIDES

L'élaboration des comptes consolidés à fin 2020 a été réalisée dans un contexte mondial et national marqué par la propagation de la pandémie COVID 19. Cet événement a eu deux impacts directs sur les résultats à fin 2020 :

Traitement comptable du don COVID 19

Dans un élan national de solidarité et à l'instar des grandes institutions du pays, le Groupe BCP a fait don de 1 milliard de dirhams au fonds de lutte contre le COVID 19. Ainsi, les résultats consolidés à fin 2020, intègrent ce don, en intégralité, au niveau des charges générales d'exploitation.

Crise sanitaire et impact IFRS 9

Le Groupe Banque Populaire applique les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards - IFRS) à ses comptes consolidés.

Sous IFRS 9, les actifs financiers sont classés en trois catégories (coût amorti, juste valeur par résultat et juste valeur par capitaux propres) en fonction des caractéristiques de leurs flux contractuels et de la manière dont l'entité gère ses instruments financiers (modèle de gestion ou « business model »). Les critères de classement et d'évaluation dépendent du modèle de gestion appliqué à un portefeuille et de la nature de l'actif financier.

Cette norme instaure un modèle de dépréciation qui exige de comptabiliser les pertes de crédit attendues (« Expected Credit Losses » ou « ECL ») sur les crédits et les instruments de dettes évalués au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, sur les engagements de prêts et sur les contrats de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur, ainsi que sur les créances résultant de contrats de location et créances commerciales. Cette approche vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues.

La dégradation significative du risque de crédit est évaluée à travers la détérioration des paramètres de risques des contreparties. Cette détérioration peut être d'ordre qualitatif ou quantitatif : variation de notes internes ou externes, enregistrement d'arriéré de paiement, Watch List, créances restructurées...

Les pertes attendues sur les différents portefeuilles sont calculées en s'appuyant sur les trois principaux paramètres de risque modélisés à partir des données historiques disponibles par segment de portefeuille : la probabilité de défaut 'PD' à un an et à maturité, la perte en cas de défaut 'LGD' et le montant de l'exposition en cas de défaut 'EAD'. Des méthodes basées sur les pertes historiques sont retenues pour des portefeuilles appropriés. L'anticipation des pertes attendues prévoit également la prise en compte des évolutions macro-économiques dans la détermination des paramètres de risque (Forward looking).

Dans le contexte particulier de l'arrêté du 31 Décembre 2020, le Groupe Banque Populaire a déroulé un certain nombre de simulations et de scénarii afin d'anticiper, estimer et piloter les impacts de cette crise.

Les projections macro-économiques sont élaborées sur la base d'une matrice de risques sectoriels combinés permettant d'appréhender le risque intrinsèque du secteur d'une part et l'impact de la crise sur ce même secteur d'autre part en tenant compte de scénarii raisonnables.

Ainsi, dans une approche prudentielle anticipative en matière de gestion des risques, les chocs appliqués permettent d'identifier les potentielles poches à risques lors des prochains mois.

Les estimations sont réalisées en fonction de la situation et des informations disponibles au moment de l'établissement des comptes du Groupe.

Ces projections sont naturellement réajustées selon l'évolution de la situation sanitaire et économique au Maroc et dans les différents pays d'implantation du Groupe, tout en incluant les effets positifs escomptés de l'ensemble des initiatives nationales visant à atténuer l'effet de cette crise et la relance de l'économie des pays de présence du Groupe.



47, rue Allal Ben Abdellah 20 000 Casablanca
Maroc



11, Avenue Bir Kacem Souissi
Rabat

GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DE LA SITUATION PROVISOIRE DES COMPTES CONSOLIDES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020

Nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire de la Banque Centrale Populaire et ses filiales (Groupe Banque Centrale Populaire) comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives au terme de l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020. Cette situation provisoire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 47 473 195, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 1 283 150. Cette situation provisoire a été arrêtée par le conseil d'administration le 25 février 2021, dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire des états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la banque et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Banque Centrale Populaire arrêtés au 31 décembre 2020, conformément aux normes comptables internationales (IAS / IFRS).

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note annexe relative aux effets de la crise liée au covid-19 sur la situation provisoire au 31 décembre 2020.

Casablanca, le 26 février 2021

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON



FIDAROC GRANT THORNTON
Membre du Réseau Grant Thornton
International
47, Rue Allal Ben Abdellah - Casa
Tél. : 0522 54 48 00 - Fax : 0522 30 16 70

Faïçal MEKOUAR
Associé

KPMG



KPMG
11, Avenue Bir Kacem Souissi - Rabat
Téléphone : 212 5 37 63 37 02 (à 06)
Télécopie : 212 5 37 63 37 11
RCE : 0075296040011081

Fouad LAHGAZI
Associé



**COMPTES
SOCIAUX**
AU 31 DECEMBRE 2020

BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2020

A1. ETAT DES PRINCIPES ET METHODES D'EVALUATION

Les établissements de crédit sont tenus d'établir à la fin de chaque exercice comptable des états de synthèse aptes à donner une image fidèle de leur patrimoine, de leur situation financière, des risques assumés et de leurs résultats.

Dans le cas où l'application de ces principes et de ces prescriptions ne suffit pas à obtenir des états de synthèse une image fidèle, l'établissement de crédit doit obligatoirement fournir dans l'état des informations complémentaires (ETIC) toutes indications permettant d'atteindre l'objectif de l'image fidèle.

A1.2 PRESENTATION :

Les états financiers contiennent les comptes du siège social et les agences du réseau Casablanca et El Jadida.

A1.3 PRINCIPES GENERAUX :

Les états financiers de la Banque Centrale Populaire respectent les principes comptables généraux applicables aux établissements de crédits. Ils sont présentés conformément au Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

3.1 Créances et engagements par signature :

• Présentation générale des créances

Les créances se présentent principalement en deux catégories ; les créances sur les établissements de crédit et les créances sur la clientèle ; elles sont ventilées selon leur durée initiale et leur objet économique.

Les créances sont ventilées comme suit :

- Créances sur les établissements de crédit et assimilés à vue et à terme ;
- Crédits de trésorerie et de consommation, crédits à l'équipement, crédits immobiliers et autres crédits ;
- Créances acquises par affectage.

Les engagements par signature comptabilisés en hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de financement et à des engagements de garantie.

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, sont enregistrées sous les différentes rubriques de créances concernées (Etablissements de crédit, clientèle).

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

• Créances en souffrance sur la clientèle

Les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation bancaire en vigueur.

Les principales dispositions appliquées se résument comme suit :

Les créances en souffrance sont, après déduction des quotités de garantie prévues par la réglementation en vigueur, provisionnées à hauteur de :

- 20% pour les créances pré-douteuses ;
- 50% pour les créances douteuses ;
- 100% pour les créances compromises.

Les provisions relatives aux risques crédits sont déduites des postes d'actifs concernés.

- Dès le déclassement des créances saines en créances compromises, les intérêts ne sont plus décomptés et comptabilisés. Ils sont constatés en produits à leur encaissement.

- Les pertes sur créances irrécouvrables sont constatées lorsque les chances de récupérations des créances en souffrance sont jugées nulles.

- Les reprises de provisions pour créances en souffrance sont constatées lorsque celles-ci ont connu une évolution favorable (remboursements effectifs ou restructuration de la créance avec un remboursement partiel ou total).

3.2 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle :

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- Dettes à vue et à terme envers les établissements de crédit
- Comptes à vue créditeurs, comptes d'épargne, dépôts à terme et autres comptes créditeurs.

Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs. Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

3.3 Portefeuille titres :

• Présentation générale

Les opérations sur titres sont comptabilisées et évaluées conformément aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

Les titres sont classés d'une part, en fonction de la nature juridique du titre (titre de créance ou titre de propriété), d'autre part, en fonction de l'intention (titres de transaction, titres d'investissement, titres de placement, titres de participations).

• Titres de transaction

Sont des titres acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé actif.

Ces titres sont enregistrés à leur valeur d'achat, frais de transaction exclus, coupon couru inclus. A chaque arrêté comptable, la différence résultant des variations de prix de marché est portée au compte de produits et charges.

• Titres de placement

Sont considérés comme des titres de placement, les titres à revenu fixe ou à revenu variable détenus dans une optique de placement pour une période indéterminée et que l'établissement peut être amené à céder à tout moment.

Aucune condition n'est exigée pour classer les titres dans cette catégorie.

Les titres de créances sont enregistrés au pied de coupon. La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est amortie sur la durée résiduelle du titre.

Les titres de propriété sont enregistrés à leur valeur d'achat hors frais d'acquisition. A chaque arrêté comptable, la différence négative entre la valeur de marché et la valeur d'entrée des titres fait l'objet d'une provision pour dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas enregistrées.

• Titres d'investissement

Sont les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir de façon durable, en principe jusqu'à la date de leur échéance.

A leur date d'acquisition, ces titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition frais inclus et coupon couru inclus.

A chaque arrêté comptable, les titres sont maintenus pour leur valeur d'acquisition quel que soit la valeur de marché du titre. En conséquence, la perte ou le profit latent ne sont pas enregistrés.

• Titres de participation

Sont classés parmi ces valeurs, les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Ces titres sont ventilés selon les dispositions préconisées par le plan Comptable des Etablissements de Crédit en :

- Titres de participation
- Titres de participations dans les entreprises liées
- Titres de l'activité du portefeuille
- Autres emplois assimilés

Seules les moins-values latentes donnent lieu, au cas par cas, selon la valeur d'utilité de la participation à la constitution de provisions pour dépréciation.

• Pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et le montant encaissé représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan. Les titres cédés continuent d'être évalués suivant les règles applicables à leur catégorie.

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan, mais le montant décaissé représentatif de la créance sur le cédant est enregistré à l'actif du bilan. Aucune provision n'est constatée en cas de dépréciation des titres reçus mais les intérêts courus sur la créance sont constatés.

3.4 Opérations libellées en devises

Les créances et les dettes ainsi que les engagements par signature libellés en devises étrangères sont convertis en dirhams au cours de change moyen en vigueur à la date de clôture.

La différence de change constatée sur les emprunts en devises couverts contre le risque de change est inscrite au bilan dans la rubrique autres actifs ou autres passifs selon le sens. La différence de change résultant de la conversion des titres immobilisés acquis en devises est inscrite en écart de conversion dans les postes de titres concernés.

La différence de change sur les comptes tenus en devises est enregistrée en compte de résultat.

Les produits et les charges en devises étrangères sont convertis au cours du jour de leur comptabilisation.

3.5 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées.

Les immobilisations incorporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
Droit au bail	non amortissable
Brevets et marques	Durée de protection des brevets
Immobilisations en recherche et développement	1 an
Logiciels informatiques	5 ans

Les immobilisations corporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont composées et sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
Terrain	non amortissable
Immeubles d'exploitation	
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Agencements, aménagements et installations	10 ans
Parts des sociétés civiles	non amortissables

3.6. Charges à répartir

Les charges à répartir enregistrent des dépenses qui, eu égard à leur importance et leur nature, sont susceptibles d'être rattachées à plus d'un exercice.

3.7 Provisions

Ce poste recouvre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges directement liés ou non à des opérations bancaires.

• **Les provisions pour risques et charges** : sont constituées en cas d'une obligation envers un tiers à la clôture et à l'absence de contrepartie équivalente attendue.

• **Provisions pour risques généraux** : Ces provisions sont constituées, à l'appréciation des dirigeants, en vue de faire face à des risques futurs relevant de l'activité bancaire, actuellement non identifiés et non mesurables avec précision. Les provisions ainsi constituées font l'objet d'une réintégration fiscale.

• **Les provisions réglementées** : sont constituées en application des dispositions législatives ou réglementaires, notamment fiscales.

3.8 Prise en compte des intérêts et commissions dans le compte de produits et charges

• Intérêts

Sont considérés comme intérêts les produits et charges calculés sur des capitaux effectivement prêtés ou empruntés.

Sont considérés comme intérêts assimilés les produits et charges calculés sur une base prorata temporis et qui rémunèrent un risque. Entrent notamment dans cette catégorie, les commissions sur engagements de garantie et de financement (caution, crédit documentaire ...).

Les intérêts courus sur les capitaux effectivement prêtés ou empruntés sont constatés dans les comptes de créances et dettes rattachées les ayant générés par la contrepartie du compte de résultat.

Les intérêts assimilés sont constatés en produits ou en charges dès leur facturation.

• Commissions

Les produits et charges qui rémunèrent une prestation de service, sont constatés en tant que commissions dès leur facturation.

Les commissions sont enregistrées selon la nature de la prestation.

3.9 Charges et produits non courants

Ils représentent exclusivement les charges et les produits à caractère extraordinaire et sont par principe rares puisque de nature inhabituelle et de survenance exceptionnelle.

BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2020

BILAN

	(en milliers de DH)	
ACTIF	31/12/20	31/12/19
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	4 409 592	3 841 226
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	36 266 237	34 656 914
. A vue	9 016 653	4 687 334
. A terme	27 249 584	29 969 580
Créances sur la clientèle	95 838 163	101 231 336
. Crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation	23 444 871	24 770 837
. Crédits et financements participatifs à l'équipement	29 915 827	33 403 945
. Crédits et financements participatifs immobiliers	25 305 366	25 924 822
. Autres crédits et financements participatifs	17 172 099	17 131 732
Créances acquises par affacturage	9 850 391	10 316 630
Titres de transaction et de placement	68 855 130	58 753 482
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	40 371 135	32 676 004
. Autres titres de créance	1 172 685	700 550
. Titres de propriété	27 311 310	25 376 328
. Certificats de Sukuks	-	-
Autres actifs	3 853 847	2 623 802
Titres d'investissement	9 235 086	11 604 833
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	8 548 285	10 889 702
. Autres titres de créance	686 801	715 131
. Certificats de Sukuks	-	-
Titres de participation et emplois assimilés	28 135 061	26 034 939
. Participation dans les entreprises liées	25 802 144	23 749 009
. Autres titres de participation et emplois assimilés	2 332 917	2 285 930
. Titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Créances subordonnées	274 647	274 698
Dépôts d'investissement placés	640 000	210 000
Immobilisations données en crédit-bail et en location	3 867	-
Immobilisations données en Ijara	598	641
Immobilisations incorporelles	415 172	368 249
Immobilisations corporelles	5 241 258	5 171 398
TOTAL DE L'ACTIF	263 019 049	255 088 148

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

	(en milliers de DH)	
	31/12/20	31/12/19
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	12 373 587	11 765 433
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	1 099 591	1 067 941
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	4 615 214	4 585 995
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	766 016	716 036
Produits sur titres de propriété et certificats de Sukuks	1 174 182	1 403 695
Produits sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	947	-
Produits sur immobilisations données en Ijara	505	92
Commissions sur prestations de service	656 605	646 760
Autres produits bancaires	4 060 527	3 344 914
Transfert de charges sur dépôts d'investissement reçus	-	-
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	6 211 288	5 512 433
Intérêts et charges sur opérations avec les établissements de crédit et assimilés	3 211 980	3 075 651
Intérêts et charges sur opérations avec la clientèle	836 874	810 720
Intérêts et charges assimilés sur titres de créance émis	42 674	77 554
Charges sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	134	-
Charges sur immobilisations données en Ijara	56	42
Autres charges bancaires	2 119 570	1 548 466
Transfert de produits sur dépôts d'investissement reçus	-	-
PRODUIT NET BANCAIRE	6 162 299	6 253 000
Produits d'exploitation non bancaire	1 831 229	1 467 619
Charges d'exploitation non bancaire	9 886	156 055
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	3 129 058	3 060 765
Charges de personnel	1 075 041	1 053 462
Impôts et taxes	54 381	50 503
Charges externes	1 516 205	1 520 253
Autres charges générales d'exploitation	169 532	138 298
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	313 899	298 249
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES	2 414 140	2 009 127
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	1 183 918	1 336 518
Pertes sur créances irrécouvrables	711 373	120 787
Autres dotations aux provisions	518 849	551 822
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	1 171 556	727 608
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	1 101 311	321 664
Recupérations sur créances amorties	31 380	34 708
Autres reprises de provisions	38 865	371 236
RESULTAT COURANT	3 612 000	3 222 280
Produits non courants	5 096	296 896
Charges non courantes	791 888	120 760
RESULTAT AVANT IMPOTS	2 825 208	3 398 416
Impôts sur les résultats	721 865	816 590
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	2 103 343	2 581 826

HORS BILAN

	(en milliers de DH)	
	31/12/20	31/12/19
ENGAGEMENTS DONNES	40 577 268	38 275 665
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	385 803	315 803
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	23 702 456	20 896 585
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	7 141 345	7 586 983
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	9 347 664	9 476 294
Titres achetés à réméré	-	-
Autres titres à livrer	-	-
ENGAGEMENTS RECUS	16 804 692	16 688 735
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	2 714	2 714
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	14 573 450	14 762 803
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	2 228 528	1 913 346
Titres vendus à réméré	-	-
Autres titres à recevoir	-	9 872
Titres de Moucharaka et Moudaraba à recevoir	-	-

(en milliers de DH)

PASSIF	31/12/20	31/12/19
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	6	7
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	142 720 214	142 694 808
. A vue	123 270 941	112 108 220
. A terme	19 449 273	30 586 588
Dépôts de la clientèle	66 952 991	59 640 048
. Comptes à vue créditeurs	44 841 713	38 486 145
. Comptes d'épargne	8 005 724	7 855 270
. Dépôts à terme	12 145 723	11 453 591
. Autres comptes créditeurs	1 959 831	1 845 034
Dettes envers la clientèle sur produits participatifs	-	-
Titres de créance émis	-	2 530 626
. Titres de créance négociables émis	-	2 530 626
. Emprunts obligataires émis	-	-
. Autres titres de créance émis	-	-
Autres passifs	2 438 268	1 954 010
Provisions pour risques et charges	5 895 947	4 960 139
Provisions réglementées	-	-
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	4 168 148	3 373 148
Dettes subordonnées	10 546 330	9 046 328
Dépôts d'investissement reçus	-	-
Ecart de réévaluation	-	-
Réserves et primes liées au capital	25 704 393	25 684 393
Capital	2 022 547	2 022 547
Actionnaires.Capital non versé (-)	-	-
Report à nouveau (+/-)	466 862	600 276
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	2 103 343	2 581 826
TOTAL DU PASSIF	263 019 049	255 088 148

ETAT DES SOLDES DE GESTION

	(en milliers de DH)	
I - TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS	31/12/20	31/12/19
(+) Intérêts et produits assimilés	6 480 791	6 369 944
(-) Intérêts et charges assimilés	4 091 529	3 963 925
MARGE D'INTERET	2 389 262	2 406 019
(+) Produits sur financements participatifs	30	28
(-) Charges sur financements participatifs	-	-
MARGE SUR FINANCEMENTS PARTICIPATIFS	30	28
(+) Produits sur immobilisations en crédit-bail et location	947	-
(-) Charges sur immobilisations en crédit-bail et location	133	-
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL ET LOCATION	814	-
(+) Produits sur immobilisations données en Ijara	505	93
(-) Charges sur immobilisations données en Ijara	56	42
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS D'IJARA	449	51
(+) Commissions perçues	660 051	646 760
(-) Commissions servies	88 460	169 898
MARGE SUR COMMISSIONS	571 591	476 862
(+) Résultat des opérations sur titres de transaction	1 778 627	1 620 169
(+) Résultat des opérations sur titres de placement	-27 049	-20 680
(+) Résultat des opérations de change	334 554	480 163
(+) Résultat des opérations sur produits dérivés	48 632	13 643
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ	2 134 764	2 093 295
(+/-) Résultat des opérations sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
(+) Divers autres produits bancaires	1 183 824	1 408 098
(-) Diverses autres charges bancaires	118 435	131 353
(+/-) Part des titulaires de comptes de dépôts d'investissement	-	-
PRODUIT NET BANCAIRE	6 162 299	6 253 000
(+) Résultat des opérations sur immobilisations financières	298	-45 316
(+) Autres produits d'exploitation non bancaire	1 831 229	1 467 619
(-) Autres charges d'exploitation non bancaire	9 886	156 055
(-) Charges générales d'exploitation	3 129 058	3 060 765
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	4 854 882	4 458 483
(+/-) Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-762 600	-1 100 933
(+/-) Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-480 282	-135 270
RESULTAT COURANT	3 612 000	3 222 280
RESULTAT NON COURANT	-786 792	176 136
(-) Impôts sur les résultats	721 865	816 590
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	2 103 343	2 581 826
II - CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	31/12/20	31/12/19
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	2 103 343	2 581 826
(+) Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	313 899	298 249
(+) Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	2 969	46 127
(+) Dotations aux provisions pour risques généraux	493 842	228 991
(+) Dotations aux provisions réglementées	-	-
(+) Dotations non courantes	504 000	-
(-) Reprises de provisions	14 957	810
(-) Plus-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	306 894	41 170
(+) Moins-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	6 157	-
(-) Plus-values de cession des immobilisations financières	-	-
(+) Moins-values de cession des immobilisations financières	-	-
(-) Reprises de subventions d'investissement reçues	-	-
(+) CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	3 102 359	3 113 213
(-) Bénéfices distribués	1 618 037	1 366 910
(+) AUTOFINANCEMENT	1 476 262	1 746 303

BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2020

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(en milliers de DH)

	31/12/20	31/12/19
1. (+) Produits d'exploitation bancaire perçus	11 846 783	10 192 187
2. (+) Récupérations sur créances amorties	31 380	34 708
3. (+) Produits d'exploitation non bancaire perçus	1 529 431	1 723 345
4. (-) Charges d'exploitation bancaire versées	(7 798 084)	(6 686 056)
5. (-) Charges d'exploitation non bancaire versées	(291 618)	(276 815)
6. (-) Charges générales d'exploitation versées	(2 815 115)	(2 762 474)
7. (-) Impôts sur les résultats versés	(721 865)	(816 590)
I. Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	1 780 912	1 408 305
Variations des :		
8. (+) Créances sur les établissements de crédit et assimilés	(1 609 323)	(895 154)
9. (+) Créances sur la clientèle	6 024 159	(878 210)
10. (+) Titres de transaction et de placement	(10 132 074)	(8 477 716)
11. (+) Autres actifs	(1 231 152)	(576 581)
12. (-) Titres Moudaraba et Moucharaka	-	-
13. (+) Immobilisations données en crédit-bail et en location	(4 000)	-
14. (+) Immobilisations données en Ijara	-	-
15. (+) Dépôts d'investissement placés auprès des établissements de crédit et assimilés	(430 000)	(210 000)
16. (+) Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	25 406	2 975 454
17. (+) Dépôts de la clientèle	7 235 748	(2 856 066)
18. (+) Dettes envers la clientèle sur financements participatifs	-	-
19. (+) Titres de créance émis	(2 510 000)	(500 000)
20. (+) Autres passifs	484 277	384 934
II. Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	(2 146 959)	(11 033 339)
III. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION (I+II)	(366 047)	(9 625 034)
21. (+) Produit des cessions d'immobilisations financières	2 258 162	934 050
22. (+) Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	492 666	106 657
23. (-) Acquisition d'immobilisations financières	(2 099 793)	(2 197 991)
24. (-) Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	(843 524)	(340 263)
25. (+) Intérêts perçus	558 020	603 676
26. (+) Dividendes perçus	1 174 182	1 403 695
IV. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D' INVESTISSEMENT	1 539 713	509 824
27. (+) Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	(205 000)	152 621
28. (+) Emission de dettes subordonnées	1 500 000	2 000 000
29. (+) Dépôts d'investissement reçus	-	-
30. (+) Emission d'actions	-	4 970 000
31. (-) Remboursement des capitaux propres et assimilés	-	-
32. (-) Dépôts d'investissement remboursés	-	-
33. (-) Intérêts versés	(282 262)	(230 306)
34. (-) Rémunérations versées sur dépôts d'investissement	-	-
35. (-) Dividendes versés	(1 618 037)	(1 366 911)
V. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	(605 299)	5 525 404
VI. VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE (III+IV+V)	568 367	(3 589 806)
VII. TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	3 841 219	7 431 025
VIII. TRESORERIE A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	4 409 586	3 841 219

ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DES CHANGEMENTS	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE , LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I-Changement affectant les méthodes d' évaluation		NEANT
II-Changement affectant les règles de présentation		NEANT

ETAT DES DEROGATIONS

INDICATIONS DES DEROGATIONS	JUSTIFICATION DES DEROGATIONS	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE , LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I-Dérogations aux principes comptables fondamentaux		NEANT
II-Dérogations aux méthodes d'évaluation		NEANT
III-Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse		NEANT

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

(en milliers de DH)

CREANCES	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	31/12/20	31/12/19
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	3 409 727	1 080 527	365 963	6 935 722	11 791 939	6 190 634
VALEURS REÇUES EN PENSION	-	-	-	-	-	-
- au jour le jour	-	-	-	-	-	-
- à terme	-	-	-	-	-	-
PRETS DE TRESORERIE	- 1 857 000	4 676 516	1 483 868	8 017 384	12 180 897	10 274 861
- au jour le jour	- 627 000	-	-	627 000	1 274 861	-
- à terme	- 1 230 000	4 676 516	1 483 868	7 390 384	10 906 036	-
PRETS FINANCIERS	- 1 332 625	18 146 609	12 000	19 491 234	18 612 112	18 612 112
AUTRES CREANCES	- 251 796	-	50	251 846	363 297	363 297
INTERETS COURUS A RECEVOIR	1 907	11 150	101 400	9 104	123 561	98 602
CREANCES EN SOUFFRANCE	-	-	-	-	-	-
TOTAL	3 411 634	4 533 098	23 290 488	8 440 744	39 675 964	37 445 542

CREANCES SUR LA CLIENTELE

(en milliers de DH)

CREANCES	Secteur public	SECTEUR PRIVE			31/12/20	31/12/19
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
CREDITS DE TRESORERIE	1 057 475	208 634	19 056 862	333 574	20 656 545	21 344 890
- Comptes à vue débiteurs	1 047 280	208 634	6 298 829	171 688	7 726 431	8 201 354
- Créances commerciales sur le Maroc	-	-	1 967 671	520	1 968 191	2 356 191
- Crédits à l'exportation	-	-	59 848	-	59 848	60 831
- Autres crédits de trésorerie	10 195	-	10 730 514	161 366	10 902 075	10 726 514
CREDITS A LA CONSOMMATION	-	-	-	2 532 543	2 532 543	3 155 316
CREDITS A L'EQUIPEMENT	10 732 924	-	18 571 593	235 552	29 540 069	33 050 085
CREDITS IMMOBILIERS	1 335	-	8 674 077	16 403 477	25 078 889	25 677 099
AUTRES CREDITS	278 092	12 711 186	1 099 129	401 651	14 490 058	14 768 762
CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE	8 525 388	-	1 308 816	-	9 834 204	10 294 141
INTERETS COURUS A RECEVOIR	169 594	47 116	462 910	244 210	923 830	950 131
CREANCES EN SOUFFRANCE	-	14	1 631 979	1 000 423	2 632 416	2 307 542
- Créances pré-douteuses	-	-	56 835	316 927	373 762	305 447
- Créances douteuses	-	14	85 151	203 782	288 947	135 277
- Créances compromises	-	-	1 489 993	479 714	1 969 707	1 866 818
TOTAL	20 764 808	12 966 950	50 805 366	21 151 430	105 688 554	111 547 966

VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT

(en milliers de DH)

	Valeur comptable brute	Valeur actuelle	Valeur de remboursement	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Provisions
TITRES DE TRANSACTION	55 048 628	55 048 628	29 780 074	-	-	-
Bons Du Trésor Et Valeurs Assimilées	31 422 251	31 422 251	29 467 150	-	-	-
Obligations	348 876	348 876	312 924	-	-	-
Autres Titres De Créance	-	-	-	-	-	-
Titres De Propriété	23 277 501	23 277 501	-	-	-	-
TITRES DE PLACEMENT	13 877 849	13 806 502	9 320 009	-	71 347	71 347
Bons Du Trésor Et Valeurs Assimilées	8 961 156	8 948 884	8 532 648	-	12 272	12 272
Obligations	823 809	823 809	787 361	-	-	-
Autres Titres De Créance	-	-	-	-	-	-
Titres De Propriété	4 092 884	4 033 809	-	-	59 075	59 075
TITRES D'INVESTISSEMENT	9 235 086	9 235 086	8 644 099	-	-	-
Bons Du Trésor Et Valeurs Assimilées	8 548 285	8 548 285	7 970 000	-	-	-
Obligations	682 079	682 079	669 563	-	-	-
Autres Titres De Créance	4 722	4 722	4 537	-	-	-
TOTAL GENERAL	78 161 563	78 090 216	47 744 182	-	71 347	71 347

VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT PAR CATEGORIE D'EMETTEUR

(en milliers de DH)

	Etablissements de crédit et assimilés	Emetteurs publics	EMETTEURS PRIVES		31/12/20	31/12/19
			Financiers	Non financiers		
TITRES COTES	161 331	-	8 160	927 150	1 096 641	1 238 670
Bons Du Trésor Et Valeurs Assimilées	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-
Autres Titres De Créance	-	-	-	-	-	-
Titres De Propriété	161 331	-	8 160	927 150	1 096 641	1 238 670
TITRES NON COTES	268 432	48 539 952	26 128 191	2 057 000	76 993 575	69 119 645
Bons Du Trésor Et Valeurs Assimilées	-	48 191 076	-	728 344	48 919 420	43 566 306
Obligations	263 710	348 876	-	1 242 178	1 854 764	1 363 797
Autres Titres De Créance	4 722	-	-	-	4 722	51 884
Titres De Propriété	-	-	26 128 191	86 478	26 214 669	24 137 658
TOTAL	429 763	48 539 952	26 136 351	2 984 150	78 090 216	70 358 315

DETAIL DES AUTRES ACTIFS

(en milliers de DH)

RUBRIQUE	31/12/20	31/12/19
Instruments optionnels	-	2 391
Opérations diverses sur titres (débiteur)	-	-
Sommes réglées à récupérer auprès des émetteurs	-	-
Autres comptes de règlement relatif aux opérations sur titres	-	-
Débiteurs divers	855 321	1 112 014
- Sommes dues par l'Etat	346 437	312 678
- Sommes dues par les organismes de prévoyance	1 577	1 406
- Sommes diverses dues par le personnel	5 502	5 908
- Comptes clients de prestations non bancaire	-	-
- Divers autres débiteurs	501 805	792 022
Valeurs et emplois divers	195 121	21 157
- Valeurs et emplois divers	195 121	21 157
Comptes d'ajustement de hors bilan (débiteur)	263 478	233 282
Comptes d'écart sur devises et titres (débiteur)	19	17
Pertes potentielles sur opérations de couverture non dénouées	-	-
Pertes à étaler sur opérations de couvertures dénouées	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	1 137 499	332 391
Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc (débiteur)	107 569	111 058
Produits à recevoir et charges constatées d'avance	744 337	659 085
- Produits à recevoir	734 281	644 227
- Charges constatées d'avance	10 056	14 858
Comptes transitoires ou d'attente débiteurs	550 503	152 407
Créances en souffrance sur opérations diverses	-	-
Provisions pour créances en souffrance sur opérations diverses	-	-
TOTAL	3 853 847	2 623 802

BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2020

TITRES DE PARTICIPATIONS ET EMPLOIS ASSIMILES

(en milliers de DH)

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital Social en milliers	Taux de participation	Valeur comptable brute	Ecart de conversion	Provisions cumulées	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice				PRODUITS INSCRITS AU CPC	
								Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	Devise		
A) PARTICIPATION DANS LES E/SES LIEES								26 053 924	-66 422	318 202	25 802 144		1 024 862
CHAABI INTERBANK OFF SHORE (CIB)	Banque	2 200	70,00%	13 713	824	-	12 890	30-jui-20	26 604	6 859	USD		
CHAABI BANK (BCDM)	Banque	47 478	100,00%	534 180	-5 052	-	539 232	30-jui-20	53 378	-674	EURO		
BPMC	Banque	15 000 000	75,00%	101 651	88	-	101 562	30-jui-20	24 316 352	1 409 128	Franc CFA d'Afrique Centrale (bceao)	99 231	
ATLANTIC BUSINESS INTERNATIONAL (ABI) Holding		172 039 570	79,83%	3 645 107	-61 559	-	3 706 665	31-déc-19	355 503 086	37 105 579	Roupie mauricienne Franc CFA		
BCP BANK MAURITIUS	Banque	2 218 065	100,00%	437 404	-13 296	-	450 700	30-jui-20	2 257 299	-174 917			
BANQUE COMMERCIALE INTERNATIONALE	Banque	12 870 340	100,00%	98 416	939	-	97 477	30-jui-20	13 361 000	491 000			
BANQUE INTERNATIONALE DU CAMEROUN (BICEC)	Banque	49 080 000	78,43%	748 252	6 990	-	741 263	31-déc-19	44 600 697	-3 819 274	Franc CFA		
BANQUE MALGACHE DE L'OCEAN INDIEN	Banque	60 000 000	71,01%	742 332	5 363	-	736 969	30-jui-20	162 746 955	35 115 889	Ariry Malgache USD	93 672	
BCP MIDDLE EAST	Services divers	822	100,00%	7 320	-719	-	8 038						
MEDIAFINANCE	Banque	206 403	60,00%	141 052	-	-	141 052	30-jui-20	313 587	31 634	MAD		
VIVALIS SALAF	Crédit Consommation	177 000	87,28%	288 133	-	-	288 133	30-jui-20	738 118 264	35 166 469	MAD		
BP REM	Immobilier / Aménagement	188 000	43,13%	81 075	-	-	81 075	30-jui-20	211 973	1 667	MAD		
CHAABI LLD	Services financiers	31 450	83,62%	32 352	-	-	32 352	30-jui-20	78 826	7 774	MAD		
MAROC ASSISTANCE INTERNATIONALE	Assurance	50 000	77,43%	71 267	-	-	71 267	30-jui-20	402 560	25 978	MAD	15 486	
DAR ADDAMANE	Services financiers	75 000	6,21%	4 694	-	4 694	-				MAD		
STE H. PARTNERS GESTION	Fonds d'investissement	5 000	50,00%	2 500	-	-	2 500	31-déc-19	14 827	-1 942	MAD		
UPLINE GROUP	Banque	46 784	77,39%	777 225	-	-	777 225	30-jui-20	551 134	44 416	MAD	94 412	
GENEX PARTICIPATIONS	Services divers	1 250	100,00%	1 360	-	152	1 208	31-déc-19	1 208	-50	MAD		
SCI OASIS YVES	Immobilier / Aménagement	15	99,67%	3 282	-	3 282	-				MAD		
SCI OASIS PAPILLONS	Immobilier / Aménagement	8	99,33%	814	-	-	814	31-déc-19	-503	-12	MAD		
SCI OASIS JEAN	Immobilier / Aménagement	15	99,67%	1 936	-	-	1 936	31-déc-19	-136	-2	MAD		
CHAABI CAPITAL INVESTISSEMENT	Fonds d'investissement	2 227 900	54,10%	1 205 294	-	174 850	1 030 444	31-déc-19	1 655 660	-32 005	MAD		
BANK AL YOUSR	Banque	460 000	80,00%	368 000	-	-	368 000	30-jui-20	517 449	-34 218	MAD		
BANQUE POPULAIRE PATRIMOINE	Immobilier / Aménagement	150 300	100,00%	150 300	-	-	150 300	31-déc-19	148 273	-288	MAD		
AL AKARIA INVEST	Immobilier / Aménagement	1 350 300	100,00%	1 350 300	-	-	1 350 300	30-jui-20	1 211 655	-4 028	MAD		
Maroc Traitement de Transactions (M2T)	Services Paiements	18 712	83,95%	168 967	-	-	168 967	30-jui-20	4 244	-5 739	MAD		
BANK AL AMAL	Banque	740 000	38,50%	329 709	-	-	329 709	30-jui-20	863 189	-20 085	MAD		
SIBA	Immobilier / Aménagement	3 333	90,10%	59 200	-	-	59 200	31-déc-19	10 805	94	MAD		
FONDS MOUSSAHAMA 2	Fonds d'investissement	162 880	63,97%	247 690	-	135 225	112 465	31-déc-19	162 880	-1 271	MAD		
MAROC LEASING	Crédit bail	277 677	53,11%	493 623	-	-	493 623	30-jui-20	935 512	14 570	MAD		
SCI DAIT ROUMI II	Immobilier / Aménagement	10	90,00%	9	-	-	9	31-déc-19	-119	-9	MAD		
BP SHORE GROUP	Holding	5 000	56,80%	2 840	-	-	2 840	30-jui-20	202 610	61 528	MAD	14 202	
BP SHORE BACK OFFICE	Services divers	3 000	1,00%	30	-	-	30	30-jui-20	19 126	9 540	MAD	240	
ATLANTIC MICROFINANCE FOR AFRICA	Holding	390 389	100,00%	390 389	-	-	390 389	30-jui-20	336 527	238	MAD		
IMC (INFRA MAROC CAPITAL)	Fonds d'investissement	105 333	43,50%	1 766 971	-	-	1 766 971	30-sept-20	4 177 842	131 122	MAD	37 650	
BP CENTRE SUD	Banque	1 295 382	51,00%	1 814 645	-	-	1 814 645	31-déc-20	5 090 449	109 523	MAD	83 202	
BP FES-TAZA	Banque	2 224 900	51,00%	2 179 910	-	-	2 179 910	31-déc-20	6 043 990	132 348	MAD	93 098	
BP LAAYOUNE	Banque	662 217	51,00%	546 468	-	-	546 468	31-déc-20	1 499 569	85 962	MAD	24 325	
BP MARRAKECH-B MELLAL	Banque	1 238 868	51,00%	1 068 208	-	-	1 068 208	31-déc-20	3 304 633	219 730	MAD	72 438	
BP NADOR-AL HOCEIMA	Banque	1 001 495	51,00%	1 592 249	-	-	1 592 249	31-déc-20	5 329 478	199 062	MAD	63 637	
BP OUJDA	Banque	801 488	51,00%	1 236 335	-	-	1 236 335	31-déc-20	3 433 129	78 539	MAD	58 824	
BP TANGER-TETOUAN	Banque	1 128 053	51,00%	1 120 191	-	-	1 120 191	31-déc-20	3 335 467	68 500	MAD	94 671	
BP RABAT-KENITRA	Banque	2 255 598	51,00%	2 025 108	-	-	2 025 108	31-déc-20	5 515 051	525 252	MAD	179 773	
SOCINVEST SARL		1 500	100,00%	1 500	-	-	1 500				MAD		
BCP INTERNATIONAL	Holding	200 000	100,00%	200 000	-	-	200 000	30-jui-20	199 008	2 042	MAD		
AFRICA STONE MANAGEMENT	Services divers	7 000	29,00%	1 923	-	-	1 923	31-déc-19	-673	-1 451	MAD		
B) AUTRES TITRES DE PARTICIPATION								375 780	-	29 354	346 426		5 335
ATPS	Services divers	300	100,00%	2 351	-	643	1 708	31-déc-19	1 708	-179	MAD		
SOGEPOS	Immobilier / Aménagement	35 000	13,20%	4 622	-	-	4 622	31-déc-19	49 748	12 511	MAD	785	
CENTRE MONETIQUE INTERBANCAIRE	Services financiers	98 200	13,24%	12 853	-	-	12 853	30-jui-19	138 104	17 787	MAD	4 550	
CASABLANCA FINANCE CITY AUTHORITY	Services financiers	500 000	10,00%	50 000	-	-	50 000	31-déc-19	598 347	-26 440	MAD		
CASABLANCA TRANSPORTS	Services divers	4 000 000	0,38%	15 000	-	5 625	9 375	31-déc-19	2 499 889	-315 138	MAD		
SOCIETE DE BOURSE DE CASABLANCA	Services financiers	387 518	8,00%	31 373	-	-	31 373	31-déc-19	706 596	36 107	MAD		
PART MAMDA RE	Assurance	600 000	16,67%	100 890	-	-	100 890				MAD		
AUTRES				158 692	-	23 085	135 606						
C) TITRES ACTIVITE DE PORTEFEUILLE								131 049	-1 429	-	132 478		18 653
AWB MOROCCO MAURITANIE	Holding	22 440	33,03%	81 049	-1 429	-	82 478	31-juil-19	24 066	2 012	EURO	18 653	
UNIVERSITE INTERNATIONALE DE RABAT	Enseignement supérieur	131 000	38,17%	50 000	-	-	50 000	30-sept-19	50 294	24 596	MAD		
D) EMPLOIS ASSIMILES								1 899 808	1 029	44 766	1 854 013		39 064
UBAF	Banque	250 727	4,99%	136 773	-4 105	-	140 878	31-déc-19	304 809	-12 833	EURO		
BACB	Banque	104 357	6,17%	59 723	-2 199	-	61 922	31-déc-19	177 894	9 716	Livre Sterling		
BACB				109 988	7 693	36 182	66 113				USD		
UBAE	Banque	261 186	2,85%	90 356	-2 712	-	93 068	31-déc-19	242 787	-26 144	EURO		
BMICE	Banque	150 000	4,00%	53 429	-2 567	-	55 996	31-déc-19	136 662	-6 797	USD		
AUTRES (y compris C/C)				1 449 539	4 919	8 584	1 436 036					39 064	
TOTAL GÉNÉRAL				28 460 561	-66 822	392 323	28 135 061					1 087 914	

CREANCES SUBORDONNEES

(en milliers de DH)

	Montant Global	APPARENTES			31/12/20	31/12/19
		Ets De Cred & Assim	Eses Financières	Eses Non Financières		
Créances subordonnées	274 647	270 000			274 647	274 698
Titres subordonnés des établissements de crédits et assimilés	274 647	270 000			274 647	274 698
Titres subordonnés de la clientèle						
Prêts subordonnés aux établissements de crédits et assimilés						
Prêts subordonnés à la clientèle						
Créances subordonnées en souffrance						
Agios réservés sur créances subordonnées						
(-) Provisions pour créances subordonnées en souffrance						

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

(en milliers de DH)

IMMOBILISATIONS	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	AMORTISSEMENTS ET/OU PROVISIONS				Montant net à la fin de l'exercice
					Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotations au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties	Cumul	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	983 862	122 870	-	1 106 732	615 614	75 946	-	691 560	415 172
Droit au bail	142 601	-	-	142 601	-	-	-	-	142 601
Immobilisations en recherche et développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	841 261	122 870	-	964 131	615 614	75 946	-	691 560	272 571
Immobilisations incorporelles hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 082 544	728 652	441 636	8 369 560	2 910 504	222 139	245 664	2 886 979	5 482 581
IMMEUBLE D'EXPLOITATION	1 475 126	638 707	255 117	1 858 716	840 317	40 551	146 177	734 691	1 124 025
Terrain d'exploitation	276 273	-	55 243	221 030	-	-	-	-	221 030
Immeubles d'exploitation bureaux	1 197 778	638 707	199 874	1 636 611	839 267	40 547	146 177	733 637	902 974
Immeubles d'exploitation logement de fonction	1 075	-	-	1 075	1 050	4	-	1 054	21
MOBILIER ET MATERIEL D'EXPLOITATION	845 837	29 080	230	874 687	679 404	43 834	230	723 008	151 679
Mobilier de bureau d'exploitation	222 215	7 433	-	229 648	181 531	9 972	-	191 503	38 145
Matériel de bureau d'exploitation	51 445	3 090	-	54 535	37 320	2 528	-		

BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2020

CESSIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

(en milliers de DH)

	Valeur comptable brute	Cumul des amortissements et/ou des provisions pour dépréciation	Valeur comptable nette	Produit de la cession	plus-value de cession	moins-value de cession
- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	-	-	-	-	-
- Droit au bail	-	-	-	-	-	-
- Immobilisations en recherche et développement	-	-	-	-	-	-
- Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	-	-	-	-	-	-
- Immobilisations incorporelles hors exploitation	-	-	-	-	-	-
- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	437 092	245 163	191 929	492 359	306 586	-6 156
- IMMEUBLE D'EXPLOITATION	255 118	146 173	108 945	362 795	254 766	-917
- Terrain d'exploitation	55 243	-	55 243	225 540	170 569	-273
- Immeubles d'exploitation bureaux	199 874	146 173	53 702	137 255	84 197	-644
- Immeubles d'exploitation logement de fonction	-	-	-	-	-	-
- MOBILIER ET MATERIEL D'EXPLOITATION	230	230	-	54	54	-
- Mobilier de bureau d'exploitation	-	-	-	-	-	-
- Matériel de bureau d'exploitation	-	-	-	-	-	-
- Matériel informatique	-	-	-	-	-	-
- Matériel roulant rattaché à l'exploitation	230	230	-	54	54	-
- Autres matériels d'exploitation	-	-	-	-	-	-
- AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION	115 498	96 552	18 946	65 624	46 909	-230
- IMMOBILISATIONS CORPORELLES HORS EXPLOITATION	66 247	2 209	64 038	63 886	4 857	-5 009
- Terrain hors exploitation	45 842	-	45 842	43 667	1 321	-3 496
- Immeubles hors exploitation	20 355	2 159	18 196	20 219	3 536	-1 513
- Mobilier et matériel hors exploitation	-	-	-	-	-	-
- Autres immobilisations corporelles hors exploitation	50	50	-	-	-	-
TOTAL	437 092	245 163	191 929	492 359	306 586	-6 156

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

(en milliers de DH)

DETTES	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc				Etablissements de crédit à l'étranger	31/12/20	31/12/19
	Bank Al Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc				
COMPTES ORDINAIRES CREDITEURS	-	116 188 456	122 465	85 260	116 396 181	109 315 314	
VALEURS DONNEES EN PENSION	6 251 164	2 000 126	42 093	-	8 293 383	17 309 710	
- au jour le jour	-	2 000 126	42 093	-	2 042 219	1 429 429	
- à terme	6 251 164	-	-	-	6 251 164	15 880 281	
EMPRUNTS DE TRESORERIE	4 187 000	720 000	4 918 508	787 165	10 612 673	8 557 362	
- au jour le jour	1 500 000	-	1 000 000	676 765	3 176 765	2 552 885	
- à terme	2 687 000	720 000	3 918 508	110 400	7 435 908	6 004 477	
EMPRUNTS FINANCIERS	-	-	1 327 900	3 029 456	4 357 356	4 054 155	
AUTRES DETTES	1 151	1 389 145	318	-	1 390 614	2 110 312	
INTERETS COURUS A PAYER	2 217	1 652 477	5 821	9 498	1 670 013	1 347 962	
TOTAL	10 441 532	121 950 204	6 417 105	3 911 379	142 720 220	142 694 815	

DEPOTS DE LA CLIENTELE

(en milliers de DH)

DEPOTS	Secteur public	SECTEUR PRIVE			31/12/20	31/12/19
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
COMPTES A VUE CREDITEURS	1 699 510	3 750 958	6 992 640	32 394 556	44 837 664	38 482 553
COMPTES D'EPARGNE	-	-	-	7 971 404	7 971 404	7 819 994
DEPOTS A TERME	62 235	2 586 839	234 193	9 156 905	12 040 172	11 325 376
AUTRES COMPTES CREDITEURS	33 627	32 096	732 086	1 161 716	1 959 525	1 844 649
INTERETS COURUS A PAYER	704	23 022	2 799	117 701	144 226	167 468
TOTAL	1 796 076	6 392 915	7 961 718	50 802 282	66 952 991	59 640 040

PROVISIONS

(en milliers de DH)

	Encours 31/12/19	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/20
PROVISIONS DEDUITES DE L'ACTIF	6 861 773	1 223 015	1 113 629	67 827	7 038 986
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	6 428 231	1 170 647	1 095 688	-164 732	6 338 458
Titres de placement et d'investissement	40 921	33 409	2 984	-	71 347
Titres de participation et emplois assimilés	392 621	2 969	3 267	-	392 322
Immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles hors exploitation	-	15 990	11 690	232 559	236 859
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	4 960 139	1 033 151	29 531	-67 812	5 895 947
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	548 488	13 271	5 623	164 747	720 883
Provisions pour risques de change	-	-	-	-	-
Provisions pour risques généraux	3 935 487	493 842	-	-	4 429 329
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	-	-	-	-	-
Provisions pour autres risques et charges	476 164	526 038	23 908	-232 559	745 735
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	11 821 912	2 256 166	1 143 160	15	12 934 933

IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT-BAIL ET EN LOCATION SIMPLE AU 31/12/2020

(en milliers de DH)

NATURE	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements		Provisions			Montant net à la fin de l'exercice
					Dotations au titre de l'exercice	Cumul des amortissements	Dotations au titre de l'exercice	Reprises de provisions	Cumul des provisions	
IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT-BAIL ET EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT	-	4 000	-	-	133	133	-	-	-	3 867
CREDIT-BAIL SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CREDIT-BAIL MOBILIER	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Crédit-bail mobilier en cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Crédit-bail mobilier loué	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Crédit-bail mobilier non loué après résiliation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CREDIT-BAIL IMMOBILIER	-	4 000	-	-	133	133	-	-	-	3 867
Crédit-bail immobilier en cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Crédit-bail immobilier loué	-	4 000	-	-	133	133	-	-	-	3 867
Crédit-bail immobilier non loué après résiliation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LOYERS COURUS A RECEVOIR	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LOYERS RESTRUCTURES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LOYERS IMPAYES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LOYERS EN SOUFFRANCE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS DONNEES EN LOCATION SIMPLE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
BIENS MOBILIERS EN LOCATION SIMPLE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
BIENS IMMOBILIERS EN LOCATION SIMPLE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LOYERS COURUS A RECEVOIR	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LOYERS RESTRUCTURES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LOYERS IMPAYES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LOYERS EN SOUFFRANCE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	-	4 000	-	-	133	133	-	-	-	3 867

DETAIL DES AUTRES PASSIFS

(en milliers de DH)

	31/12/20	31/12/19
Instruments optionnels vendus	749	692
Comptes de règlement d'opérations sur titres	-	-
Dettes sur titres	-	-
Versement à effectuer sur titres non libérés	86 790	128 983
Provisions pour service financier aux émetteurs	-	-
Sommes réglées par la clientèle à reverser aux émetteurs	-	-
Créditeurs divers	889 867	653 520
- Sommes dues à l'Etat	539 882	179 092
- Sommes dues aux organismes de prévoyance	124 722	125 162
- Sommes diverses dues aux actionnaires et associés	15	53
- Sommes dues au personnel	1	1
- Fournisseurs de biens et services	2 136	2 432
- Divers autres Créditeurs	223 111	346 780
Comptes d'ajustement de hors bilan	896	816
Comptes d'écart sur devises et titres	-	-
Gains potentiels sur opérations de couverture non dénouées	-	-
Gains à étaler sur opérations de couvertures dénouées	-	-
Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc (crédeur)	-	-
Charges à payer et produits constatés d'avance	805 830	694 405
- Charges à payer	774 371	669 177
- Produits constatés d'avance	31 459	25 228
Comptes transitoires ou d'attente créditeurs	654 136	475 594
TOTAL	2 438 268	1 954 010

SUBVENTIONS, FONDS PUBLICS AFFECTES ET FONDS SPECIAUX DE GARANTIE

(en milliers de DH)

	31/12/2020	31/12/2019
SUBVENTIONS ET FONDS PUBLICS AFFECTES	-	-
Subventions d'investissement reçues	-	-
- Subventions d'investissement reçues	-	-
- Subventions d'investissement reçues inscrites au CPC	-	-
Fonds publics affectés	-	-
- Fonds publics affectés	-	-
FONDS SPECIAUX DE GARANTIE	4 168 148	3 373 148
Fonds de garantie à caractère mutuel	-	-
- Fonds de garantie à caractère mutuel	-	-
- Autres fonds spéciaux de garantie	-	-
- Fonds de soutien CPM	4 168 148	3 373 148

TITRES DE CREANCES EMIS AU 31/12/2020

(en milliers de DH)

NATURE DES TITRES	CARACTERISTIQUES				Mode de remboursement	31/12/20
	date de jouissance	date d'échéance	valeur nominale	taux		
Certificat de dépôts						
Certificat de dépôts						
Certificat de dépôts						
TOTAL						

NEANT

BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2020

DETTES SUBORDONNEES

	MONTANT GLOBAL	NON APPARENTE	APPARENTES				31/12/20	31/12/19
			ETS. DE CRED & ASSIM	ESES FINANCIERES	ESES NON FINANCIERES	AUTRES APPARENTES		
DETTES SUBORDONNEES	10 546 330	7 420 761	35 452	3 090 117	-	10 546 330	9 046 328	
DETTES SUBORDONNEES A DUREE DETERMINEE	10 500 000	7 388 300	35 100	3 076 600	-	10 500 000	9 000 000	
Titres subordonnés à durée déterminée	-	-	-	-	-	-	-	
Emprunts subordonnés à durée déterminée auprès des établissements de crédit	35 100	-	35 100	-	-	35 100	35 100	
Emprunts subordonnés à durée déterminée auprès de la clientèle	10 464 900	7 388 300	-	3 076 600	-	10 464 900	8 964 900	
DETTES SUBORDONNEES A DUREE INDETERMINEE	-	-	-	-	-	-	-	
Titres subordonnés à durée indéterminée	-	-	-	-	-	-	-	
Emprunts subordonnés à durée indéterminée auprès des établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	
Emprunts subordonnés à durée indéterminée auprès de la clientèle	-	-	-	-	-	-	-	
INTERETS COURUS A PAYER	46 330	32 461	352	13 517	-	46 330	46 328	

CAPITAUX PROPRES

	Encours 31/12/19	Affectation du résultat	Autres variations	Encours 31/12/20
Réserves et primes liées au capital	25 684 393	20 000	-	25 704 393
Réserve légale	182 255	20 000	-	202 255
Autres réserves	9 665 591	-	-	9 665 591
Primes d'émission, de fusion et d'apport	15 836 547	-	-	15 836 547
Capital	2 022 547	-	-	2 022 547
Capital appelé	2 022 547	-	-	2 022 547
Capital non appelé	-	-	-	-
Certificats d'investissement	-	-	-	-
Fonds de dotations	-	-	-	-
Actionnaires. Capital non versé	-	-	-	-
Report à nouveau (+/-)	600 276	-133 414	-	466 862
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	2 581 826	-2 581 826	-	2 103 343
TOTAL	30 889 042	-2 695 240	-	30 293 802

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

	31/12/20	31/12/19
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE DONNES	41 320 604	38 855 922
Engagements de financement en faveur d'établissement de crédit et assimilés	385 803	315 803
Crédits documentaires import	-	-
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Ouvertures de crédit confirmés	165 803	265 803
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
Autres engagements de financement donnés	220 000	50 000
Engagements de financement en faveur de la clientèle	23 702 455	20 896 584
Crédits documentaires import	5 635 041	5 198 474
Acceptations ou engagements de payer	2 013 490	2 325 905
Ouvertures de crédit confirmés	16 053 924	13 372 205
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
Autres engagements de financement donnés	-	-
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	7 141 346	7 586 983
Crédits documentaires export confirmés	484 242	799 566
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Garanties de crédits données	-	-
Autres cautions, avals et garanties donnés	6 657 104	6 787 417
Engagements en souffrance	-	-
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	10 091 000	10 056 552
Garanties de crédits données	986 849	1 019 677
Cautions et garanties en faveur de l'administration publique	3 607 280	3 765 854
Autres cautions et garanties données	4 753 535	4 690 763
Engagements en souffrance	743 336	580 258
Autres titres à livrer	-	-
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE REÇUS	16 804 692	16 678 862
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	2 714	2 713
Ouvertures de crédit confirmés	2 714	2 713
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Autres engagements de financement reçus	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	14 573 450	14 762 803
Garanties de crédits	-	-
Autres garanties reçues	14 573 450	14 762 803
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	2 228 528	1 913 346
Garanties de crédits	2 228 528	1 913 346
Autres garanties reçues	-	-
Autres titres à recevoir	-	-

ENGAGEMENTS SUR TITRES

	31/12/20	31/12/19
ENGAGEMENTS DONNES		
Titres achetés à réméré		
Titres à livrer		
- Marché primaire		
- Marché gris		
- Marchés réglementés		
- Marché gré à gré		
- Autres		
ENGAGEMENTS REÇUS		9 873
Titres vendus à réméré		
Titres à recevoir		9 873
- Marché primaire		9 873
- Marché gris		
- Marchés réglementés		
- Marché gré à gré		
- Autres		

NEANT

VALEURS ET SURETES REÇUES ET DONNEES EN GARANTIE

VALEURS ET SURETES REÇUES EN GARANTIES	Valeur comptable nette	Rubrique de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du trésor et valeurs assimilées	203 131		
Autres titres	24 891 989		
Hypothèques	37 224 436		
Autres valeurs et sûretés réelles	199 985 023		
TOTAL	262 304 579		
VALEURS ET SURETES DONNEES EN GARANTIES	Valeur comptable nette	Rubrique du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du trésor et valeurs assimilées	462 500		
Autres titres	-		
Hypothèques	-		
Autres valeurs et sûretés réelles	-		
TOTAL	462 500		

VENTILATION DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES SUIVANT LA DUREE RESIDUELLE

	D≤1 mois	1 mois<D≤3mois	3 mois<D≤1 an	1 an<D≤5 ans	D≥5 ans	TOTAL
ACTIF						
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	2 189 493	4 028 037	5 373 851	12 006 292	3 283 945	26 881 618
Créances sur la clientèle	2 144 099	9 655 875	16 272 776	35 411 290	26 058 835	89 542 875
Titres de créance	959 770	293 642	4 159 264	28 006 428	42 248 995	75 668 099
Créances subordonnées	-	-	150 000	-	120 000	270 000
Dépôts d'investissement placés	-	-	360 000	280 000	-	640 000
TOTAL	5 293 362	13 977 554	26 315 891	75 704 010	71 711 775	193 002 592
PASSIF						
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	7 747 228	4 676 078	1 440 388	1 034 159	3 146 575	18 044 428
Dettes envers la clientèle	3 683 440	2 268 795	5 291 672	796 276	-	12 040 183
Titres de créance émis	-	-	-	-	-	-
Emprunts subordonnés	-	-	1 000 000	2 933 800	6 566 200	10 500 000
TOTAL	11 430 668	6 944 873	7 732 060	4 764 235	9 712 775	40 584 611

VENTILATION DE L'ACTIF, PASSIF ET HORS BILAN EN MONNAIES ETRANGERES

	31/12/20	31/12/19
ACTIF		
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	16 765 473	14 844 007
Créances sur la clientèle	4 395 605	5 182 364
Titres de transaction et de placement	1 448 273	1 065 535
Autres actifs	2 220	49 642
Titres d'investissement	29 823	48 929
Titres de participation et emplois assimilés	7 208 819	5 937 026
Créances subordonnées	-	-
TOTAL ACTIF	29 850 213	27 127 503
PASSIF		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	9 196 427	10 580 407
Dépôts de la clientèle	3 092 914	2 384 987
Autres passifs	17 560 872	14 162 109
TOTAL PASSIF	29 850 213	27 127 503
HORS-BILAN		
ENGAGEMENTS DONNES	13 689 738	13 255 959
ENGAGEMENTS REÇUS	4 827 292	5 001 386

MARGE D'INTERET

	31/12/20	31/12/19
INTERETS PERCUS	6 480 791	6 369 944
* Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	1 099 561	1 067 913
* Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	4 615 214	4 585 995
* Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	766 016	716 036
INTERETS SERVIS	4 091 528	3 963 925
* Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	3 211 980	3 075 651
* Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	836 874	810 720
* Intérêts et charges assimilés sur titres de créance émis	42 674	77 554
MARGE D'INTERET	2 389 263	2 406 019

BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2020

OPERATIONS DE CHANGE A TERME ET ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DERIVES

	(en milliers de DH)	
	Opérations de couverture	
	31/12/20	31/12/19
OPERATIONS DE CHANGE A TERME	29 151 355	34 304 567
Devises à recevoir	4 883 420	6 754 314
Dirhams à livrer	3 036 252	2 256 579
Devises à livrer	11 209 980	14 544 712
Dirhams à recevoir	10 021 703	10 748 962
Dont swaps financiers de devises		
ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DERIVES	4 542 326	3 482 545
Engagements sur marchés réglementés de taux d'intérêt		-
Engagements sur marchés de gré à gré de taux d'intérêt		-
Engagements sur marchés réglementés de cours de change		-
Engagements sur marchés de gré à gré de cours de change	4 542 326	3 464 487
Engagements sur marchés réglementés d'autres instruments		-
Engagements sur marchés de gré à gré d'autres instruments		18 058

CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

	(en milliers de DH)	
	31/12/20	31/12/19
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	3 129 058	3 060 765
CHARGES DE PERSONNEL	1 075 041	1 053 462
Salaires et appointements	290 507	291 696
Primes et Gratifications	474 465	451 176
Autres rémunérations du personnel	32 636	38 832
Charges d'assurances sociales	55 844	54 601
Charges de retraite	190 634	186 090
Charges de formation	19 255	28 585
Autres charges de personnel	11 700	2 482
IMPOTS ET TAXES	54 381	50 503
Taxe urbaine et taxe d'édilité	6 383	7 388
Patente	16 978	18 423
Taxes locales	20 517	10 147
Droits d'enregistrement	1	61
Timbres fiscaux et formules timbrées	-	10
Taxes sur les véhicules	11	7
Autres impôts et taxes, droits assimilés	10 491	14 467
CHARGES EXTERIEURES	352 183	380 731
Loyers de crédit-bail	21 652	23 152
Loyers de location simple	74 851	70 146
Frais d'entretien et de réparation	182 473	190 194
Rémunérations du personnel intérimaire	2 905	3 010
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	39 342	60 362
Primes d'assurance	8 223	7 983
Frais d'actes et de contentieux	789	775
Frais électricité, eau, chauffage et combustible	21 948	25 109
CHARGES EXTERNES	1 164 022	1 139 522
Transport et déplacement	39 754	52 515
Mission et réception	6 020	16 094
Publicité, publication et relations publiques	69 815	103 082
Frais postaux & de télécommunication	89 533	80 655
Frais de recherche et de documentation	22 495	22 571
Frais de conseil et d'assemblée	3 800	2 422
Dons et cotisations	31 530	33 307
Fournitures de bureau et imprimés	8 091	8 715
Autres charges externes	892 984	820 161
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	169 532	138 298
Frais préliminaires	-	-
Frais d'acquisition d'immobilisations	-	-
Autres charges à répartir sur plusieurs exercices	151 709	123 759
Pénalités et délits		
Rappels d'impôts autres qu'impôts sur les résultats		
Dons libéralités et lots		
Subventions d'investissement et d'exploitation accordées		
Charges générales d'exploitation des exercices antérieurs	17 823	14 539
Diverses autres charges générales d'exploitation		
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENT ET AUX PROVISIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	313 899	298 249

RESULTAT DES OPERATIONS DE MARCHE

	(en milliers de DH)	
	31/12/20	31/12/19
Gains sur titres de transaction	2 593 544	2 373 907
Pertes sur titres de transaction	814 917	753 738
RESULTAT SUR TITRES DE TRANSACTION	1 778 627	1 620 169
Plus-values de cession sur titres de placement	3 376	15 779
Reprises de provision sur dépréciation des titres de placement	2 984	159
Moins-values de cession sur titres de placement	-	5 181
Dotations aux provisions sur dépréciation des titres de placement	33 409	31 437
RESULTAT SUR TITRES DE PLACEMENT	-27 049	-20 680
Produits sur engagement sur titres	-	-
Charges sur engagement sur titres	-	-
RESULTAT SUR ENGAGEMENTS SUR TITRES	-	-
Produits sur engagement sur produits dérivés	125 544	31 204
Charges sur engagement sur produits dérivés	76 912	17 561
RESULTAT SUR ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DERIVES	48 632	13 643
Produits sur opérations de change	1 321 990	919 460
Charges sur opérations de change	987 436	439 297
RESULTAT SUR OPERATIONS DE CHANGE	334 554	480 163

PRODUITS SUR TITRES DE PROPRIETE

	(en milliers de DH)	
	31/12/20	31/12/19
PRODUITS SUR TITRES DE PLACEMENT (DE PROPRIETE)	86 268	44 587
- Dividendes sur titres OPCVM		
- Dividendes sur autres titres de propriété	44 856	10 798
- Autres produits sur titres de propriété	41 412	33 789
PRODUITS SUR TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILES	1 087 914	1 359 108
- Dividendes sur titres de participation	24 065	20 685
- Dividendes sur participations liées	1 024 862	1 308 859
- Autres produits sur titres de propriété	38 987	29 564

COMMISSIONS REÇUES ET VERSEES

	COMMISSIONS 2020		COMMISSIONS 2019	
	E CREDIT	CLIENTELE	E CREDIT	CLIENTELE
COMMISSIONS REÇUES	30 320	629 731	33 171	613 589
Commissions sur fonctionnement de compte		31 869		36 238
Commissions sur moyens de paiement	26 874	237 008	33 171	220 423
Commissions sur opérations de titres	-	-	-	-
Commissions sur titres en gestion/en dépôt	-	22 494	-	21 185
Commissions sur prestations de service sur crédit	-	82 290	-	55 490
Produits sur activités de conseil et d'assistance	-	2	-	181
Autres produits sur prestations de service	-	256 068	-	280 072
Commissions de placement sur le marché primaire	-	-	-	-
Commissions de garantie sur le marché primaire	-	-	-	-
Commissions sur produits dérivés	-	-	-	-
Commissions sur opérations de change virement	3 446	-	-	-
Commissions sur opérations de change billet	-	-	-	-
COMMISSIONS VERSEES	-	88 460	-	169 898
Charges sur moyens de paiement	-	4 832	-	8 103
Commissions sur achat et vente de titres	-	-	-	-
Commissions sur droits de garde de titres	-	-	-	-
Commissions et courtages sur opérations de marché	-	1 574	-	1 228
Commissions sur engagements sur titres	-	-	-	-
Commissions sur produits dérivés	-	-	-	-
Commissions sur opérations de change virement	-	-	-	-
Commissions sur opérations de change billets	-	60 581	-	138 249
Autres charges s/prestations de services	-	21 473	-	22 318

AUTRES PRODUITS ET CHARGES

	(en milliers de DH)	
	31/12/20	31/12/19
AUTRES PRODUITS BANCAIRES	4 060 527	3 344 914
Plus values sur cession de titres de placement	3 377	15 779
Commissions sur produits dérivés	3 446	-
Gains sur produits dérivés de cours de change	125 545	31 204
Produits sur opérations de change	1 321 990	919 461
Divers autres produits bancaires	2 603 185	2 378 311
Quote-part sur opérations bancaires faite en commun	-	-
Produits des exercices antérieurs	2 438	4 404
Divers autres produits bancaires	2 600 747	2 373 907
Reprise de provisions pour dépréciation des titres de placement	2 984	159
AUTRES CHARGES BANCAIRES	2 119 570	1 548 466
Moins values sur cession de titres de placement	-	5 181
Charges sur moyens de paiement	4 832	8 103
Diverses charges sur titres de propriété	-	-
Frais d'émission des emprunts	-	-
Autres charges sur opérations sur titres (Titres de transaction)	814 917	753 739
Pertes sur produits dérivés de cours de change	76 913	17 561
Autres charges sur prestations de services	23 046	23 546
Charges sur opérations de change	1 048 018	577 546
Diverses autres charges bancaires	118 435	131 353
Quote-part sur opérations d'exploitation bancaires	-	-
Cotisation au fonds de garantie des déposants	110 260	109 285
Produits rattachés	-	-
Charges des exercices antérieurs	8 175	12 030
Diverses autres charges bancaires	-	10 038
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	33 409	31 437
PRODUITS D'EXPLOITATION NON BANCAIRES	1 831 229	1 467 619
Produits sur valeurs et emplois assimilés	-	-
Plus-values de cession sur immobilisations financières	-	-
Plus-values de cession sur immobilisations corporelles et incorporelles	306 894	41 170
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle même	-	-
Produits accessoires	1 517 634	1 413 614
Subventions reçues	-	-
Autres produits d'exploitation non bancaires	6 701	12 835
CHARGES D'EXPLOITATION NON BANCAIRES	9 886	156 055
Charges sur valeurs et emplois assimilés	-	-
Moins-values de cession sur immobilisations financières	-	-
Moins-values de cession sur immobilisations corporelles et incorporelles	6 156	-
Fonds de soutien CPM		152 621
Autres charges d'exploitation non bancaires	3 730	3 434

BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2020

PASSAGE DU RESULTAT NET COMPTABLE AU RESULTAT NET FISCAL

(en milliers de DH)

	MONTANTS	MONTANTS
I - RESULTAT NET COMPTABLE	2 103 343	
. Bénéfice net		
. Perte nette		
II - REINTEGRATIONS FISCALES	1 834 460	
1- Courantes	1 228 332	
- charges sur exercices prescrits	9 182	
- TVA / crédits immobiliers au personnel	1 937	
- excédents d'amortissements	-	
- dons non déductibles	65	
- abandons de créances	-	
- assainissement non déductibles des petites créances	-	
- cadeaux et articles publicitaires	1 441	
- PRG	493 842	
- impôts sur les sociétés	721 865	
2- Non courantes	606 129	
- amendes et pénalités de toutes nature et majorations non déductibles	328	
- Règlement d'impôt pour une relation libéralité	-	
- Rappel IS/ année 2018/2017/2016/ 2015	-	
- RAPPEL IR/ année 2018	-	
- contribution sociale de solidarité sur les bénéficiés	55 175	
- IR MRE de %10	6 431	
- provision sur dépréciation des datations calculées forfaitaire	3 630	
- dotation au amort des biens hors exploitations non utilisés	36 565	
- Contribution fonds covid	504 000	
III - DEDUCTIONS FISCALES	1 433 364	
1- Courantes	1 093 783	
- PRG		
- abattement sur les produits de participation	1 093 783	
2- Non courantes	339 581	
- abattement plus value OPC	300 528	
- reprise provisions ayant fait objet de réintégrations fiscale des créances en souffrance	32 806	
- reprise amortissement des biens hors exploitation cédés ayant fait objet de redressement	6 247	
TOTAL	3 937 804	1 433 364
IV - RESULTAT BRUT FISCAL		
. Bénéfice brut si T1 > T2 (A)	2 504 440	
. Déficit brut fiscal si T2 > T1 (B)		
V - REPORTS DEFICITAIRES IMPUTES (C) (1)		
. Exercice n-4		
. Exercice n-3		
. Exercice n-2		
. Exercice n-1		
VI - RESULTAT NET FISCAL		
. Bénéfice net fiscal (A - C) OU (B)	2 504 440	
. Déficit net fiscal		
VII - CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFERES		
VIII - CUMUL DES DEFICITS FISCAUX RESTANT A REPORTER		
. Exercice n-4		
. Exercice n-3		
. Exercice n-2		
. Exercice n-1		

(1) Dans la limite du montant du bénéfice brut fiscal (A)

DETERMINATION DU RESULTAT COURANT APRES IMPOTS

(en milliers de DH)

	MONTANT
. Résultat courant d'après le compte de produits et charges (+ ou -)	3 612 000
. Réintégrations fiscales sur opérations courantes (+)	506 467
. Déductions fiscales sur opérations courantes (-)	1 093 783
. Résultat courant théoriquement imposable (=)	3 024 684
. Impôt théorique sur résultat courant (-)	1 119 133
. Résultat courant après impôts (=)	2 492 867

II. INDICATIONS DU REGIME FISCAL ET DES AVANTAGES OCTROYES PAR LES CODES DES INVESTISSEMENTS OU PAR DES DISPOSITIONS LEGALES SPECIFIQUES

DETAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE

NATURE	SOLDE AU DEBUT DE L'EXERCICE 1	OPERATIONS COMPTABLES DE L'EXERCICE 2	DECLARATIONS TVA DE L'EXERCICE 3	SOLDE FIN D'EXERCICE (1+2-3=4)
--------	--------------------------------	---------------------------------------	----------------------------------	--------------------------------

A. TVA collectée

B. TVA à récupérer

. Sur charges

. Sur immobilisations

C. TVA due ou crédit de

TVA = (A-B)

EN RAISON DE L'UNICITE FISCALE LE TABLEAU EST DISPONIBLE AU NIVEAU CPM

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA BCP

Nom des principaux actionnaires ou associés	Adresse	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue %
		Exercice actuel	Exercice précédent	
BANQUES POPULAIRES REGIONALES		99 768 135	104 406 380	49,33%
TRESORERIE GENERALE	RABAT	1	1	0,00%
PERSONNEL		13 195 163	12 295 976	6,52%
DIVERS		89 291 357	85 552 299	44,15%
Total		202 254 656	202 254 656	100,00%

AFFECTATION DES RESULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE

(en milliers de DH)

	MONTANTS	MONTANTS	
A- Origine des résultats affectés			
Décision de l'A.G.O du 29/06/2020 et A.G.E du 02/10/2020			
Report à nouveau	600 276	Réserve légale	20 000
Résultats nets en instance d'affectation		Autres réserves	
Résultat net de l'exercice	2 581 826	Dividendes	1 618 037
Prélèvements sur les bénéficiés		Autres affectations	1 077 203
Autres prélèvements		Report à nouveau	466 862
TOTAL A	3 182 102	TOTAL B	3 182 102

RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

(en milliers de DH)

	Exercice 2020	Exercice 2019	Exercice 2018
CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES	45 011 623	43 308 518	35 049 289
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE			
1- Produit net bancaire	6 162 299	6 253 000	6 203 935
2- Résultat avant impôts	2 825 208	3 398 416	3 401 659
3- Impôts sur les résultats	721 865	816 590	945 467
4- Bénéficiés distribués	1 618 037	1 366 910	1 184 655
5- Résultats non distribués (mis en réserve ou en instance d'affectation)	466 862	952 472	919 038
RESULTAT PAR TITRE (en dirhams)			
Résultat net par action	10	13	13
Bénéfice distribué par action année N-1	8	8	7
PERSONNEL			
Montants des rémunérations brutes de l'exercice	1 075 041	1 053 462	1 026 765
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	2 692	2 779	2 770

DATATION ET EVENEMENTS POSTERIEURS

I- DATATION

. Date de clôture de l'exercice :	31/12/2020
. Date d'établissement des états de synthèse :	FEVRIER 2021

II- EVÉNEMENTS POSTÉRIEURS AU 31/12/2020

NEANT

EFFECTIFS

(en nombre)

	31/12/2020	31/12/2019
Effectifs rémunérés	2 692	2 779
Effectifs utilisés	2 692	2 779
Effectifs équivalent plein temps	2 692	2 779
Effectifs administratifs et techniques (équivalent plein temps)	1 251	1 249
Effectifs affectés à des tâches bancaires (équivalent plein temps)	1 441	1 530
Cadres (équivalent plein temps)	2 246	2 232
Employés (équivalent plein temps)	446	547
dont effectifs employés à l'étranger	40	40

TITRES ET AUTRES ACTIFS GERES OU EN DEPOTS

(en milliers de DH)

	NOMBRE DE COMPTES		MONTANTS	
	31/12/20	31/12/19	31/12/20	31/12/19
Titres dont l'établissement est dépositaire	50 999	65 805	176 491 563	363 244 398
Titres gérés en vertu d'un mandat de gestion				
Titres d'OPCVM dont l'établissement est dépositaire	66	52	124 518 051	69 948 392
Titres d'OPCVM gérés en vertu d'un mandat de gestion				
Autres actifs dont l'établissement est dépositaire				
Autres actifs gérés en vertu d'un mandat de gestion				

RESEAU

(en nombre)

RESEAU	31/12/20	31/12/19
Guichets permanents	331	331
Guichets périodiques		
Distributeurs automatiques de banque et guichets automatiques de banque	426	420
Succursales et agences à l'étranger	54	51
Bureaux de représentation à l'étranger	8	8

COMPTES DE LA CLIENTELE

(en nombre)

COMPTES DE LA CLIENTELE	31/12/20	31/12/19
Comptes courants	74 142	66 625
Comptes chèques des marocains résidant à l'étranger	174 855	171 884
Autres comptes chèques	1 002 239	956 193
Comptes d'affacturage	479	373
Comptes d'épargne	306 191	295 260
Comptes à terme	15 994	16 839
Bons de caisse	7	9
Autres comptes de dépôts	27 115	28 904

BANQUE CENTRALE POPULAIRE

COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2020

ETAT DU CHIFFRE D'AFFAIRES

	31/12/20	30/06/20	31/12/19
CHIFFRE D'AFFAIRES	12 373 587	7 089 445	11 765 433

ETAT DES CREANCES EN SOUFFRANCE ET DES PROVISIONS CORRESPONDANTES

	MONTANT AU 31/12/2020		
	Par décaissement	Par signature	
CREANCES	8 971 437		743 336
PROVISIONS	6 339 020		720 883

NOTE SUR LES COMPTES SOCIAUX

L'élaboration des comptes sociaux à fin Décembre 2020 a été réalisée dans un contexte mondial et national marqué par la propagation de la pandémie COVID 19.

Dans un élan national de solidarité et à l'instar des grandes institutions du pays, la BCP a fait don de 1 milliard de dirhams au fonds de lutte contre le COVID 19. Les résultats sociaux de la BCP à fin 2020 intègrent une charge non courante relative à ce don.

Parallèlement, la BCP a renforcé sur ses comptes sociaux la PRG, à travers une dotation en couverture du risque COVID. L'encours de la PRG s'établit ainsi à 4,4 milliards de Dirhams.

NOTE SUR LES COMPTES SOCIAUX



47, rue Allal Ben Abdellah 20 000 Casablanca
Maroc



11, Avenue Bir Kacem Souissi
Rabat

BANQUE CENTRALE POPULAIRE (BCP) ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION PROVISOIRE DES COMPTES SOCIAUX EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020

Nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire de la Banque Centrale Populaire (BCP), comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020. Cette situation provisoire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 45 011 623, dont un bénéfice net de KMAD 2 103 343 relève de la responsabilité des organes de gestion de la banque. Cette situation provisoire a été arrêtée par le conseil d'administration le 25 février 2020, dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la banque et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation provisoire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Banque Centrale Populaire (BCP) arrêtés au 31 décembre 2020, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note annexe relative aux effets de l'épidémie de Covid-19 sur la situation provisoire au 31 décembre 2020.

Casablanca, le 26 février 2021

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

FIDAROC GRANT THORNTON
Membre du Réseau Grant Thornton
International
47, Rue Allal Ben Abdellah - Casa
Tél: 0533 54 48 00 - Fax: 0533 54 48 70

Faïçal MEKOUAR
Associé

KPMG

KPMG
11, Avenue Bir Kacem Souissi - Rabat
Téléphone : 212 5 37 63 37 02 (à 06)
Télécopie : 212 5 37 63 37 11
RCE : 001529804091181

Fouad LAHGAZI
Associé